

Bilan de concertation



Extrait d'un photomontage du volet paysager du projet de Liez et Remigny

Expéditeur :	TotalEnergies Renouvelables France
Date :	Octobre 2025
Objet :	Projet éolien de Liez et Remigny - Bilan de la démarche d'information et de concertation

Table des matières

1.	Contexte et intentions	3
1.1.	Les grandes lignes du projet	3
1.1.1.	La zone d'étude	3
1.1.2.	Le site d'implantation	4
1.1.3.	Les caractéristiques du parc éolien de Liez et Remigny	5
1.2.	Un dialogue continu avec les acteurs institutionnels du territoire	6
2.	Le calendrier de la démarche de concertation	9
3.	Les rendez-vous de concertation	9
3.1.	Permanence d'information	10
3.2.	Présentation au conseil municipal	12
3.3.	Présentation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale	13
3.4.	Présentation au Pôle Eolien Départemental	14
3.5.	Comité de projet	15
4.	Les outils d'information	17
4.1.	Les lettres d'information	17
4.2.	Le site internet du projet	18
4.3.	Synthèse des actions d'information	19
5.	Conclusion : les prochaines étapes	20
6.	Annexes	21
	Annexe 1 – Lettre d'information n°1	21
	Annexe 2 – Lettre d'information n°2	25
	Annexe 3.1 – CR du Pôle Eolien Départemental – Préfecture de Laon (02) du 26 novembre 2024	29
	Annexe 3.2 – Support de présentation du Pôle Eolien Départemental – Préfecture de Laon (02) du 26 novembre 2024	37
	Annexe 4.1 – CR de la Rencontre avec la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère du 11 décembre 2024	53
	Annexe 4.2 – Support de présentation de la Communauté de Commune du Val de l'Oise de Février 2025	58
	Annexe 5 – CR de la Rencontre des élus du 19 novembre 2024	75
	Annexe 6 – CR de la Rencontre des élus du 03 mars 2025	86
	Annexe 7 – CR du comité des élus du 8 avril 2025	87
	Annexe 8.1 – Courrier d'invitation au comité de projet	91
	Annexe 8.2 – Support de présentation du Comité de Projet du 21 mai 2025	94
	Annexe 8.3 – CR du Comité de Projet du 21 mai 2025	115
	Annexe 9 – Panneaux pédagogiques pour la permanence publique de mai 2025	125

1. Contexte et intentions

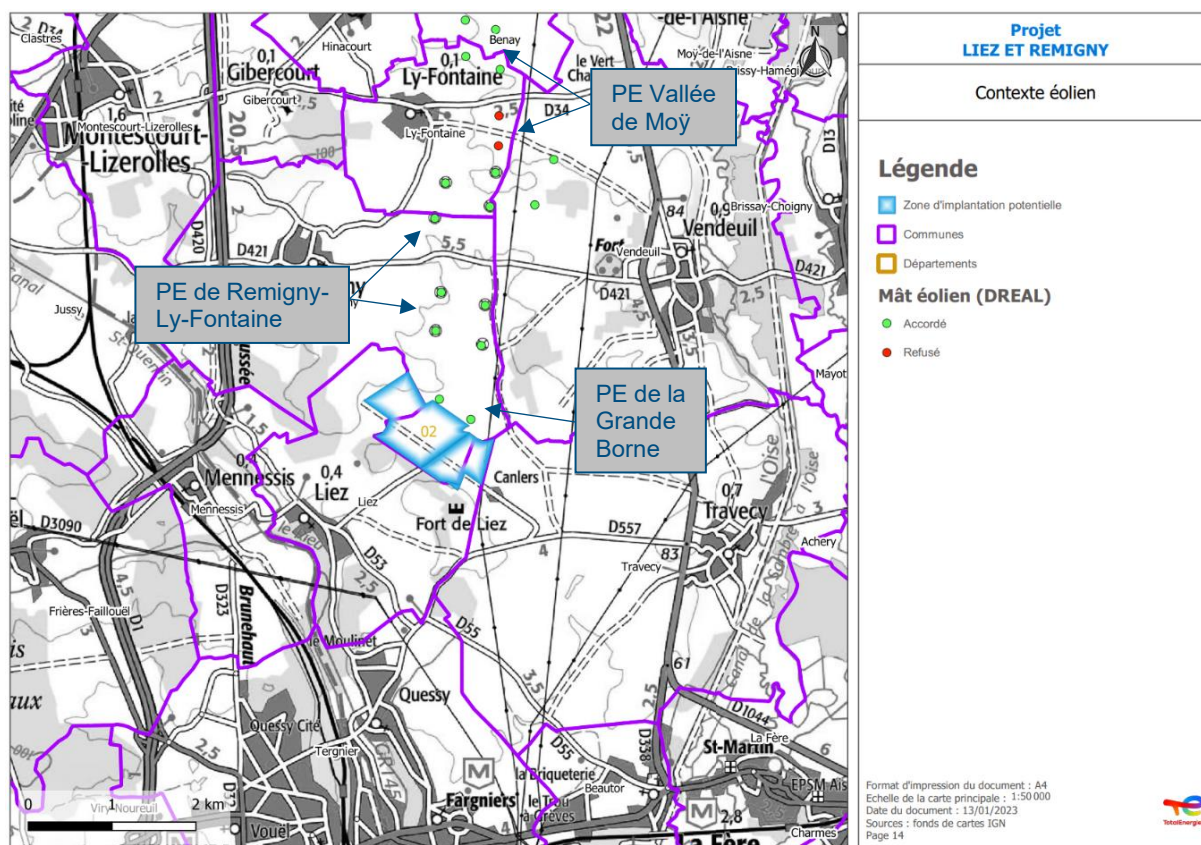
1.1. Les grandes lignes du projet

1.1.1. La zone d'étude

Le projet se situe en région Hauts-de-France, dans le département de l'Aisne. La zone d'implantation potentielle est située précisément sur les communes de Liez et de Remigny.

Ce projet éolien est issu de l'acquisition d'un portefeuille de projets éoliens et solaires racheté à la société AEDES Energies fin 2023.

Un projet de 3 éoliennes a été étudié en densification d'un parc déjà existant, permettant ainsi de suivre les lignes de force déjà présentes et de diminuer ainsi l'impact paysager.



Les 2 conseils municipaux ont délibéré favorablement quant à la réalisation des études de faisabilité du projet.

A titre d'information, la commune de Liez a délibéré à 8 voix favorables contre 1 voix contre le 30 novembre 2020 et la commune de Remigny a délibéré à 9 voix pour et une abstention le 14 juin 2021.

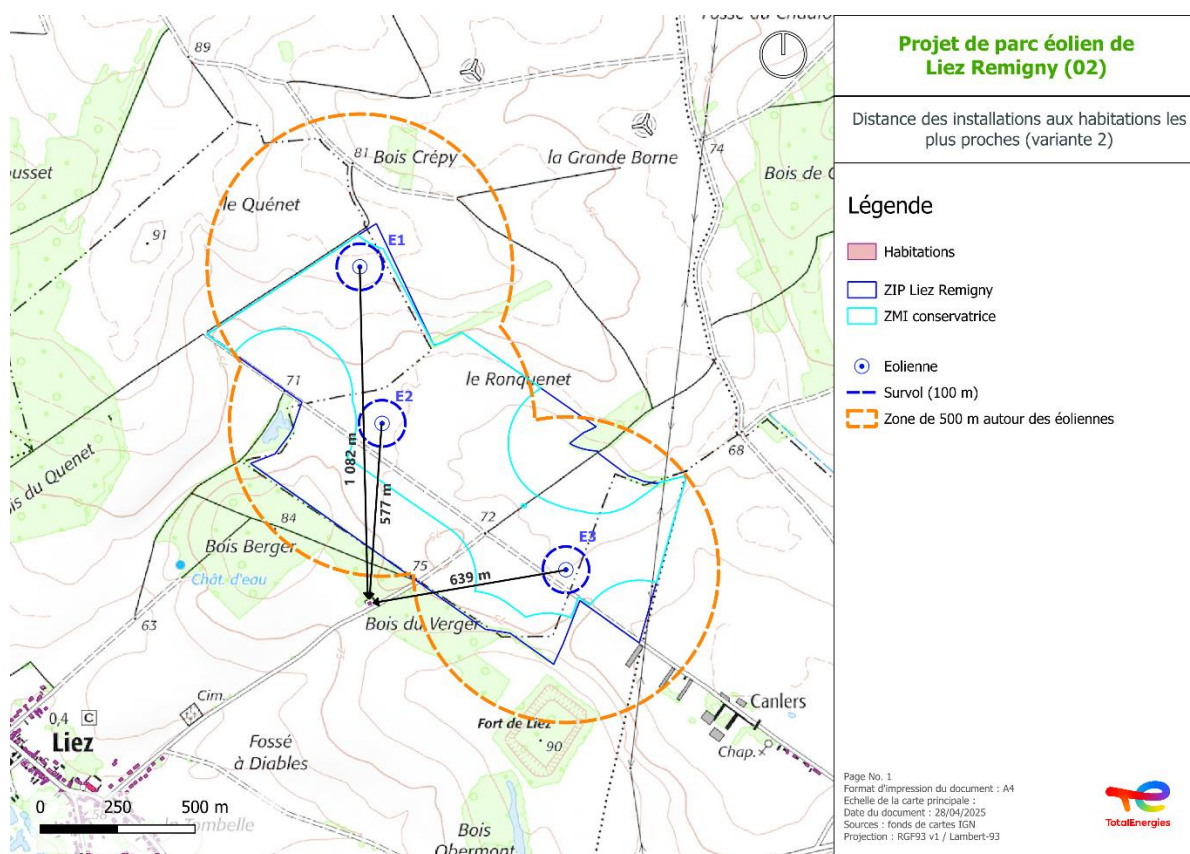
1.1.2. Le site d'implantation

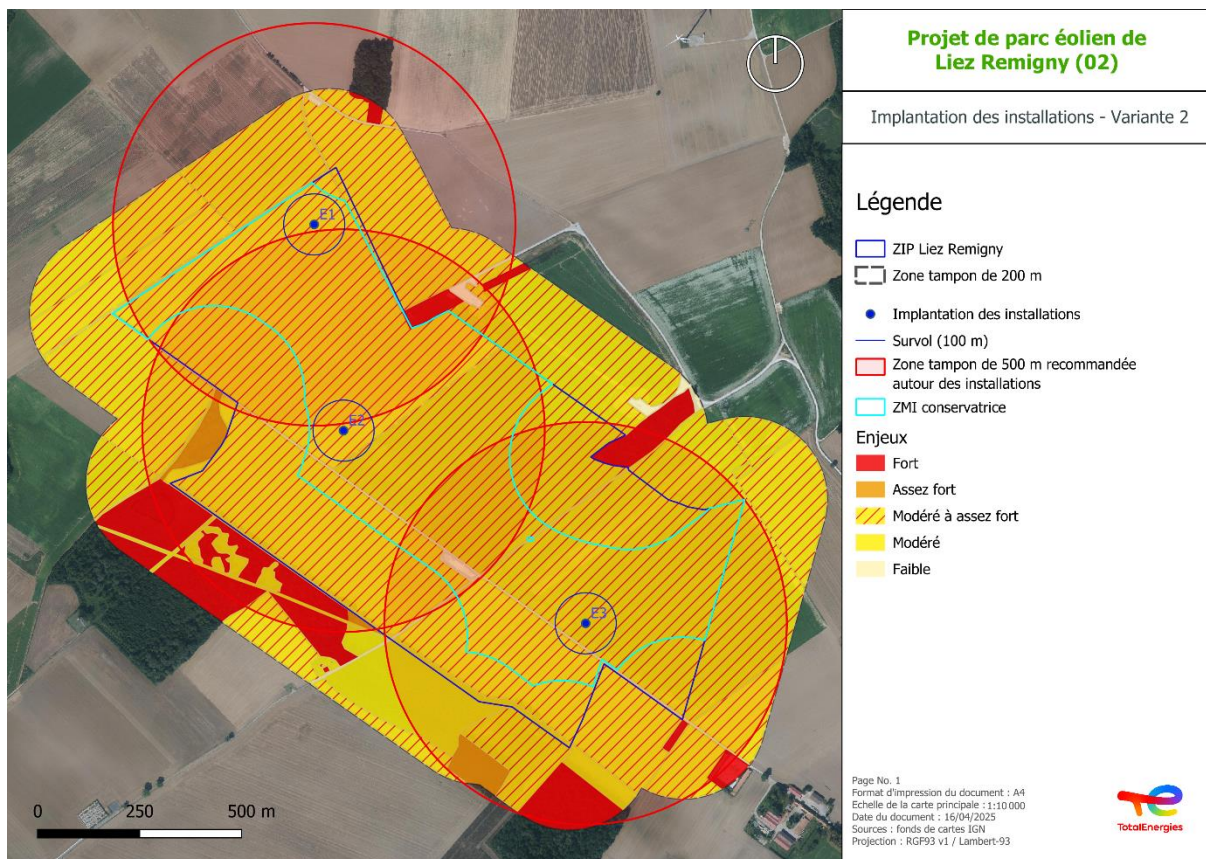
Trois objectifs ont guidé le développement du projet éolien et le choix de la zone d'implantation potentielle (ZIP) :

- Limiter les contraintes techniques et environnementales sur la zone ;
- Construire un projet le plus ambitieux possible afin de produire un maximum d'énergie renouvelable ;
- Maîtriser les impacts sur l'environnement naturel et humain en appliquant une méthodologie Eviter-Réduire-Compenser pertinente vis-à-vis du projet.

Bien que la ZIP soit de taille modérée, laissant peu de marge quant à l'implantation des éoliennes, le développement du projet s'est basé sur la recherche d'une variante de moindre impact. Cette démarche de choix de variante est mise en perspective dans l'étude d'impact au regard des autres enjeux essentiels au projet : écologique, paysagère, acoustique, technique, etc.

Sur deux variantes étudiées, c'est la variante n°2 qui a été retenue :





L'implantation retenue, à la suite de l'analyse des deux variantes, a été présentée aux élus des communes concernées par le projet.

1.1.3. Les caractéristiques du parc éolien de Liez et Remigny

Le projet prévoit l'implantation de trois éoliennes réparties sur les communes de Liez (1 éolienne) et de Remigny (2 éoliennes). Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Nombre d'éoliennes : 3 unités
- Puissance totale du projet : entre 13,5 et 16,5 MW (suivant le type d'éolienne qui sera choisi).
- Production annuelle estimée : 27,2 GWh pour les 3 éoliennes
- Equivalence en consommation électrique annuelle : Approximativement 11 000 habitants¹ hors chauffage.
- Tonnes de CO₂ évitées annuellement : Environ 375 t CO₂ (en comparaison avec le mix énergétique français²)

¹ Hypothèse : Consommation électrique hors chauffage moyenne par habitant de 2500 kWh/an

² Bilan 2024 RTE ([lien](#))

1.2. Un dialogue continu avec les acteurs institutionnels du territoire

Dès sa reprise du projet, TotalEnergies Renouvelables a tenu à mettre en place une démarche de concertation volontaire afin de garantir la bonne acceptabilité du projet sur le territoire et une relation de confiance avec les élus.

Le soutien des municipalités, favorables à la réalisation des études de faisabilité, a permis la tenue d'une série d'échanges avec les élus dans l'objectif de les informer régulièrement du développement du projet.

A la suite des délibérations favorables des élus, des présentations des avancées du projet ont lieu régulièrement.

Les différents services de l'Etat ont aussi été rencontrés durant la période de développement du projet afin de comprendre les enjeux locaux et d'évaluer les contraintes techniques de faisabilité du parc éolien.

Une démarche d'information régulière à destination des habitants des deux communes d'implantation a également été mise en place.

L'équipe projet s'est donc attaché à rencontrer les acteurs institutionnels dès les prémices du dimensionnement du projet et tout au long de la phase de développement.

L'ensemble des acteurs institutionnels rencontrés ainsi que les dates de ces rencontres sont reportés ci-contre par ordre chronologique :

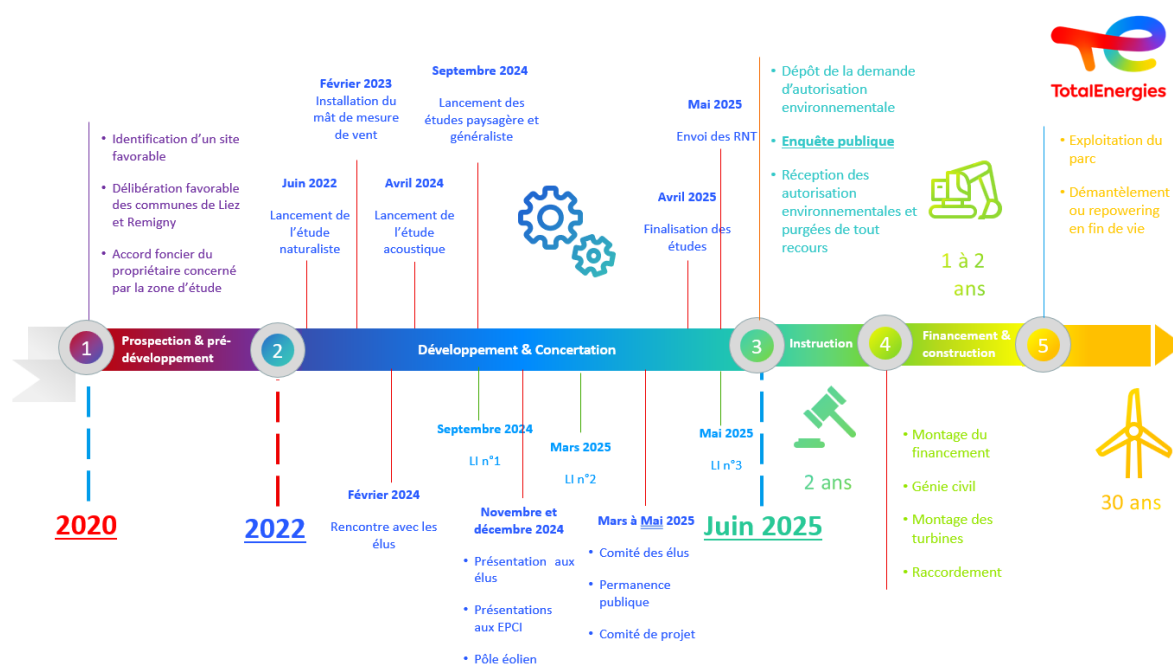
Date	Institution	Participants	
		Noms	Fonction
2024			
01/02	Mairie Liez – Mairie Remigny	M. Serge Mangin	Maire de Liez
		M. Marceau Lemahieu	Maire de Remigny
02/11	Mairie Liez – Mairie Remigny	M. Serge Mangin	Maire de Liez
		M. Marceau Lemahieu	Maire de Remigny
19/11	Mairie Liez – Mairie Remigny	M. Serge Mangin	Maire de Liez
		Mme Maryline Carton	2 ^{ème} adjointe au maire de Liez
		M. Marceau Lemahieu	Maire de Remigny
		M. Luc Anfray	2 ^{ème} adjoint au maire de Remigny
26/11	<u>Pôle Eolien</u>	M. Alain NGouoto	Secrétaire Général du Préfet de l'Aisne

	Direction Département des Territoires (DDT) 02	Mme Sabrina Martinez	Référente ICPE
	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	/	Référent UD de l'Aisne
	Unité Départementale de l'Architecture du Patrimoine (UDAP)	/	Inspectrice ICPE
		/	Service Biodiversité
11/12	Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier la Fère	M. Fabrice Foucher M. Emmanuel Duez Mme Linda Couteux	Directeur Chef du service urbanisme Référente PCAET
2025			
03/03	Mairie Liez – Mairie Remigny	M. Serge Mangin	Maire de Liez
		M. Marceau Lemahieu	Maire de Remigny
03/03	Communauté de Commune de Val de l'Oise	Mme Brigitte Salingue	Présidente de la Communauté de commune de Val de l'Oise
08/04	<u>Comité des élus</u> Mairie Liez – Mairie Remigny	M. Serge Mangin	Maire de Liez
		M. Marceau Lemahieu	Maire de Remigny
		M. Gérard Carton	Adjoint au maire de Liez
		Mme Myriam Dujardin	Adjoint au maire de Remigny
		M. Erick Dalibon	Adjoint au maire de Rémigny
		Mme Chloé Bonnard	CM de Rémigny
		M. Jean-François Puchaux	CM de Rémigny
		M. Matthieu Durkalek	CM de Rémigny
21/05	<u>Comité de projet</u> (Voir justification envoi p :132)	M. Serge Mangin	Maire de Liez
		M. Sylvain Chochoy	Adjoint au Maire
		Mme Marilyne Carton	1ère Adjointe au Maire
		M. Marceau Lemahieu	Maire de Remigny
		M. Jean-Marie Gondry	Maire de Jussy

		M. Laurent Farez	Maire de Viry-Nouzeuil
		M. Jackie Goarin	Maire de Beautor
		M. Jacques Masson	Maire de Benay
		Mme Julie Wendling Marlière	Maire de Andelain
		M. Marie-Pierre Abdouli	Maire de Brissy-Hamégicourt
		M. Michel Montay	2 ^{ème} Adjoint au Maire de Mennessis
		M. Pierre Coppens	Premier Adjoint au Maire de La Fère

2. Le calendrier de la démarche de concertation

Dans le cadre de cette démarche d'information et de concertation volontaire, différentes actions ont été réalisées. Le calendrier suivant retrace ces actions :



Outre les diverses rencontres ayant eu lieu avec les élus du territoire (communes et EPCI) mais également avec les services de l'Etat, plusieurs actions de communications ont été réalisées auprès des riverains notamment :

- LI n°1
 - Distribuée en septembre 2024, cette première lettre visait à présenter le projet aux riverains. Elle communiquait le planning prévisionnel (lancement des études) et présentait une zone d'implantation provisoire.
- LI n°2
 - Diffusée début mai 2025, la seconde lettre a informé les riverains des avancées du projet. Elle présentait les premiers résultats de l'étude d'impact ainsi que l'implantation des éoliennes qui en a découlé. Cette lettre a également permis de convier les habitants à une permanence publique.
- Permanence publique le 21 mai 2025 de 17h à 20h
 - Cette permanence publique a permis de (re)présenter les avancées du projet, de répondre aux questions et de recueillir différents avis afin de favoriser le dialogue et la transparence.

La démarche de concertation s'est tenue dans un climat apaisé et constructif avec tous les acteurs rencontrés.

3. Les rendez-vous de concertation

Vous retrouverez dans cette partie, le détail de l'ensemble des rendez-vous de concertation qui ont été réalisés ainsi que les conclusions de chacune de ces réunions.

Tout au long du développement du projet, plusieurs formats de rencontres ont été proposés dans le cadre de la démarche de concertation volontaire :

- Permanence publique
- Rencontre avec les élus
- Comité des élus

Un comité de projet s'est également tenu, conformément à l'article L. 211-9 du code de l'énergie.

Les supports présentés lors de ces rendez-vous ainsi que les comptes rendus qui leurs sont associés sont disponibles en annexe de ce document.

3.1. Permanence d'information

Nombre de participants : 6

Une permanence publique a été organisée le 21 mai 2025 de 17h00 à 20h00 afin de présenter le projet aux riverains, aux acteurs locaux et de répondre à leurs questions.

La commune de Remigny concernée par l'implantation des éoliennes a été le lieu privilégié pour l'accueil de la permanence publique en accord avec les élus. Le Maire de la commune de Remigny a été sollicité en amont afin de faciliter la participation de ces administrés et ceux de la commune de Liez par la mise à disposition d'un espace rendant possible l'accueil de la permanence d'information.

Plusieurs membres de l'équipe projet de TotalEnergies se sont tenus à disposition des habitants dont Amina Selmi et Yohan Perrot, chefs de projets de TotalEnergies, Pauline Lemeunier, Responsable adjointe de TotalEnergies, Romane Druel assistante chef de projets. Ils étaient accompagnés de Elise Poredos, Chargée de concertation territoriale, et Nesta Kaba, assistante chargée de concertation territoriale qui accompagnent le projet sur le volet du dialogue local.

Sept panneaux d'exposition (Annexe 10), présentant le déroulement d'un projet éolien, l'avancement du projet éolien de Liez et Remigny, les premiers résultats des études écologique et paysagère ainsi que les réponses aux questions souvent posées sur l'éolien étaient disposés dans la salle afin de servir d'appui aux échanges entre les animateurs et les participants.



Echanges lors de la permanence publique entre les habitants et l'équipe projet

Lors de ces échanges, l'équipe projet a fourni des réponses et des éclaircissements sur les diverses thématiques abordées, notamment concernant les volets naturalistes et paysagers.

Le premier point soulevé concernait l'information et la concertation avec la population autour du projet. Précisément, des participants se sont interrogés sur le périmètre de distribution du flyer d'invitation à la permanence, incluant les communes de Liez et de Remigny. Des participants, habitants de ce périmètre, ont par ailleurs indiqué n'avoir été informé du projet du parc éolien qu'avec la seconde lettre d'information.

En réponse, le porteur de projet a précisé que pour cette permanence d'information, TotalEnergies a fait le choix d'inviter les habitants les plus concernés par l'implantation telle que définie dans le projet final, à savoir ceux des deux communes d'implantation (Liez et Remigny). Par ailleurs, il a été rappelé que les maires de ces communes ont également été informés régulièrement du développement du projet.

Concernant la distribution des documents d'information, celle-ci a été confiée à un prestataire de distribution choisi, l'entreprise CDP. Les animateurs ont indiqué prendre en compte ces dysfonctionnements et les feront remonter à l'entreprise responsable, afin d'améliorer la distribution.

Le second sujet abordé concerne l'impact des éoliennes sur les animaux. En effet, un participant a exprimé son inquiétude quant aux effets des éoliennes sur les animaux sauvages. En réponse, il a été souligné qu'un grand nombre de parcs sont implantés à proximité d'activités agricoles et d'élevages sans qu'aucune problématique particulière ne soit révélée jusqu'à présent. En 2021, l'ANSES, sur la saisine du ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture, a réalisé une expertise approfondie, après que des exploitants de deux élevages bovins de Loire-Atlantique, situés à proximité d'un parc éolien, ont rapporté des troubles chez leurs animaux. Les experts ont conclu que l'imputabilité aux éoliennes était « majoritairement exclue »³.

Enfin, cette permanence publique a également permis aux habitants de formuler des demandes et de propositions pour la suite du projet. Ainsi, des membres de l'association locale (« Association Avélé ») ont suggéré de diffuser le suivi de mortalité avifaune une fois le parc en exploitation.

Par ailleurs, une interrogation a été soulevée concernant la facturation de l'électricité pour les communes accueillant le projet. Une demande a été formulée en faveur d'une réduction de la facturation pour les riverains des deux communes d'implantation (Liez et Remigny).

Le format de la permanence et la transparence des informations communiquées ont été appréciés par les élus et les participants, favorisant l'échange direct et la pertinence des réponses en accord avec les questionnements personnels de chacun.

3.2. Présentation au conseil municipal

Afin d'informer les communes concernées par le projet, il avait été prévu plusieurs rencontres afin de présenter les avancées du projet à des moments clés.

Comme évoqué précédemment, il y a eu durant la phase de développement de ce projet plusieurs rendez-vous avec les élus, à savoir :

- Une première rencontre en février 2024
- Une seconde rencontre en novembre 2024
- Une troisième rencontre en mars 2025

Par ailleurs, un comité des élus s'est également déroulé en avril 2025.

Rencontre des élus en février 2024

Le mardi 27 février 2024, deux rendez-vous ont été organisés avec les communes concernées par le projet éolien de Liez et Remigny. Ces rencontres ont permis d'officialiser la reprise du projet par TotalEnergies Renouvelables France auprès du développeur AEDES. Les discussions étaient principalement axées sur l'historique du dossier.

Les élus, pensant que le projet avait été abandonné depuis ses débuts en 2020 (malgré une délibération communale favorable à l'époque), ont pu être rassurés.

³ Source : Troubles dans deux élevages bovins : le lien avec les éoliennes est hautement improbable, 16/12/2021, ANSES ([lien](#))

La passation s'est déroulée de manière très fluide. Le discours a été clair, et les retours des deux communes ont été positifs. TotalEnergies Renouvelables France a confirmé la reprise en main des études et la coordination avec toutes les parties prenantes du projet.

Rencontre des élus en novembre 2024

Cette réunion a couvert les aspects clés du projet éolien de Liez et Remigny, incluant la stratégie de communication et concertation (plan, site web, lettres d'information), les solutions de raccordement, et la gestion des impacts (sonore avec réglementation et bridage, visuel avec étude paysagère, et balisage lumineux avec discussions DGAC). La réunion a également mis en lumière la complémentarité entre l'éolien et le photovoltaïque, les modalités d'accès au site, les retombées fiscales ainsi que le financement participatif. Le compte rendu est disponible en annexe 5 de ce document.

Rencontre des élus le 3 mars 2025

Lors de la troisième réunion, l'implantation définie après prise en compte des premiers résultats de l'étude d'impact a été présentée aux élus. Les élus ont également été informés des rencontres antérieures avec la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère et le pôle éolien départemental. A cette occasion, la suite du planning prévisionnel ainsi que les événements à venir leur ont été communiqués, notamment : une présentation du projet aux conseils municipaux avec la tenue d'un comité des élus, une permanence publique destinée à informer les riverains sur l'avancement du projet, et la mise en place d'un comité de projet. Le compte rendu est disponible en annexe 6 de ce document.

Comité des élus du 8 avril 2025

Un comité des élus s'est tenu le 8 avril 2025 afin de partager avec un plus large nombre de membres des deux conseils municipaux les avancées du projet et la démarche de concertation appliquée. La réunion a débuté par une rapide présentation de TotalEnergies suivie par un historique et une présentation de la zone d'étude. L'état d'avancement des études de faisabilité a ensuite été détaillé, avant la présentation du projet incluant les chiffres clés et le calendrier prévisionnel. Enfin, la démarche de concertation et de communication a été expliquée, avant de conclure sur les retombées économiques du projet. Le compte rendu est disponible en annexe 7 de ce document.

3.3. Présentation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Après avoir rencontré les communes, il a été décidé de présenter le projet aux deux EPCI concernés par le projet éolien. Cela a permis de présenter la compagnie, la zone d'étude ainsi que les tenants et aboutissants du projet, et notamment les plannings théoriques.

L'objectif de ces présentations est de pouvoir obtenir des avis éclairés sur notre projet de la part de personnes maîtrisant les subtilités du territoire, et ainsi d'intégrer leurs retours pour optimiser l'implantation et l'acceptabilité du parc éolien, en tenant compte des enjeux locaux et des orientations de développement intercommunales.

11 décembre 2024 - Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère

Voici la synthèse des différents points abordés lors de notre entretien avec la CA de Chauny. Vous trouverez en annexe 4.1 le CR détaillant les thématiques ci-dessous :

- Les ZAER ;
- Le calendrier prévisionnel de développement, estimé entre 8 et 10 ans, et susceptible d'être allongé par d'éventuels recours ;
- Les dimensions des éoliennes à l'étude, visant des hauteurs en bout de pale de 180 à 200m ;
- Des inventaires écologiques complets ont été réalisés, ne révélant aucun zonage environnemental majeur ;
 - o Des mesures d'évitement sont déjà prévues, telles que l'éloignement des boisements et un bridage protecteur pour les chauves-souris ;
- Les retombées économiques locales (IFER, CFE, etc.) ;
- Les mesures d'accompagnement spécifiques au territoire, définies en concertation avec les communes.

3 mars 2025 - Communauté de Communes de Val de l'Oise

La présentation a débuté par une introduction de TotalEnergies Renouvelables France, suivie d'un exposé sur l'historique du projet et la délimitation de sa zone d'étude. Les études de faisabilité ont ensuite été détaillées, menant à la définition d'une implantation provisoire. Un point important a été fait sur la démarche de concertation et de communication mise en œuvre. Enfin, un aperçu du calendrier du projet a été présenté, esquissant les prochaines étapes.

Il n'y a eu que très peu de questions sur le projet. Effectivement, la présidente semblait mettre en avant que si le projet était bien porté par les communes, alors elle n'avait pas d'avis à émettre, en soulignant l'importance du soutien des collectivités.

Le support utilisé ce jour est disponible en annexe 4.2 de ce document.

3.4. Présentation au Pôle Eolien Départemental

Le Pôle Éolien Départemental facilite et encadre le développement des projets éoliens. Il offre un accompagnement technique et réglementaire aux développeurs et collectivités, et permet de coordonner les services de l'État impliqués dans l'instruction des dossiers. Nous avons participé, le 26 novembre 2024, à l'un de ces pôles où l'objectif était de mettre en avant les points de vigilance du projet afin de les intégrer avant le dépôt. Cette démarche vise à promouvoir un développement éolien s'intégrant au mieux sur les territoires.

Le compte-rendu, ainsi que le support de présentation utilisé ce jour se trouvent en annexe de ce document.

3.5. Comité de projet

Conformément à la réglementation en vigueur, TotalEnergies Renouvelables France a organisé un comité de projet le 21 mai 2025 de 13h30 à 15h30 en mairie de Remigny.

En effet, la loi du 10 mars 2023, dite « loi APER », relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit l'instauration d'un comité de projet prévu à l'article L.211-9 du code de l'énergie. Depuis le 24 juin 2024, ces comités de projet sont obligatoires pour les installations de production d'énergies renouvelables dont les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent soumises à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées définies à l'annexe à l'article R.511-9 du code de l'environnement.

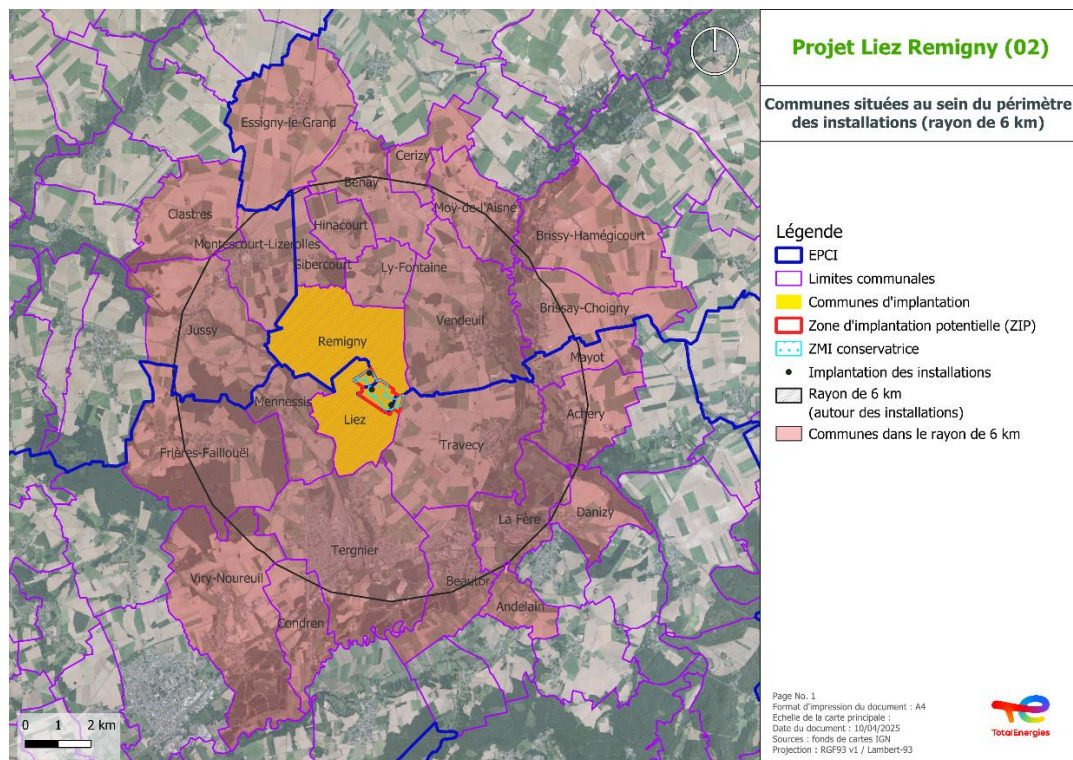
Ils permettent ainsi de rendre un avis sur le projet en amont du dépôt des demandes d'autorisation.

Lors de ce comité de projet, et conformément à l'article R211-10 du code de l'énergie, les discussions ont porté sur les aspects suivants :

- Objectif du projet
- Localisation du projet
- Bilan des différentes études environnementales
- Dimensionnement prévisionnel du projet : puissance installée, raccordement
- Enjeux socio-économiques
- Coûts prévisionnels
- Calendrier du projet
- Communication et information du public
- Questions diverses

Également, conformément à l'article R. 211-7 du code de l'énergie, une invitation au comité de projet éolien a été adressée aux deux communes d'implantation du projet, aux deux établissements publics de coopération intercommunaux à fiscalité propre dont les communes de Liez et de Remigny sont membre, la CC de Val de l'Oise et la CA de Chauny Tergnier La Fère, ainsi qu'aux communes dont une partie du territoire est située dans un rayon de 6 km autour du périmètre de l'installation. La distance de 6 km est définie dans la nomenclature des installations classées qui fixe le rayon d'affichage pour chaque installation classée.

Ainsi, l'ensemble des communes figurant en rouge sur la carte ci-après, ainsi que les communes de Liez et de Remigny, ont été invitées au comité de projet éolien qui s'est tenu le 21 mai 2025 en mairie de Remigny. L'invitation à ce comité de projet est disponible en annexe 8 du présent document.



Étaient finalement présents :

- M. Serge Mangin, Maire de Liez
- M. Sylvain Chochoy, Adjoint au Maire de Liez
- Mme Marilyne Carton, 1ère Adjointe au Maire de Liez
- M. Marceau Lemahieu, Maire de Remigny
- M. Jean-Marie Gondry, Maire de Jussy
- M. Laurent Farez, Maire de Viry-Noureuil
- M. Jackie Goarin, Maire de Beautor
- M. Jacques Masson, Maire de Benay
- Mme Julie Wendling Marlière, Maire de Andelain
- M. Marie-Pierre Abdouli, Maire de Brissy-Hamégicourt
- M. Michel Montay, 2ème Adjoint au Maire de Mennessis
- M. Pierre Coppens, Premier Adjoint au Maire de La Fère
- M. Laurent Pene, Maire de Travecy

Les élus présents ont pu poser leurs questions sur l'avancée du projet et ce temps d'échange a été l'occasion d'aborder les mesures d'accompagnement pouvant être mises en place en lien avec le projet, qui font toujours l'objet d'échange avec les communes.

Conformément à la réglementation en vigueur, les éléments présentés lors de ce comité sont accessibles au public par voie électronique sur le site internet du projet : <https://www.projeteolien-liezetremigny.fr/le-projet-eolien-liezetremigny/le-projet>.

4. Les outils d'information

En parallèle de ces rendez-vous, un certain nombre d'outils ont été proposés pour permettre une information large et complète de la population. L'ensemble des supports d'information diffusés localement sont disponibles en annexe de ce document.

4.1. Les lettres d'information

Plusieurs lettres d'information ont été distribués aux riverains des communes de Liez et de Remigny. Chaque lettre d'information a fait l'objet d'une validation par les maires.

Lettre d'information n°1

Une première plaquette d'information du projet a été tirée en 400 exemplaires diffusés en septembre 2024 dans les boîtes aux lettres des riverains des communes de Liez et de Remigny.

L'objectif de cette première lettre d'information était de communiquer sur le planning (lancement des études environnementales) et faire une présentation sommaire du projet avec une zone d'implantation provisoire.

Lettre d'information n°2 :

Une seconde lettre d'information a également été diffusée aux riverains des communes de Liez et de Remigny en mai 2025. Cette seconde plaquette tirée en 400 exemplaires également visait à informer les riverains sur les avancées du projet avec notamment les premiers résultats de l'étude d'impact (les enjeux environnementaux à prendre en compte), à présenter l'implantation des éoliennes issue des premiers résultats de l'étude d'impact ainsi que la suite du planning prévisionnel.

Cette lettre d'information avait également pour but de convier les riverains à la permanence publique du 21 mai 2025.

Lettre d'information n°3 :

La lettre d'information n°3, qui n'a pas encore été publiée, communiquera le dépôt de l'autorisation environnementale, présentera le plan de masse associé, détaillera le calendrier de l'instruction et fournira diverses autres informations relatives au projet.

4.2. Le site internet du projet

Dès le démarrage de la concertation, un site internet dédié au projet a été mis en ligne. Le site internet du projet est accessible par tous à ce lien :

<https://www.projeteolien-liezetremigny.fr/le-projet-eolien-liezetremigny/le-projet>

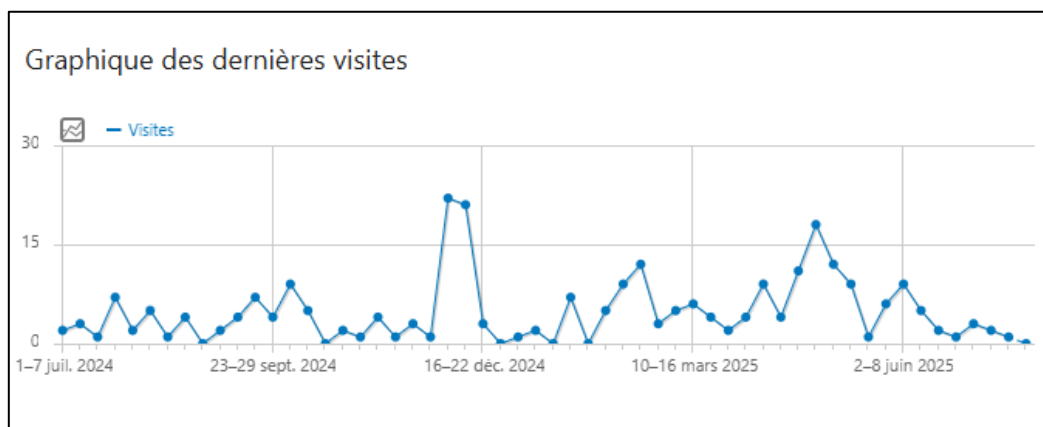
Cet espace digitale offre également des fonctionnalités de concertation, telles que :

- Retrouver toutes les informations sur le projet et sur la démarche de concertation
- S'inscrire aux différents événements de concertation
- Télécharger l'ensemble des documents en lien avec le projet et la démarche de concertation (comptes rendus, supports de présentation, lettres d'information, etc.)
- La possibilité d'interroger l'équipe projet via un formulaire ou contacts directs disponibles sur le site
- Se renseigner grâce à une Foire Aux Questions

Au fur et à mesure de la concertation, le site internet a été mis à jour régulièrement avec l'ajout d'actualités relatant les dernières actualités et l'annonce des prochains événements. Ceci afin de permettre à chacun de suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation. Un renvoi vers le site a systématiquement été intégré dans tous les supports de communication.

Les données d'utilisation :

- Nombre total de visites : 267
- Total de pages consultées : 300
- Moyenne des pages consultées par utilisateur : 1.12 page
- Temps moyen passé sur le site internet : 48 secondes
- Pages les plus consultées :
 - o <https://www.projeteolien-liezetremigny.fr/le-projet-eolien-liezetremigny/le-projet>
 - o <https://www.projeteolien-liezetremigny.fr/le-projet-eolien-liezetremigny/le-projet/nos-actualites>
 - o <https://www.projeteolien-liezetremigny.fr/le-projet-eolien-liezetremigny/les-documents>



4.3. Synthèse des actions d'information

La totalité des actions d'information sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Date	Action d'information	Canal de diffusion	Cible	Résultats
Dès la reprise du projet par TotalEnergies Renouvelables France	Site internet	Communication de l'URL via les lettres d'information, les flyers, les mails et les comptes-rendus	Communes de Liez et de Remigny communes limitrophes	267 utilisateurs
Juillet 2024	Lettre d'information n°1	Impression papier 400 exemplaires, mise en ligne sur le site internet du projet	Communes de Liez et de Remigny	100% des habitants de Liez et de Remigny ont reçu la lettre d'information dans leur boîte aux lettres
Mai 2025	Lettre d'information n°2	Impression papier 400 exemplaires, mise en ligne sur le site internet du projet	Communes de Liez et de Remigny	100% des habitants de Liez et de Remigny ont reçu la lettre d'information dans leur boîte aux lettres
21 mai 2025	Permanence publique		Communes de Liez et de Remigny	6 habitants rencontrés
Au moment du dépôt	Lettre d'information n°3		Communes de Liez et de Remigny	

5. Conclusion : les prochaines étapes

Dès le début du projet, TotalEnergies a souhaité rencontrer les acteurs locaux. L'objectif était d'intégrer le plus en amont possible les éventuelles remarques et de répondre aux diverses questions concernant le développement de ce projet éolien.

Cette démarche volontaire de concertation a été menée en cohérence avec les demandes et suggestions des élus, et ce dès le démarrage du projet. Les échanges réguliers ont permis de les tenir informés des différentes avancées, ainsi que les habitants via nos lettres d'information.

Le dépôt du dossier auprès des services de la Préfecture ne marque pas l'arrêt du dialogue, bien au contraire. L'équipe projet continuera de se tenir à la disposition de toute personne le souhaitant. Une fois la demande d'autorisation réalisée, le projet basculera dans une phase d'instruction.

Conformément à la loi Industrie Verte, la phase de consultation se déroulera en parallèle de celle-ci, incluant notamment une enquête publique qui comptera deux réunions publiques pour favoriser les temps d'échanges sur le projet.

Effectivement, d'autres rendez-vous avec les élus sont à prévoir afin d'assurer une continuité des échanges et une bonne transmission des informations. Par ailleurs, il est prévu également de continuer à informer les riverains de l'avancement du projet via d'autres lettres d'informations.

6. Annexes

Annexe 1 – Lettre d'information n°1



LE MOT DU CHEF DE PROJETS

Chers habitants des communes de Liez et Remigny,

En 2022, vos élus ont approuvé la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un projet éolien sur votre territoire.
En 2023, ce projet a été repris par TotalEnergies afin de poursuivre son développement.

Cette année, les études environnementales se poursuivent et une phase de concertation et de communication s'ouvre. Nous viendrons donc prochainement à votre rencontre pour vous présenter les premiers résultats des études.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et attendons avec impatience de pouvoir échanger avec vous sur ce projet !

Bertille DARAS DE MONCOURT
Chargée d'études développement
TotalEnergies Renouvelables France

PAROLES DES ÉLUS

“ L'énergie éolienne est un pilier de la transition énergétique, mais plus encore, elle contribue à la lutte contre le dérèglement climatique. Le projet de Liez et Remigny exploite l'énergie du vent et participe à la protection de notre planète contre les émissions de gaz à effet de serre pour assurer l'indépendance énergétique de notre pays à long terme. À son niveau, il rend service à notre territoire, à notre commune, notre communauté de communes et à notre département.

Marceau LEMAHIEU
Maire de Remigny

“ Locale, durable et propre, l'énergie éolienne est une composante essentielle du mix énergétique et une formidable opportunité pour notre territoire. Le projet de Liez et Remigny, porté par nos deux communes et développé par TotalEnergies, fournira une énergie propre et contribuera à dynamiser notre territoire grâce à ses retombées économiques.

Cette lettre a pour objectif de vous présenter le projet éolien, les chiffres clés et les grandes étapes à venir.

Serge MANGIN
Maire de Liez

LE PROJET

Présentation du projet

Initié en 2022, sur les communes de Liez et Remigny, TotalEnergies développe un projet éolien. Implanté au sein des parcs de La Grande Borne et Ly-Fontaine, ces 3 éoliennes permettront de contribuer aux objectifs de transition énergétique de l'Aisne.

Une zone de projets favorable

- > Insertion dans la continuité de parcs éoliens existants ;
- > Un secteur balayé par des vents propices à l'éolien.

Respect des réglementations et recommandations

- > Préservation des enjeux patrimoniaux et paysagers ;
- > Compatibilité avec les contraintes techniques : aéronautique, lignes électriques, oléoduc...

Des retombées économiques

- > Des retombées fiscales annuelles pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien pour les communes, la communauté de communes, le département et la Région.

Chiffres clés prévisionnels

	3 éoliennes maximum
	200 mètres hauteur maximale en bout de pale
	12,6 MW puissance totale installée
	30,9 GWh/an production
	12 700 habitants équivalent de la consommation des habitants de l'Aisne (hors chauffage)
	6 250 tonnes/an* de rejet de CO ₂ évité

La Zone d'implantation du Projet (ZIP)



Le projet éolien de Liez et Remigny est en cours de définition par les équipes de TotalEnergies.

Calendrier prévisionnel

- 2022**
 - Délibération des conseils municipaux
 - Sécurisation foncière
- 2023**
 - Implantation du mât de mesure
 - Lancement des études techniques et environnementales
- 2025**
 - Dépôt du projet en Préfecture
 - Instruction
 - Enquête publique

Le mât de mesure

Un mât de mesure est posé sur la zone d'étude afin de connaître les conditions de vent. Sur le plan structurel, il se compose d'une structure en treillis, de section triangulaire avec une alternance de bandes blanc et rouge. Il dispose également d'une alimentation via panneaux solaires pour l'alimentation des capteurs.

Pour le projet de Liez et Remigny, un mât de mesure a été installé sur la commune de Remigny en 2023 puis retiré au début de l'année 2024 après un an d'enregistrement.

À quoi sert un mât de mesure ?

Le mât de mesure permet de quantifier la vitesse du vent, de déterminer la rose des vents et de mesurer l'activité des chauves-souris grâce à des micros posés en altitude. Il récolte des données afin de prédire la future production en électricité du parc éolien. De plus, ces données permettent de connaître l'intensité des vents et ainsi, de vérifier si les éoliennes envisagées sont assez robustes pour supporter les charges mécaniques induites par les vents. Le mât de mesure est donc indispensable à la construction.

Il permettra également l'identification des enjeux environnementaux tels que :

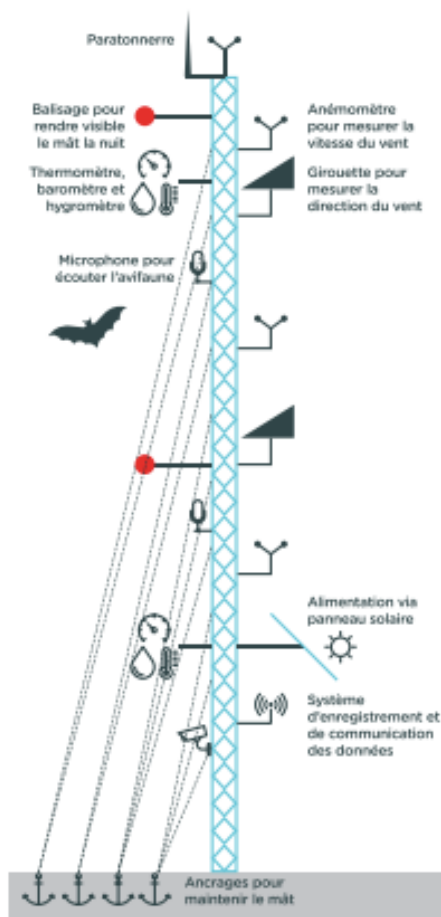
- > L'activité des chauves-souris grâce à des modules d'enregistrement en continu installés sur le mât.
- > La puissance des vents et leur direction nous aideront à définir le type d'éolienne la plus adaptée et la distance optimale entre elles afin d'éviter les pertes de production.
- > Le lien entre le bruit ambiant et la direction du vent afin de déterminer les différentes ambiances sonores au niveau des zones habitées voisines.

Quelle est la hauteur d'un mât de mesure ?

La hauteur d'un mât de mesure est propre à chaque projet. Plus la hauteur de mesure est proche de celle du moyeu de l'éolienne envisagée, plus les données sont précises. Pour l'étude du projet de Liez et Remigny, le mât mesurait 100 mètres.

Combien de temps est implanté le mât de mesure ?

Le mât de mesure a été installé pour une durée de 12 mois et démonté à la fin de la campagne de mesures. Il a permis de réaliser une étude de vent approfondie et d'évaluer le gisement éolien de la zone d'étude.



L'ambition de TotalEnergies est la neutralité carbone en 2050

TotalEnergies s'engage à exploiter, dans le monde, 100GW d'électricité bas carbone en 2030. Nous portons l'ambition de la Compagnie en France pour le développement, la construction et l'exploitation des énergies renouvelables.

La force d'une implantation locale

Les activités renouvelables en France de TotalEnergies disposent d'un ancrage local fort grâce à ses 20 implantations réparties sur le territoire et exploitent plus de 620 centrales d'énergies renouvelables. Notre engagement à être un acteur majeur du développement économique local s'illustre notamment par notre couverture territoriale et la prise en compte des spécificités locales.

Les activités renouvelables en France de TotalEnergies comptent plus de 570 salariés répartis dans ses agences.

**SITE INTERNET
DÉDIÉ AU PROJET**

**Retrouvez toutes les
actualités et suivez
l'avancement du projet sur**

www.projeteeolien-liezetremigny.fr




Pour tout complément d'information vous pouvez contacter :



Bertille DARAS DE MONCOURT
Chargée d'études développement
bertille.daras-de-moncourt@totalenergies.com

Agence d'Île-de-France

Tour Vista, 52 Quai de Dion
Bouton, 92800 Puteaux
Mail : contact.renewables@totalenergies.com

 TotalEnergies Renewable Solutions

SAS au capital de 8 624 664 € -
RCS Béziers 434 836 276

renouvelables.totalenergies.fr

Projet éolien | Communes de Liez et Remigny (02)
Édition : Juillet 2024

Crédits photos : TotalEnergies Renouvelables France

Annexe 2 – Lettre d'information n°2



Lettre d'information #2

Projet éolien

Communes de Liez et Remigny (02)

PERMANENCE PUBLIQUE

21

MAI 2025

17h00 - 20h00

Mairie de Remigny
Rue de la Mairie - 02440 Remigny

Vous pouvez vous inscrire à cette permanence publique, en envoyant un mail à romane.druel@external.totalenergies.com, en indiquant les créneaux horaires auxquels vous êtes disponibles.

ÉDITO

Chers tous,

Ce début d'année 2025 a vu l'arrivée de deux nouveaux chefs de projets sur le projet de Liez et Remigny : Amina Selmi et Yohan Perrot travailleront désormais en binôme et répondront à toutes vos questions.

Après un an d'études environnementales, les premiers résultats nous ont permis de valider l'implantation finale du projet et d'évaluer les éventuels impacts.

En parallèle, la phase de concertation et de communication se poursuit ! À cette occasion, vous trouverez dans cette lettre d'information une invitation à une permanence publique lors de laquelle nous aurons le plaisir d'échanger avec vous sur le projet.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et attendons avec impatience de venir à votre rencontre !

Amina SELMI
Chef de projets
TotalEnergies Renouvelables France

Yohan PERROT
Chef de projets
TotalEnergies Renouvelables France

LE PROJET

Avancées du projet

Initié en 2022, sur les communes de Liez et de Remigny, TotalEnergies développe un projet éolien. Implantées au sein des parcs de La Grande Borne et Ly-Fontaine, ces 3 éoliennes permettront de contribuer aux objectifs de transition énergétique de l'Aisne.

Où en est le projet ?

Comme précisé dans la 1^{ère} lettre d'information, les enjeux et sensibilités à une zone d'études sont déterminés par l'étude d'impact sur l'environnement.

Comme pour chaque projet lors de sa conception, nous appliquons la séquence «Éviter, Réduire et Compenser» (ERC). Celle-ci permet d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui sont inévitables et de compenser les conséquences notables qui n'ont pu être évitées ou réduites.

Le projet Liez-Remigny en chiffres

✈	3 éoliennes
✈	200 mètres hauteur maximale en bout de pale
⚡	13.5 MW puissance totale installée
⚡	27.2 GWh/an production
👤	19 480 habitants équivalent de la consommation des habitants de l'Aisne (hors chauffage)
♻	1 638 tonnes/an* de rejet de CO ₂ évité

* Selon le mix électrique français

Extrait des mesures mises en place

Mesures d'évitement*

- Évitement des habitats naturels d'intérêt et des stations de flore patrimoniale
- Évitement des zones de chasses et des couloirs de transit des chauves-souris (milieux boisés et lisières)

Mesures de suivi*

- Suivi d'activité des chauves-souris en altitude et au sol
- Suivi d'activité de la faune

Mesures de réduction*

Mise en place d'un dispositif de bridage des éoliennes adapté à l'activité des chauves-souris.

* Liste non exhaustive

Implantation précise des trois éoliennes



Calendrier prévisionnel



Résultats des études

Lors de la phase de développement d'un projet éolien, une étude d'impact environnemental du projet est engagée.

Le mât de mesure

Installé de février 2023 à mars 2024 (396 jours), un mât de mesure d'une hauteur de 100m a été érigé au sein de la zone d'implantation potentielle du projet (ZIP) sur la commune de Remigny. Il a permis de collecter les données de vitesse et d'orientation des vents, de température, de pression et d'hygrométrie du milieu. Le mât de mesure a également permis de mesurer l'activité des chiroptères grâce à des modules d'enregistrement audio en continu.

Les données récoltées ont été utilisées pour adapter le projet aux enjeux techniques et environnementaux du site.

Étude écologique

Avifaune

La sensibilité à l'échelle du site peut être considérée comme faible à assez forte pour une grande majorité d'espèces. Elle a été considérée comme forte localement au niveau des parcelles cultivées avec la présence d'habitats de nidification du Busard St-Martin.

Chauve-souris

Dans le cadre de ce projet, une vingtaine d'espèces ont été identifiées. Quatre d'entre elles, le Grand Murin, la Noctule commune, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe présentent une sensibilité considérée comme forte, tandis que la pipistrelle commune, la pipistrelle Kuhl, l'Oreillard gris et la pipistrelle pygmée ont une sensibilité considérée comme moyenne. Toutefois, l'activité en altitude est globalement faible et le cortège est moins diversifié qu'au sol.



Noctule commune



Busard St-Martin

En parallèle, une étude paysagère est en cours. Dans l'attente des résultats de cette étude, voici deux points de vue privilégiés dans l'analyse paysagère.



Depuis le centre du bourg de Remigny



Depuis le centre du bourg de Laz

Notre démarche de concertation

TotalEnergies développe ses projets en impliquant au maximum l'ensemble des parties prenantes des territoires.

2

Pour donner suite à la finalisation de l'étude environnementale et notre souhait de déposer le dossier de demande d'autorisation environnementale, nous vous invitons à une permanence publique, le 21 mai 2025, ouvert en accès libre de 17h00 à 20h00, à la Mairie de Remigny - Rue de la Maine - 02440 Remigny. L'occasion de venir rencontrer et échanger sur les dernières avancées du projet.

La prochaine étape est le dépôt du dossier en instruction par les services de l'Etat, phase durant laquelle une consultation de la population via une enquête publique sera organisée par la préfecture sur un mois. L'ensemble du dossier de demande d'autorisation environnementale sera alors consultable en mairie ou sur le site de la préfecture.

L'ambition de TotalEnergies est la neutralité carbone en 2050

TotalEnergies s'engage à exploiter, dans le monde, 100 GW d'électricité bas carbone en 2030. Nous portons l'ambition de la Compagnie en France pour le développement, la construction et l'exploitation des énergies renouvelables.

La force d'une implantation locale

Les activités renouvelables en France de TotalEnergies disposent d'un ancrage local fort grâce à ses 21 implantations réparties sur le territoire et exploitent plus de 740 centrales d'énergies renouvelables. Notre engagement à être un acteur majeur du développement économique local s'illustre notamment par notre couverture territoriale et la prise en compte des spécificités locales.

Les activités renouvelables en France de TotalEnergies comptent plus de 530 salariés répartis dans ses agences.

**SITE INTERNET
DÉDIÉ AU PROJET**

**Retrouvez toutes les
actualités et suivez
l'avancement du projet sur**

www.projeteeolien-liez-et-remigny.fr



Pour tout complément d'information
vous pouvez contacter :

Amina SELME
Chef de projets
TotalEnergies Renouvelables France
amina.selme@totalenergies.com

Yohan PERROT
Chef de projets
TotalEnergies Renouvelables France
yohan.perrot@totalenergies.com

Agence d'Ile-de-france

Tour Vista, 52 Quai de Dion
Bouton, 92800 Puteaux
Mail : contact.renouvelables@totalenergies.com

 TotalEnergies Renewable Solutions

SAS au capital de 8 624 664 € -

renouvelables.totalenergies.fr

Lettre d'information #2
Projet éolien | Communes de Liez et Remigny (02)
Crédits photos : TotalEnergies Renouvelables France

Annexe 3.1 – CR du Pôle Eolien Départemental – Préfecture de Laon (02) du 26 novembre 2024



Direction départementale
des territoires

Laon, le 14 JAN. 2025

Objet : Compte rendu de la réunion de phase amont du 26 novembre 2024 relative au projet du parc éolien LIEZ-REMIGNY

PJ : Présentation du projet

Madame Pauline LEMEUNIER, responsable adjointe agence de Paris de la société TotalEnergies Renouvelables.

À la suite de votre sollicitation par courrier électronique en date du 17 septembre 2024, je vous ai rencontrés au sujet du projet désigné en objet.

Étaient également présents à cette réunion, en tant que services contributeurs ou concernés par le projet, les services suivants : Direction Départementale des Territoires (DDT), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'Unité Départementale de l'Architecture du Patrimoine (UDAP).

Pour rappel, l'objectif de cette rencontre dans le cadre de la phase amont du dépôt de votre dossier était de nous présenter votre société ainsi que votre projet (zone d'étude, principales caractéristiques). Pour les services instructeurs, cette présentation nous permet d'insister sur les points de vigilance dont il est fait acte ci-après, sur la base des éléments que vous nous avez communiqués en date du 23 août 2024 et développés à l'occasion de cette réunion.

Au cours de la réunion, il vous a notamment été signalé, au regard des éléments que vous nous avez transmis, quelques points de vigilance dont voici le résumé :

– sur les aspects liés à la biodiversité :

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est située dans une zone à fort enjeu avifaune sensible à l'éolien (Noctule commune).

La distance minimale de 200 mètres des premières habitations doit être respectée.

– sur le paysage et le patrimoine :

La présence de plusieurs monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée est à prendre en considération.

50 boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Direction / Bureau
Affaire suivie par : Sabrina MARTINEZ
Tél. : 03 23 24 64 44
Courriel : ddt-eolien@aisne.gouv.fr

 Préfète de l'Aisne  @Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

La Place Carnégie de TERGNIER et le Château de la FERE sont classés au patrimoine des Monuments Historiques.

La ZIP est située à l'ouest de la vallée de l'Oise. Il est nécessaire de présenter des photomontages de l'autre versant de la vallée due à la présence de nombreux parcs.

Les enjeux dans le périmètre sont :

- 1) les enjeux avifaunes très forts dans le secteur,
- 2) la proximité de Monuments Historiques,
- 3) la proximité de la vallée de l'Oise,
- 4) les nuisances visuelles du paysage de jour comme de nuit.

Par le présent courrier, je tenais à vous rappeler ces enjeux auxquels les différents services présents lors de cette réunion et moi-même serons très attentifs.

Vous êtes notamment invités à :

- 1) Vérifier la distance d'implantation de l'éolienne E3,
- 2) Être vigilants sur la hauteur des éoliennes envisagées,
- 3) Prêter une attention particulière sur les enjeux avifaunes très forts dans le secteur,
- 4) Être vigilants sur la hauteur maximale envisagée des éoliennes ainsi que celles des rotors et la garde au sol,
- 5) Mettre en évidence les moyens d'évitement, réduction et compensation pouvant être mis en place pour les chiroptères.

Enfin, au regard des éléments portés à notre connaissance et à cette étape de phase amont, les informations fournies par les services contributeurs présents lors de la réunion ne préjugent pas de l'instruction de la demande, et a fortiori de l'issue de celle-ci, ni du contenu des prescriptions qui seront définies.

Pour la préfecture, et par délégation,
Le secrétaire général,

Alain NGOUOTO

Destinataire :

TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES
Mme Bertille DARAS DE MONCOURT
52 quai Dion Bouton
92 816 PUTEAUX

LIEZ ET REMIGNY

Nom du Projet : LIEZ ET RMIGNY
 Nom du Pétitionnaire : TotalEnergies Renouvelables
 Contact sur le dossier : Daras de Moncourt Bertille
 Coordonnées : **Tel : 0676862954**
 Mail : bertille.daras-de-moncourt@totalenergies.com

Date de dépôt estimée : Juin 2025

I. Description du projet

Description rapide	Principaux impacts potentiels connus
Projet éolien de 3 machines, localisées sur les communes de Liez et de Remigny (02). • Localisation : Le projet est situé sur un terrain agricole, à proximité d'un parc éolien déjà en service, ce qui permet une intégration harmonieuse des nouvelles machines. • Capacité : 3 éoliennes : 13.5 à 15 MW • Impact environnemental : - Paysage : Projet en extension de parcs existants. - Ecologique : Etude Faune Flore terminé. Enjeux à prendre en compte concernant l'avifaune nicheuse	Une canalisation de GAZ Distance habitations : 500m Distance bois : 200m

LIEZ ET REMIGNY

II.

Localisation des contraintes sur site

- ZMI
- 200mGaz
- 400mGaz
- Rayon de 75m

 **E3 est placée sur la bande tampon 400mGaz et à moins de 500m des premières toitures de CANLERS**



L'implantation provisoire des éoliennes a été réalisée en tenant compte des retours des consultations. Vous trouverez ci-dessous les différents commentaires reçus.

Organisme	Réponse	Commentaire
SDRCAM Zone aérienne de défense	oui	L'analyse des spécialistes démontre que le projet présente une gêne acceptable en l'état
SGAMI NORD	oui	RAS
DGAC NORD	oui	RAS
METEO FRANCE	oui	RAS
ARS	oui	RAS
RTE	non	
GRT GAZ	oui	La distance minimale à respecter entre nos ouvrages et une éolienne doit être supérieure ou égale à 2 fois le curiel de la hauteur du mât, augmentée de la longueur de la pale montée sur le rotor. Si ces distances ne peuvent être respectées, le maître d'ouvrage devra se rapprocher de GRTgaz pour juger de la compatibilité de son projet avec les ouvrages concernés
INAO	oui	Ces communes sont comprises dans les aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Haricot de Soissons » et « Velailles de la Champagne ». Aucun siège d'exploitation en lien avec ces IGP n'a été recensé sur ces communes
DRAC	non	
CNPF	non	
ONF	non	
Conseil Départemental	non	
SDIS	non	
UDAP	non	
Bouguies	non	
SFR	oui	RAS
Free	non	
Orange	oui	RAS

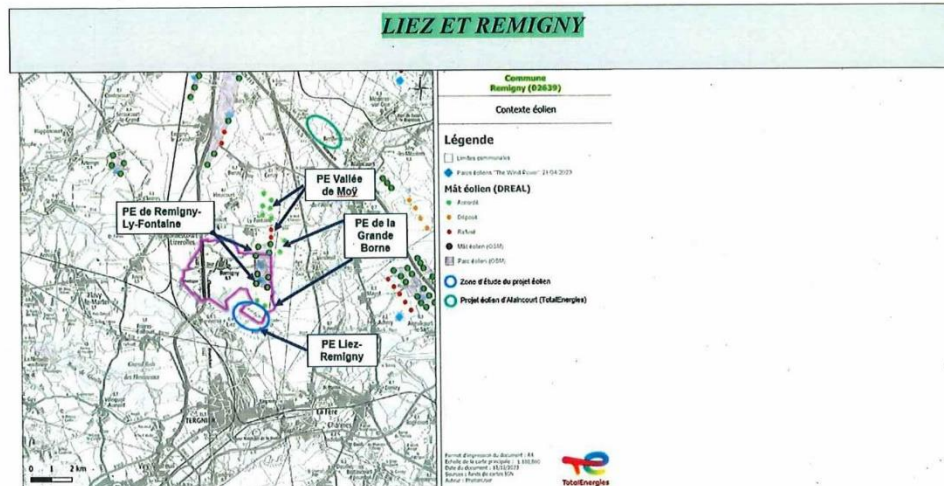
LIEZ ET REMIGNY

III. Présentation des enjeux

Thématique	Enjeux vis-à-vis de la localisation	Enjeux et impacts pressentis vis-à-vis du projet
Consommation foncière	Emprise socles et plateformes : 6937m ²	Accès et pistes à créer et ou à renforcer pour accéder aux éoliennes.
Biodiversité	ZIP en dehors de tout zonage environnemental : - ZNIEFF I – Prairies inondables de l'Oise de Brissy -Hamégicourt à Thourotte -3,5 km - ZNIEFF I – Forêts de l'antique massif de Beine – 4,4 km - ZNIEFF II – Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte – 2,9 km Inventaires Faune Flore terminés. Enjeux avifaune nicheuse à prendre en compte.	Localisation des éoliennes à minimum 200m bout de pale des éléments arborés en bordure de ZIP pour éviter tout impact sur les chiroptères, conformément à la recommandation EUROBATS.
Paysage et patrimoine	MH : Place Carnegie de Fagniers (Tergnier) située à 3,2 km de la ZIP Patrimoine : Clocher de Remigny ZIP située en zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) Implantation en prolongement d'un parc éolien existant	Des photomontages seront réalisés depuis ses lieux
Eau	Aucun cours d'eau dans la ZIP Diagnostic zones humides en cours	Mise en œuvre de mesures en phase chantier pour limiter le risque de pollution
Risques naturels	Risque débordement de nappes Retrait-gonflement des argiles	
Risques technologiques	Présence d'une canalisation gaz dans la ZIP.	Retour de consultation GRT Gaz obtenu. Discussion en cours pour validation de l'implantation des éoliennes (distance d'éloignement à valider)
Nuisances		
Energie	Puissance entre 13.5 et 15 MW (à valider)	• Production de 30 GWh/an. Production équivalente à la consommation électrique hors chauffage de 19 761 français habitant dans le département de l'Aisne.

Description des effets cumulés

Existe-t-il d'autres projets dans le secteur concerné ? Quels sont les enjeux vis-à-vis du projet ?



Nous disposons effectivement d'un cadre éolien déjà établi, ce qui est bénéfique au développement du projet

Compatibilité du projet avec les plans-programmes

Le projet est-il concerné par des plans-programmes ? Lesquels ? Quels sont les enjeux vis-à-vis du projet ?

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Schéma Régional d'Amenagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

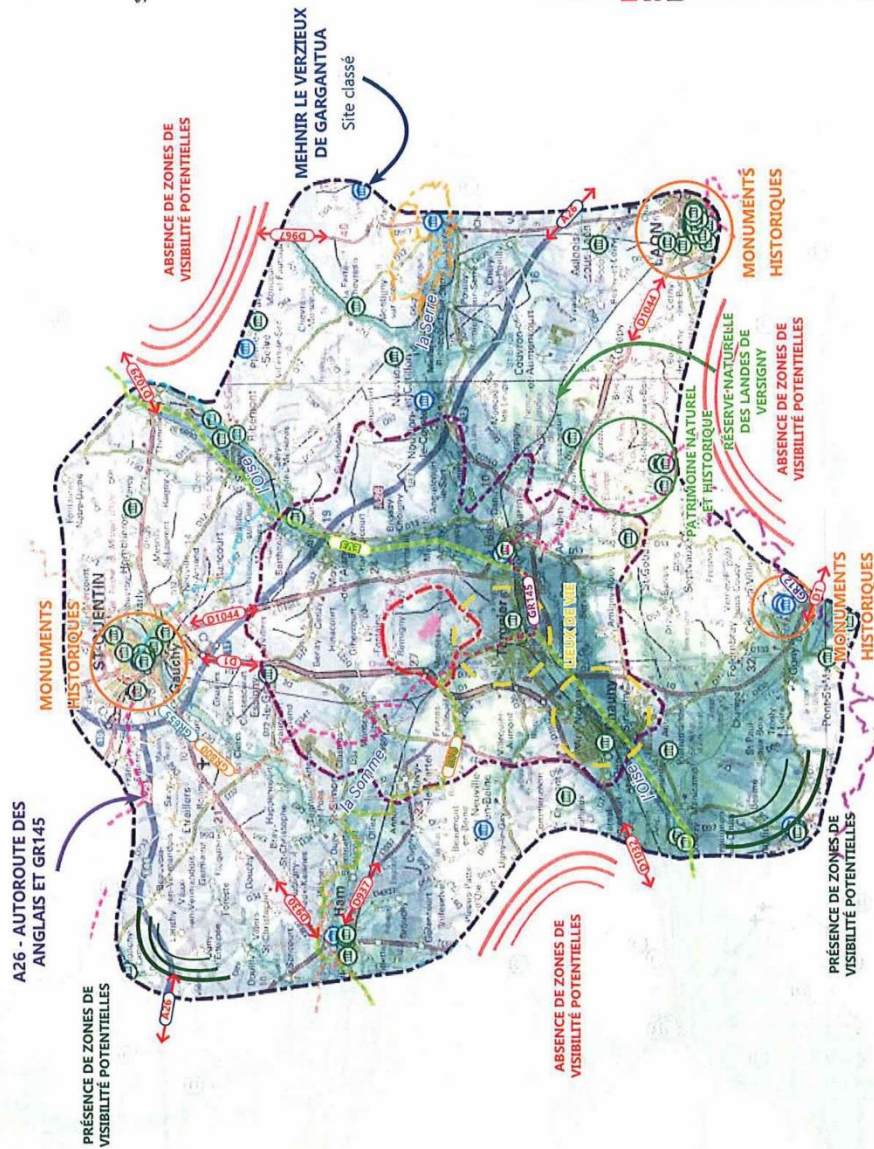
Les SCoT et les PCAET contribuent à l'objectif régional privilégiant le développement des énergies renouvelables. Pour contribuer aux objectifs nationaux définis dans la loi pour la transition énergétique, le SRADDET vise un développement des énergies renouvelables comparable à l'effort national en multipliant par 2 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 (passant de 19 TWh en 2015 à 39 TWh à l'horizon 2031), et faisant passer la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de 9% en 2015 à 28% en 2031 en visant un meilleur équilibre entre énergies électriques et thermiques.

Aires d'étude adaptées



Novembre 2024

Source : IGN 100®, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation Potentielle
- Aires d'études adaptées**
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Éloignée
- Monuments historiques**
 - Classé
 - Inscrit
- Visibilités théoriques**
 - Zones de Visibilité Théorique
- Vallées**
 - Relief (en m NGF)
- Axes de communication**
 - Réseau viaire principal
 - Véloroutes et randonnées

0 2,5 5 7,5 10 km

3.6. Les aires d'étude adaptées

L'analyse des composantes paysagères et patrimoniales a permis d'identifier divers enjeux à prendre en compte dans cette d'étude d'état initial du paysage et du patrimoine. Aussi, le périmètre des aires d'étude du projet éolien de Lies-Rémigny issues du calcul de la formule adaptée de l'ADEME pour intégrer les enjeux paysagers et patrimoniaux relevés.

La carte légendée ci-contre illustre l'adaptation des périmètres d'étude.

3.6.a. L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractéristiques du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensible du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

Le périmètre de l'aire d'étude éloignée a été élargi au Sud pour inclure le village de Coucy-Château-Auffrique, présentant un intérêt patrimonial et touristique très fort. Au Sud-Est il longe le GR12 et s'affranchit de Noyon à l'Est faute de visibilité potentielle. Il s'incurve vers la zone d'implantation potentielle pour suivre les zones visibles et rejoint Ham. Le tracé se dilate pour inclure les vues potentielles et longe Caulaincourt et le parc de son château qui est classé. Il englobe Saint-Quentin plus longe les espaces visibles excluant ainsi une vaste zone de plaines jusqu'au Menhir «Le Verzieux de Gargantua», un site classé atypique.

La zone la plus éloignée est celle comprenant la ville de Laon, important lieu de vie concentrant de nombreux monuments historiques et se courbe vers le projet jusque Coucy-le-Château-Auffrique. Cette dernière zone comprends une partie de la forêt Domaniale de Saint-Gobain, une entité paysagère ne présentant pas de visibilité avérées mais comprenant une grande partie du patrimoine historique et végétal de la zone d'étude.

3.6.b. L'aire d'étude rapprochée

Dans l'aire d'étude rapprochée, la prégnance des éoliennes dans le paysage est importante. Elles y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne, voire importante en périphérie de l'aire d'étude immédiate, mais constituent un élément marquant du paysage. Les communes alentour et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

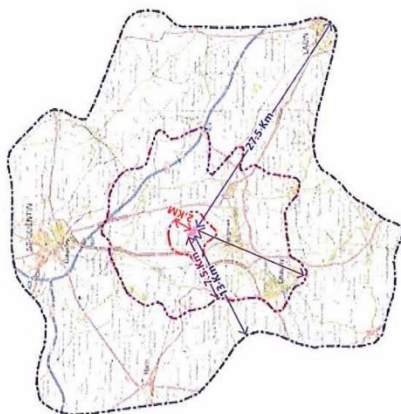
L'aire d'étude rapprochée conserve un tracé proche de celui défini par le calcul des formules en dehors du Sud-Est ou la commune de Chauny a été intégrée à l'Aire d'étude rapprochée comme celle de Saint-Gobain. Ces communes sont des lieux de vie important de cette aire d'étude, de plus, Saint-Gobain compte plusieurs monuments et sa position topographique peut être à l'origine de vues notables vers le projet. En dehors de ces deux modifications, seules certaines zones de plaines et de boisements ne présentant pas de visibilité potentielles sont exclues. Les bourgs situés à cheval sur la zone tampon y sont inclus Noyon le compte et son église classée.

3.6.c. L'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage. Une attention particulière est portée sur les éléments bâtis et paysagers qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès.

L'aire d'étude immédiate n'a été que peu modifiée dans son tracé. Au sud, elle a été légèrement étendue pour intégrer le cimetière de Quessy. A l'Ouest et au Nord-Ouest, le tracé s'écarte pour intégrer entièrement les communes de Mennessis et de Rémigny, très concernées de part leur proximité avec la zone d'implantation potentielle. Enfin, l'aire s'incurve à l'Est pour exclure les plaines qui sont exemptes d'enjeux directs.

Aires d'étude adaptées



Légende
 Zone d'étude éloignée
 Zone d'étude rapprochée
 Zone d'étude immédiate
 Zone d'étude éloignée
 Zone d'étude rapprochée
 Zone d'étude immédiate

Etat initial

Annexe 3.2 – Support de présentation du Pôle Eolien Départemental – Préfecture de Laon (02) du 26 novembre 2024



PROJET EOLIEN DE LIEZ ET REMIGNY

Présentation du projet en pôle éolien
départemental de l'Aisne

26 novembre 2024



Sommaire



1. Présentation de TotalEnergies Renouvelables France
2. Historique et présentation de la zone d'étude
3. Etudes de faisabilité
4. Implantation provisoire définie
5. Démarche de concertation et de communication
6. Calendrier du projet



01.

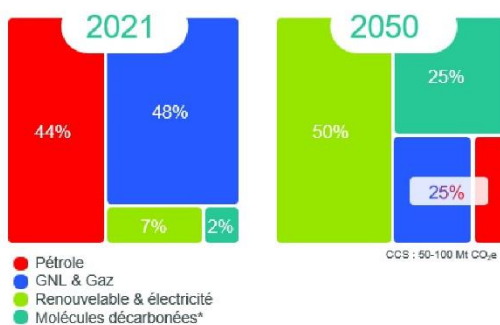
Présentation de TotalEnergies Renouvelables France

3

TotalEnergies une compagnie multi-énergies

TotalEnergies est une compagnie mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, électricité verte

Mix énergétique



Notre mission

Nos 101 000 collaborateurs

s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre.

Pour préserver la planète face au défi climatique, nous avançons ensemble, vers de nouvelles énergies



Molécules décarbonées : biogaz, hydrogène vert, biocarburants, e-fuels, bioplastiques

4 |

L'énergie se réinvente, nous aussi



Un spécialiste de l'énergie renouvelable

Nos 8 solutions techniques



Solaire au sol



Ombrière de parking



Bâtiment / Toiture



Solaire flottant



Hydroélectrique



AgriPV



Éolien

5 |

Pionniers
depuis
100
ans

L'énergie se réinvente, nous aussi



Une maîtrise de toute la chaîne de valeur



TotalEnergies vous accompagne de la conception jusqu'à la fin de vie de l'actif



Pionniers
depuis
100
ans

6 |

Une proximité avec les territoires

Comprendre et intégrer les **enjeux territoriaux**
 Développer en **concertation**
 Être un **acteur économique local**
 Suivre les projets au **plus près**
 Exploiter **localement**

Quelques chiffres clés

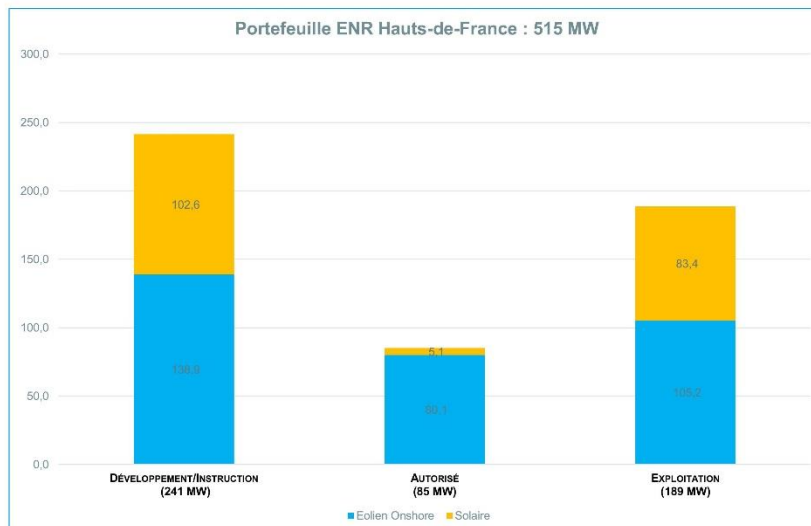


Une présence sur tout le territoire français pour une proximité assurée avec les acteurs locaux.

Pionniers depuis
100
 ans

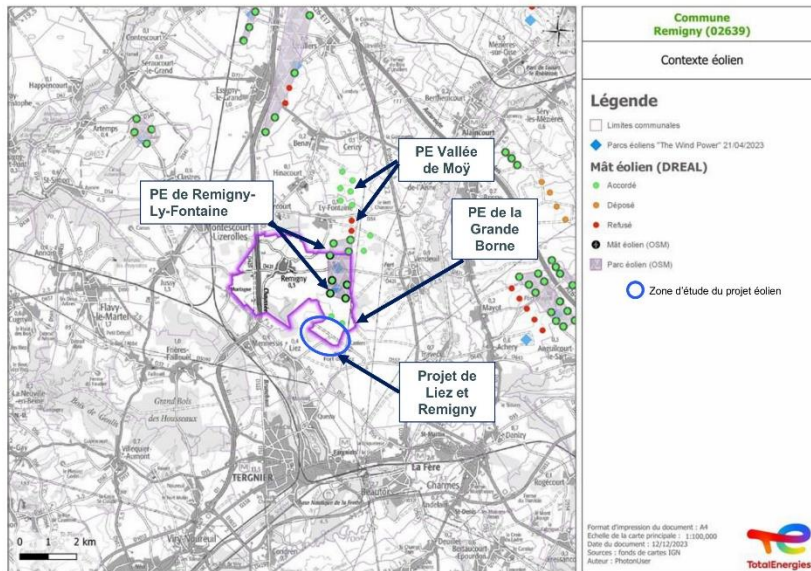
7 |

Portefeuille de projets pour l'antenne Hauts-de-France



8 |

Localisation de la zone d'étude



Région : Hauts-de-France

Département : Aisne (02)

EPCI :

- CC du Val de l'Oise
- CA Chauny-Tergnier-La Fère

Communes :

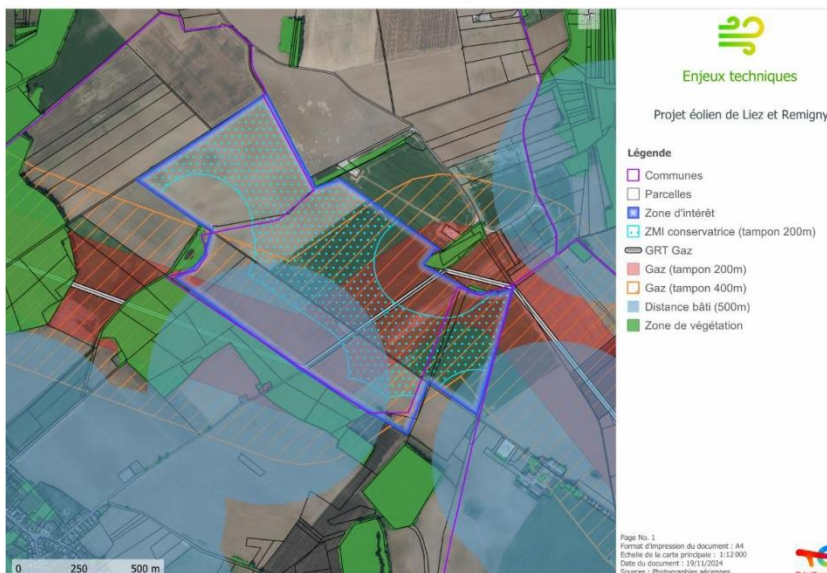
- Remigny
- Liez

Délibérations communales :

- 14/06/2021 (Remigny) : 8 pour et 1 contre
- 30/11/2020 (Liez) : 9 pour, 0 contre et 1 abstention

I 11

La zone d'étude



Contraintes identifiées :

- Canalisation de GRT Gaz
- Boisements
- Habitations

Evitement mis en place :

- 200 m de la canalisation (zone stricte d'interdiction)
- 200 m bout de pale des boisements
- 500 m minimal aux habitations

NB :

- SDRCAM : « Gène acceptable en l'état »
- DGAC : « Le projet se situe en dehors des zones concernées par des servitudes aéronautiques de dégagement et radioélectriques associées à des installations de l'aviation civile »

I 12



03.

Etudes de faisabilité

13

Les études de faisabilité

A quoi servent les études de faisabilité ?

Les études de faisabilité permettent de vérifier la faisabilité d'un projet éolien sur la zone d'étude identifiée.

Par qui sont-elles réalisées ?

Des bureaux d'études indépendants sont mandatés pour les réaliser.



L'étude écologique

Réalisée par CERA Environnement

Date de début : juin 2022



L'étude paysagère

Réalisée par ATER Environnement

Date de début : septembre 2024



L'étude acoustique

Réalisée par Orfea

Date de début : printemps 2024



L'étude généraliste

Réalisée par Ora Environnement

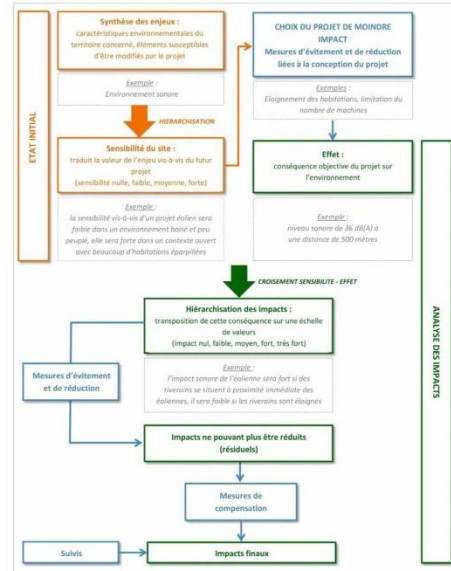
Date de début : septembre 2024

Etude généraliste – Méthodologie générale

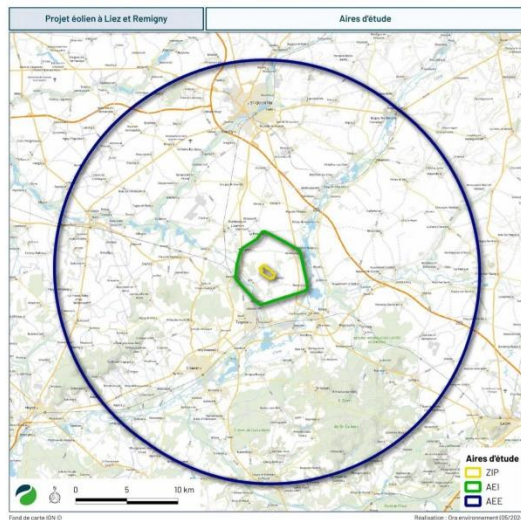
Contenu de l'étude d'impact :

- Description de la méthode permettant d'aboutir au projet retenu
- Etude de l'état initial de l'environnement (= état actuel)
- Etude des différentes variantes et choix du projet retenu
- Evaluation des impacts bruts du projet sur l'environnement
- Présentation des mesures visant à supprimer et réduire les impacts bruts
- Evaluation des impacts résiduels* et présentation des mesures de suivi et d'accompagnement

*En cas d'impact résiduels significatifs, des mesures compensatoires sont proposées



Etude généraliste – Aires d'études



Thématiques étudiées :

- Environnement physique
- Environnement humain
- Les thématiques écologie et paysage sont traitées indépendamment mais seront intégrées dans l'étude d'impact complète

Définition des aires d'études :

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'Etude Immédiate (AEI) : 2 à 3,5 km
- Aire d'Etude Eloignée (AEE) : 20 km

Etude écologique - Méthodologie

	Passages réalisés	2022												2023							
		Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout					
Habitats & Flore	4		Bota 1									Bota 2		Bota 3		Bota 4					
Autre faune	3			Faune 1								Faune 2		Faune 3							
Avifaune Hivernage	4							Hiver 1	Hiver 2, 3	Hiver 4											
Avifaune Migration	12 (4 pré, 8 post)			Post 1	Post 2	Post 3, 4	Post 5, 6, 7, 8			Pré 1	Pré 2	Pré 3	Pré 4								
Avifaune Reproduction	9	Repro 1										Repro 2, 3, 4	Repro 5, 6	Repro 7	Repro 8, 9						
Chiroptères	14 (3 pré, 6 repro, 5 post) + gîtes	Repro 1		Post 1, 2	Post 3	Post 4, 5			Gîtes			Pré 1, 2	Pré 3	Repro 2	Repro 3, 4	Repro 5, 6					

Habitats et flore :

- 4 passages

Autre faune :

- 3 passages

Avifaune :

- 4 passages en hivernage
- 12 passages en migration :
 - 4 pré-nuptiale
 - 8 post-nuptiale
- 9 passages en reproduction

Chiroptères :

- 6 passages en reproduction
- 8 passages en migration :
 - 3 pré-nuptiale
 - 5 post-nuptiale
- Recherche de gîtes en janvier 2023
- Mât de mesure : études en altitude (février 2023 à juin 2024)

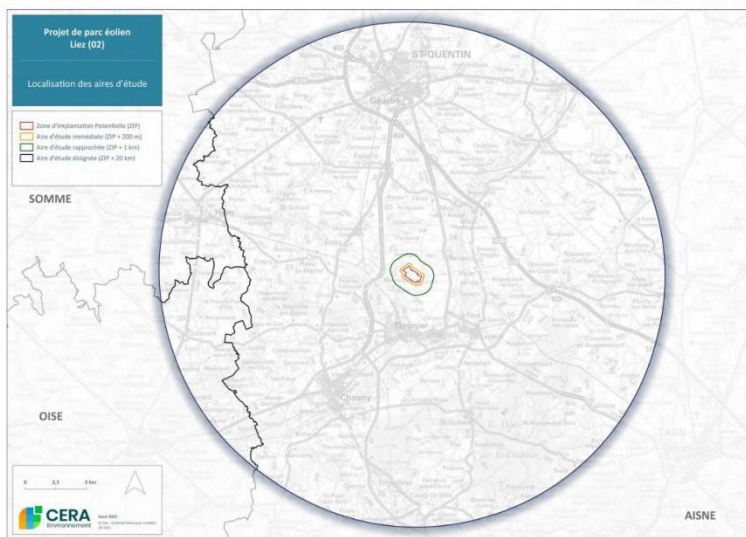
➔ Conforme au guide du développement des Hauts de France

I 17

Etude écologique – Aires d'études

Définition des aires d'études :

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'Etude Immédiate : 200 m
- Aire d'Etude Rapprochée : 1 km
- Aire d'Etude Eloignée : 20 km



I 18

Etude écologique – Enjeux identifiés



Enjeux identifiés :

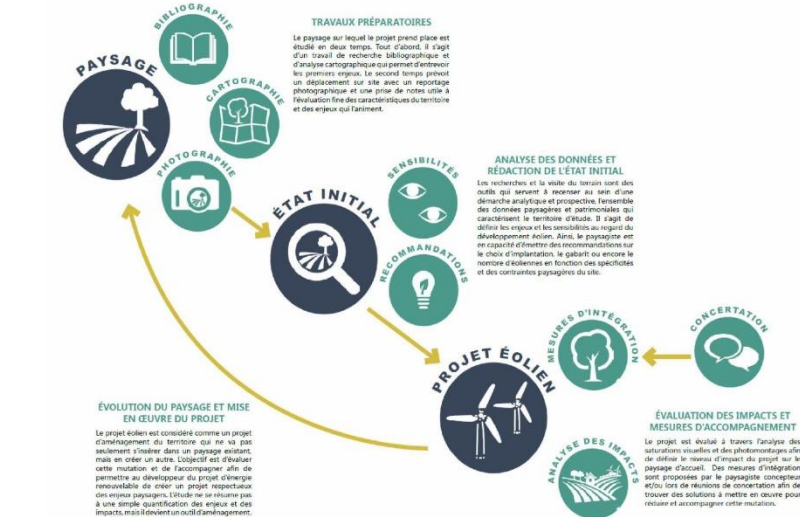
- Absence de zonage environnemental recoupant la zone d'étude
- Enjeux faibles à modérés au niveau des parcelles cultivées : habitat de nidification du Busard St-Martin
- Enjeux forts au niveau des boisements et des haies

Mesures :

- Eloignement de 200 m des boisements et haies (bout de pale)
- Garde au sol minimale de 30 m
- Bridage proposé en lien avec la présence de la Noctule commune (90% de l'activité préservée) :
 - Entre mi-mars et mi-octobre
 - Température supérieure à 10°C
 - Vitesse du vent inférieure à 5m/s
 - En l'absence de précipitation
 - Nuit complète

I 19

Etude paysagère - Méthodologie



I 20

Etude paysagère – Enjeux identifiés



Enjeux identifiés :

- Premier monument historique à 3,2 km : Place Carnegie de Fagniers (Tergnier)
- Patrimoine : Clocher de Remigny
- Enjeu principal lié au contexte éolien : inscrire le parc éolien en cohérence avec les parcs existants

Mesures :

- Inscrire le projet en densification des parcs existants, en soutien des lignes de forces présentes dans ce paysage (vallées et axes de communication)

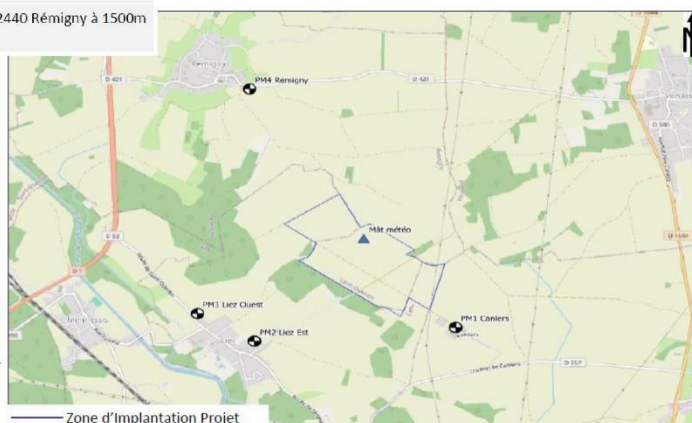


I 21

Etude acoustique



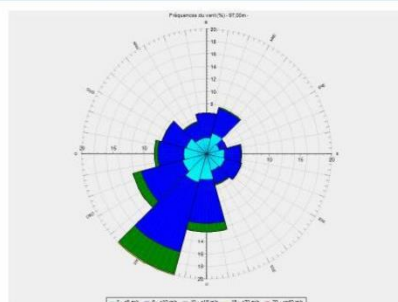
Point	Localisation
1	Jardin de l'habitation de Monsieur V, 15 Hameau de Canlers, 02800 Travecy à 500m au Sud-Est du projet
2	Jardin de l'habitation de Monsieur C, Rue du Mont, 02700 Liez à 1000m au Sud Ouest du projet
3	Jardin de l'habitation de Monsieur B, 69 Route de Saint Quentin, 02700 Liez à 1200m à l'Ouest du projet
4	Jardin de l'habitation de Monsieur MM, 20 Rue de la Croix, 02440 Rémigny à 1500m au Nord du projet



Etude de gisement

Qualité de la campagne de mesure du 03/02/2023 au 10/06/2024				
Capteur	Hauteur (m)	Moyenne	Unité	Couverture Données
Anémomètre A1	101,3 m	6,043	m/s	99,5%
Anémomètre A2	97,35 m	5,96	m/s	99,5%
Anémomètre A3	80 m	5,58	m/s	99,5%
Anémomètre A4	60 m	5,14	m/s	99,5%
Anémomètre A5	40 m	4,46	m/s	99,5%
Girouette G1	97,35 m		degré	99,0%
Girouette G2	80 m		degré	99,0%
Température T1	95 m	12,4	°C	99,5%
Baromètre	95 m	992,50	hPa	99,5%
Humidité	95 m	78,2	%	99,5%

Rose des vents mesurée à 97m



04.

Implantation provisoire définie

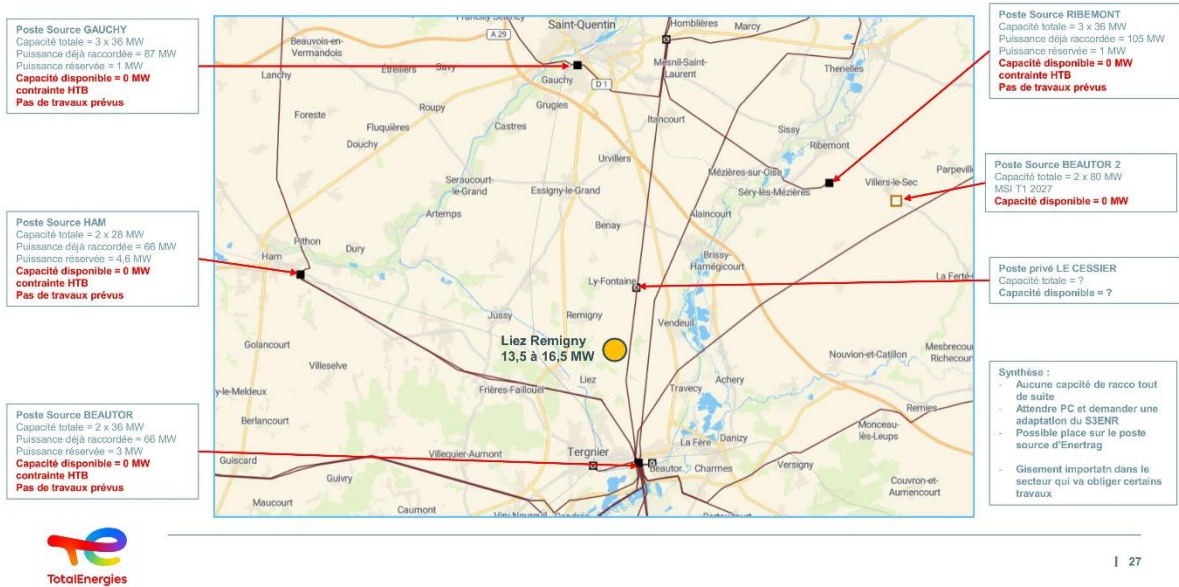
Stratégie d'implantation



Stratégie d'implantation – Plan de masse général



Raccordement



05.

Démarche de concertation et communication

Une concertation et une communication sur mesure

Dans le cadre de sa démarche de concertation et d'information, TotalEnergies **associe les acteurs du territoire.**

Notre objectif : développer l'appropriation du projet auprès des parties prenantes pour contribuer à sa réalisation.

TotalEnergies est signataire de **la charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés**, corédigée par AMORCE et France Renouvelables. Cette charte a pour objectif d'associer les collectivités locales aux projets éoliens, le plus en amont possible de leur développement.

Plan de concertation et communication élaboré pour le projet de Liez et Remigny :

- **2 présentations aux élus** : Février 2024 et Novembre 2024
- **1 présentation aux EPCI** : Décembre 2024
- **1 comité des élus** pour travailler autour des mesures d'accompagnement : Mars 2025
- **1 permanence publique** : Mars-Avril 2025
- **1 comité de projet** : Avril-Mai 2025

Outils d'information mis en place :

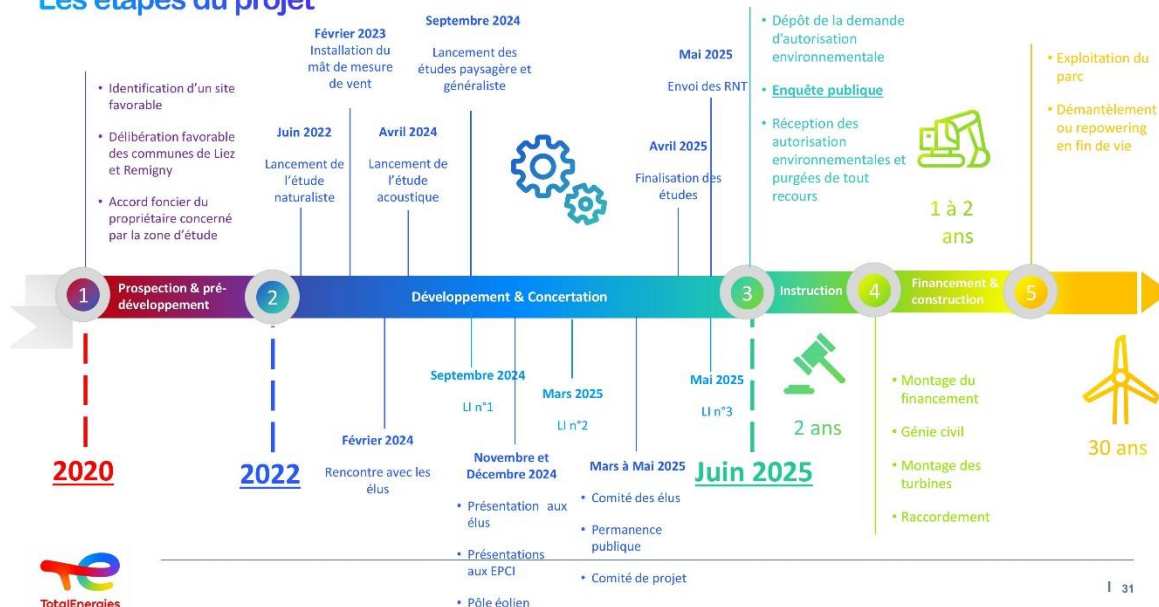
- **1 site internet** dédié au projet : **www.projeteolien-liezetremigny.fr**
- **3 lettres d'information** : 1^{ère} lettre d'information distribuée en septembre 2024 comprenant un mot de chaque maire



06.

Calendrier du projet

Les étapes du projet



Vos contacts

Pauline LEMEUNIER

Responsable Adjointe Agence de Paris
Tél : +33 (0)6 99 68 12 75
pauline.lemeunier@totalenergies.com

Bertille DARAS DE MONCOURT

Chargée d'études développement
Tél : +33(0) 06 76 86 29 54
bertille.daras-de-moncourt@totalenergies.com



TotalEnergies Renouvelables France

Agence Ile-de-France, Normandie et Hauts-de-France
52 quai Dion Bouton
92806 - Puteaux – FRANCE

Annexe 4.1 – CR de la Rencontre avec la Communauté d’Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère du 11 décembre 2024



Projet éolien de Liez et Remigny

Rencontre avec la Communauté d’Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère

Mercredi 11 décembre 2024

Sommaire

1. Participants	2
2. Contenu des échanges	3

1. Participants

Etaient présents pour animer cette rencontre :

L'équipe TotalEnergies⁴ :

- **Pauline LEMEUNIER** – *Responsable adjointe de l'agence de Paris*
- **Bertille DARAS DE MONCOURT** – *Chargée d'études développement*

Les représentants de la Communauté d'Agglomération :

- **Fabrice FOUCHER** – *Directeur*
- **Emmanuel DUEZ** – *Chef du service urbanisme/Droits des sols*
- **Linda COUTEUX** – *Animatrice de Tri / Référente PCAET*

Vous trouverez ci-après les thématiques abordées lors des échanges ainsi que les réponses apportées par TotalEnergies aux différents points soulevés par les participants.

Le support de présentation est annexé au présent document.

⁴ Etant entendu la branche TotalEnergies Renouvelables France, filiale à 100% de TotalEnergies

2. Contenu des échanges

Thématique abordée : ZAER sur la commune de Liez

Réponse de TotalEnergies :

A notre connaissance la commune de Liez n'a pas délibéré sur les ZAER. Ce point nous a été confirmé par Mme Coureux à la suite de la réunion.

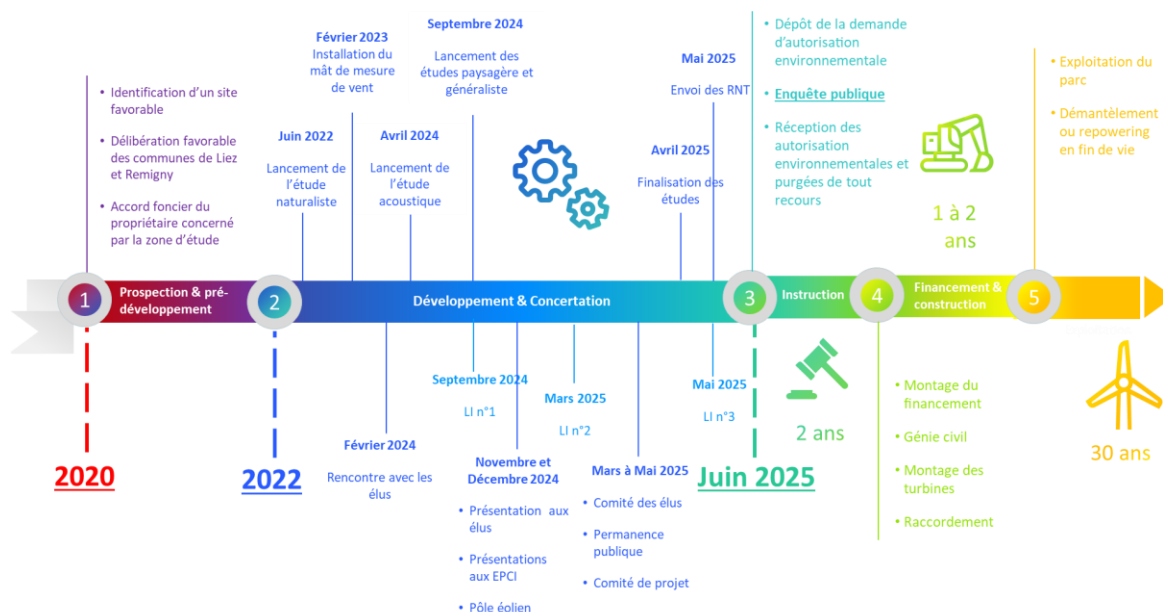
TotalEnergies échangera à ce sujet avec les élus lors d'une prochaine rencontre.

Thématique abordée : Délais d'instruction

Réponse de TotalEnergies :

Le calendrier de projet ci-après a été présenté aux participants. Néanmoins, la société TotalEnergies a rappelé que ces délais étaient indicatifs et qu'ils pouvaient évoluer notamment lors de la phase d'instruction. En effet, un projet éolien peut être soumis à recours et de ce fait les délais se voient rallongés.

En France, la durée moyenne de développement d'un projet éolien, des premières études de pré-faisabilité jusqu'à la mise en service, est comprise entre 8 et 10 ans.



Thématique abordée : Dimensions des éoliennes

Réponse de TotalEnergies :

Le gabarit machine est encore en cours d'étude. La hauteur en bout de pale des éoliennes se situera entre 180 et 200 m pour une dimension de rotor comprise entre 138 et 150 m. La garde au sol serait-elle située entre 30 et 60 m.

Thématique abordée : Enjeux écologiques observés

Réponse de TotalEnergies :

Des inventaires écologiques ont été réalisés sur un cycle biologique complet afin d'étudier toutes les périodes pour l'ensemble des groupes faunistiques et floristiques. Le nombre de passages sur site est conforme au guide méthodologique de développement des Hauts-de-France. De plus, un mât de mesure a été installé sur site pendant plus d'un an afin de récolter des données sur la ressource en vent mais également d'enregistrer l'activité des chauves-souris.

Au périmètre de la zone d'étude, aucun zonage environnemental n'a été observé. Un maillage d'enjeux faibles et modérés a été défini au niveau des parcelles cultivées et des enjeux forts ont été définis au niveau des boisements et des haies.

Des mesures d'évitement sont d'ores et déjà intégrées au projet notamment :

- *L'éloignement de 200 m des boisements et des haies*
- *Garde au sol minimale de 30 m*
- *Bridage conservateur pour préserver à minima 90% de l'activité des chauves-souris.*

Suite à la définition de l'implantation des éoliennes et au choix des machines, le bureau d'études CERA Environnement va analyser les impacts du projet vis-à-vis des enjeux écologiques et définir une série de mesures afin de limiter ces impacts.

Thématique abordée : Retombées économiques et Mesures d'accompagnement

Réponse de TotalEnergies :

Les parcs éoliens sont soumis à l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) dont le produit est intégralement réservé aux collectivités, avec un minimum de 20% obligatoirement versé à la commune. Les projets éoliens génèrent également des revenus locaux via :

- *la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties),*
- *la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) intégralement perçue par les communes et les communautés de communes,*
- *la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) partagée entre les communes, les départements et les régions.*

La Communauté d'Agglomération percevra donc des retombées fiscales annuellement.

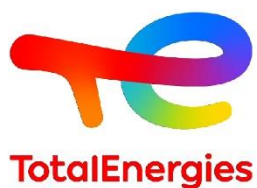
En parallèle de ces retombées fiscales, TotalEnergies peut mettre en place des mesures d'accompagnement visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré. Elles sont définies en concertation avec les communes concernées par le projet.

Une enveloppe budgétaire est versée par l'exploitant du parc éolien à la commune d'accueil des éoliennes et l'utilisation de cette enveloppe est définie dans un cadre réglementaire. En effet, les mesures d'accompagnement doivent avoir un lien avec le projet éolien, à travers des thématiques environnementales, paysagères ou encore énergétiques :

- *Sobriété / efficacité énergétique*
- *Réduction des émissions de GES* liées au transport*
- *Préservation de la biodiversité*
- *Protection / mise en valeur des paysages*
- *Education / sensibilisation à l'environnement*

Dans le cadre du projet éolien de Liez et Remigny, un comité des élus se réunira au début de l'année 2025 afin de définir les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre sur leurs communes avec la contribution de TotalEnergies.

Annexe 4.2 – Support de présentation de la Communauté de Commune du Val de l'Oise de Février 2025



PROJET EOLIEN LIEZ et REMIGNY

Liez et Remigny (02)

02/2025



Sommaire



1. Présentation de TotalEnergies Renouvelables France
2. Historique et présentation de la zone d'étude
3. Etudes de faisabilité
4. Implantation provisoire définie
5. Démarche de concertation et de communication
6. Calendrier du projet



01.

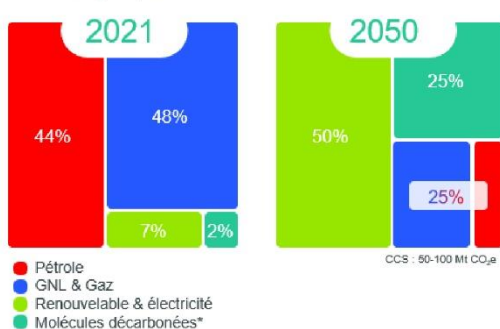
Présentation de TotalEnergies Renouvelables France

3

TotalEnergies une compagnie multi-énergies

TotalEnergies est une compagnie mondiale de production et de fourniture d'énergies :
pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, électricité verte

Mix énergétique



Notre mission

Nos 101 000 collaborateurs

s'engagent pour une énergie toujours plus abordable,
plus propre, plus fiable et accessible au plus grand
nombre.

Pour préserver la planète face au défi climatique, nous
avançons ensemble, vers de nouvelles énergies



Molécules décarbonées : biogaz, hydrogène vert, biocarburants, e-fuels, bioplastiques

4 |

L'énergie se réinvente, nous aussi



Un spécialiste de l'énergie renouvelable

Nos 8 solutions techniques



Solaire au sol



Ombrière de parking



Bâtiment / Toiture



Solaire flottant



Hydroélectrique



AgriPV



Éolien

Pionniers
depuis
100
ans

5 |

L'énergie se réinvente, nous aussi



Une maîtrise de toute la chaîne de valeur



TotalEnergies vous accompagne de la conception jusqu'à la fin de vie de l'actif



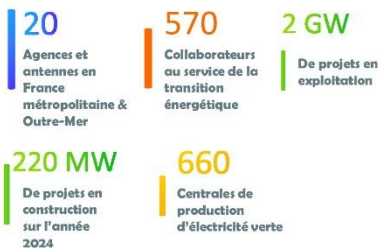
Pionniers
depuis
100
ans

6 |

Une proximité avec les territoires

Comprendre et intégrer les enjeux territoriaux
Développer en concertation
Être un acteur économique local
Suivre les projets au plus près
Exploiter localement

Quelques chiffres clés

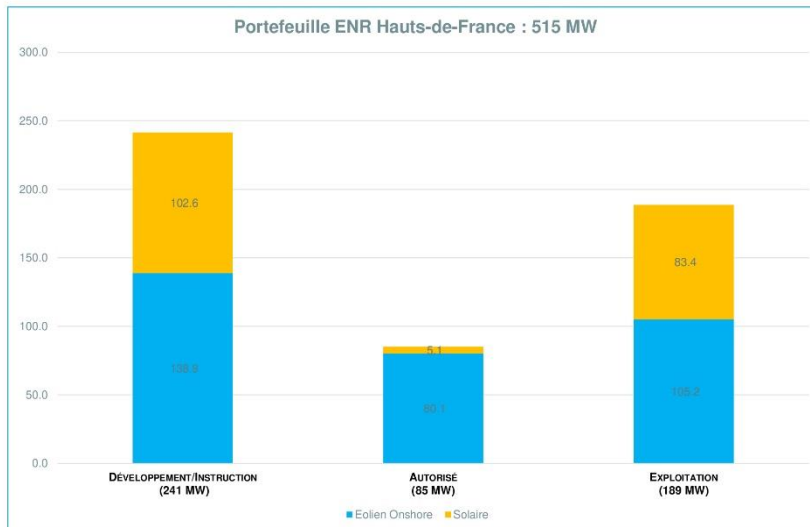


Une présence sur tout le territoire français pour une proximité assurée avec les acteurs locaux.

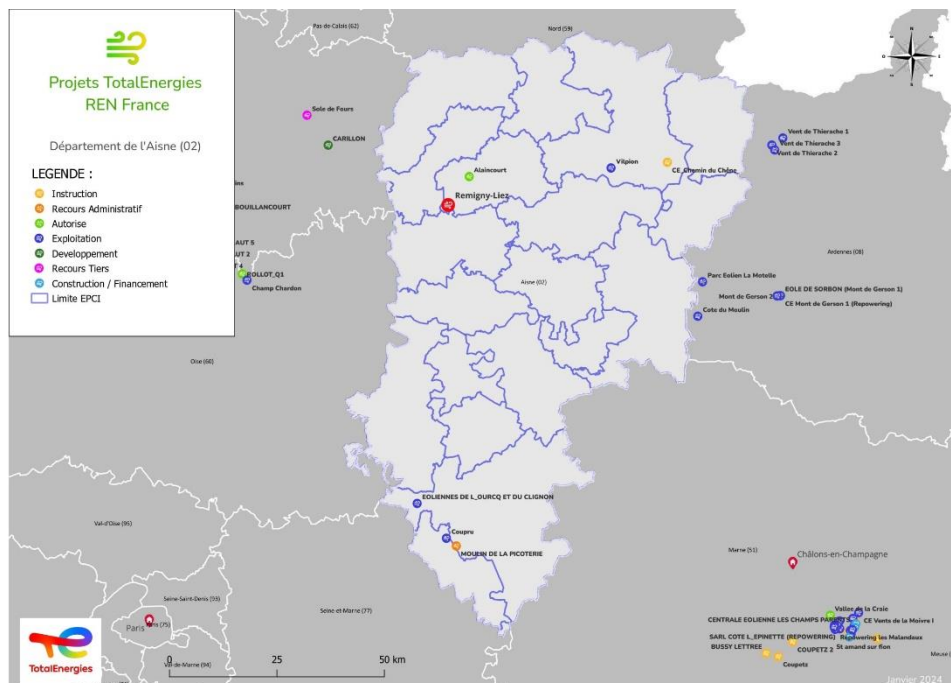
Pionniers depuis
100
ans

7 |

Portefeuille de projets pour l'antenne Hauts-de-France



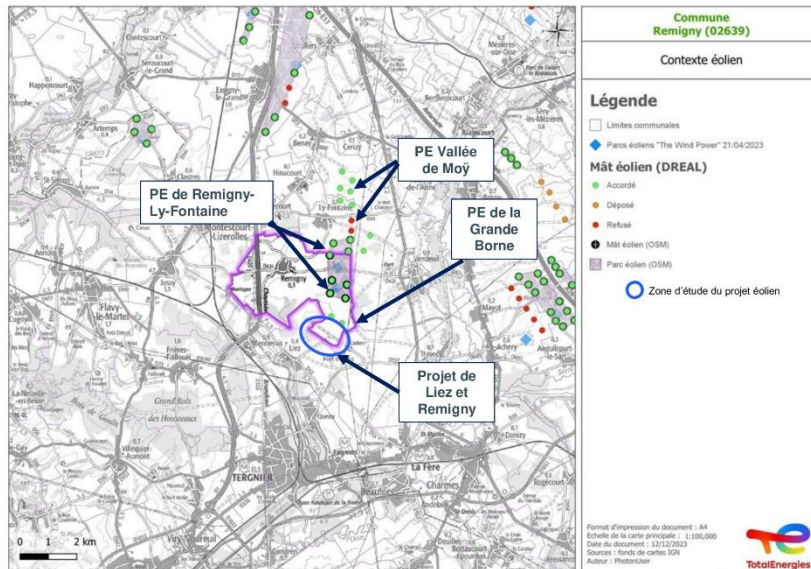
8 |



02.

Historique et présentation de la zone d'étude

Localisation de la zone d'étude



Région : Hauts-de-France

Département : Aisne (02)

EPCI :

- CC du Val de l'Oise
- CA Chauny-Tergnier-La Fère

Communes :

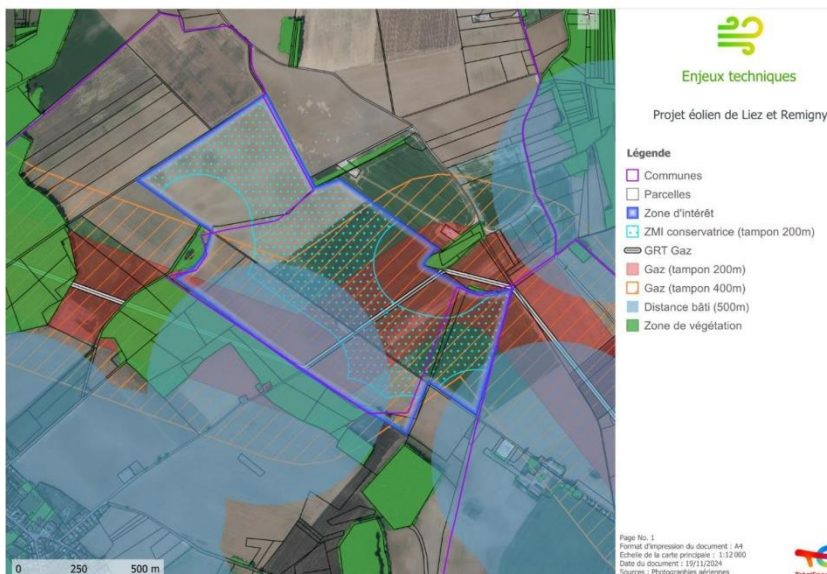
- Remigny
- Liez

Délibérations communales :

- 14/06/2021 (Remigny) : 8 pour et 1 contre
- 30/11/2020 (Liez) : 9 pour, 0 contre et 1 abstention

| 11

La zone d'étude



Contraintes identifiées :

- Canalisation de GRT Gaz
- Boisements
- Habitations

Evitement mis en place :

- 200 m de la canalisation (zone stricte d'interdiction)
- 200 m bout de pale des boisements
- 500 m minimal aux habitations

NB :

- SDRCAM : « Gène acceptable en l'état »
- DGAC : « Le projet se situe en dehors des zones concernées par des servitudes aéronautiques de dégagement et radioélectriques associées à des installations de l'aviation civile »

| 12



03.

Etudes de faisabilité

13

Les études de faisabilité

A quoi servent les études de faisabilité ?

Les études de faisabilité permettent de vérifier la faisabilité d'un projet éolien sur la zone d'étude identifiée.

Par qui sont-elles réalisées ?

Des bureaux d'études indépendants sont mandatés pour les réaliser.



L'étude écologique

Réalisée par CERA Environnement

Date de début : juin 2022



L'étude paysagère

Réalisée par ATER Environnement

Date de début : septembre 2024



L'étude acoustique

Réalisée par Orfea

Date de début : printemps 2024



L'étude généraliste

Réalisée par Ora Environnement

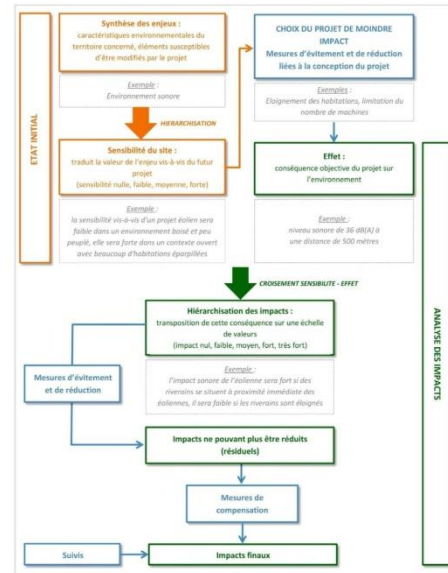
Date de début : septembre 2024

Etude généraliste – Méthodologie générale

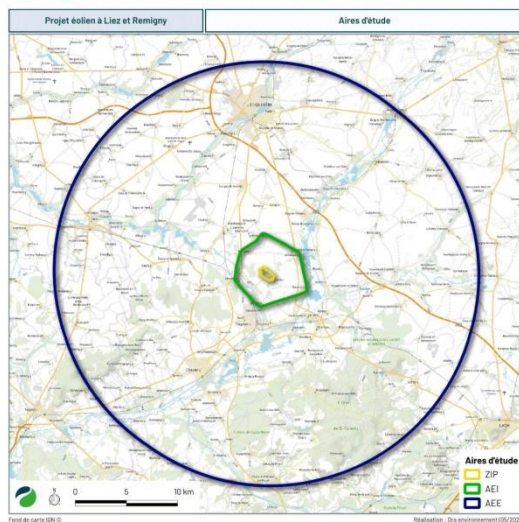
Contenu de l'étude d'impact :

- Description de la méthode permettant d'aboutir au projet retenu
- Etude de l'état initial de l'environnement (= état actuel)
- Etude des différentes variantes et choix du projet retenu
- Evaluation des impacts bruts du projet sur l'environnement
- Présentation des mesures visant à supprimer et réduire les impacts bruts
- Evaluation des impacts résiduels* et présentation des mesures de suivi et d'accompagnement

*En cas d'impact résiduels significatifs, des mesures compensatoires sont proposées



Etude généraliste – Aires d'études



Thématiques étudiées :

- Environnement physique
- Environnement humain
- Les thématiques écologie et paysage sont traitées indépendamment mais seront intégrées dans l'étude d'impact complète

Définition des aires d'études :

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'Etude Immédiate (AEI) : 2 à 3,5 km
- Aire d'Etude Eloignée (AEE) : 20 km

Etude écologique - Méthodologie

	Passages réalisés	2022												2023							
		Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Aout					
Habitats & Flore	4		Bota 1									Bota 2		Bota 3		Bota 4					
Autre faune	3			Faune 1								Faune 2		Faune 3							
Avifaune Hivernage	4							Hiver 1	Hiver 2, 3	Hiver 4											
Avifaune Migration	12 (4 pré, 8 post)			Post 1	Post 2	Post 3, 4	Post 5, 6, 7, 8		Pré 1	Pré 2	Pré 3	Pré 4									
Avifaune Reproduction	9		Repro 1									Repro 2, 3, 4	Repro 5, 6	Repro 7	Repro 8, 9						
Chiroptères	14 (3 pré, 6 repro, 5 post) + gîtes		Repro 1	Post 1, 2	Post 3	Post 4, 5			Gîtes			Pré 1, 2	Pré 3, 4	Repro 5, 6							

Habitats et flore :

- 4 passages

Autre faune :

- 3 passages

Avifaune :

- 4 passages en hivernage
- 12 passages en migration :
 - 4 pré-nuptiale
 - 8 post-nuptiale
- 9 passages en reproduction

Chiroptères :

- 6 passages en reproduction
- 8 passages en migration :
 - 3 pré-nuptiale
 - 5 post-nuptiale
- Recherche de gîtes en janvier 2023
- Mât de mesure : études en altitude (février 2023 à juin 2024)

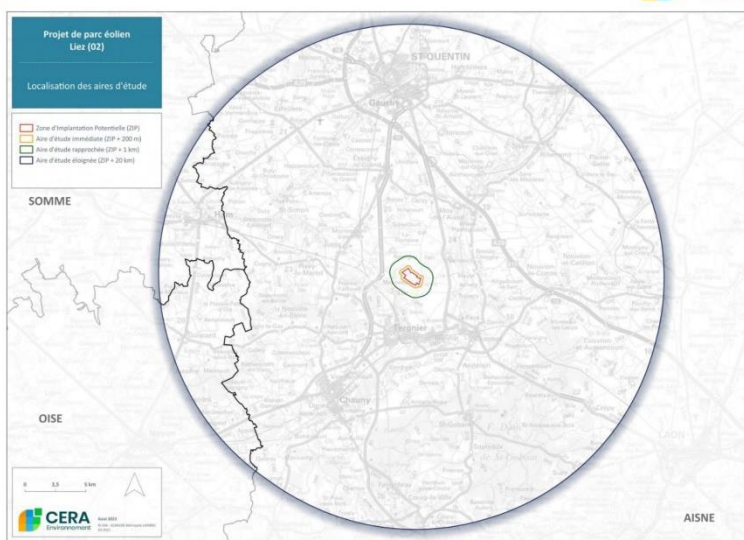
➔ Conforme au guide du développement des Hauts de France

| 17

Etude écologique – Aires d'études

Définition des aires d'études :

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'Etude Immédiate : 200 m
- Aire d'Etude Rapprochée : 1 km
- Aire d'Etude Eloignée : 20 km



| 18

Etude écologique – Enjeux identifiés



Enjeux identifiés :

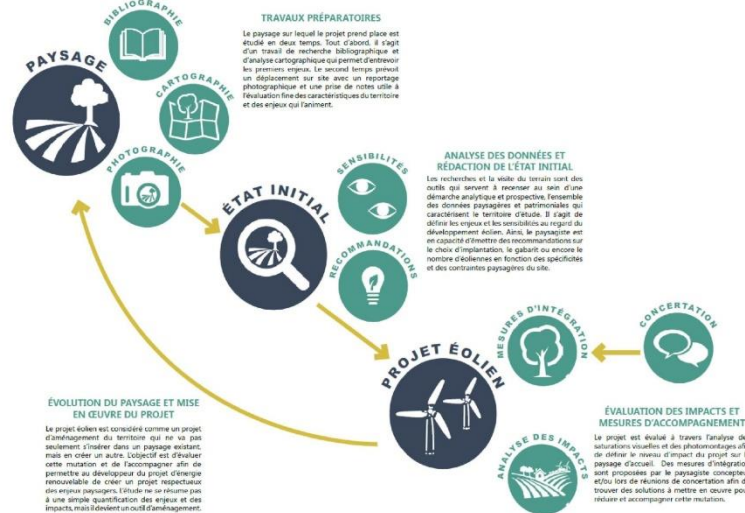
- Absence de zonage environnemental recoupant la zone d'étude
- Enjeux faibles à modérés au niveau des parcelles cultivées : habitat de nidification du Busard St-Martin
- Enjeux forts au niveau des boisements et des haies

Mesures :

- Eloignement de 200 m des boisements et haies (bout de pale)
- Garde au sol minimale de 30 m
- Bridage proposé en lien avec la présence de la Noctule commune (90% de l'activité préservée) :
 - Entre mi-mars et mi-octobre
 - Température supérieure à 10°C
 - Vitesse du vent inférieure à 5m/s
 - En l'absence de précipitation
 - Nuit complète

| 19

Etude paysagère - Méthodologie



| 20

Etude paysagère – Enjeux identifiés



Enjeux identifiés :

- Premier monument historique à 3,2 km : Place Carnegie de Fagniers (Tergnier)
- Patrimoine : Clocher de Remigny
- Enjeu principal lié au contexte éolien : inscrire le parc éolien en cohérence avec les parcs existants

Mesures :

- Inscrire le projet en densification des parcs existants, en soutien des lignes de forces présentes dans ce paysage (vallées et axes de communication)

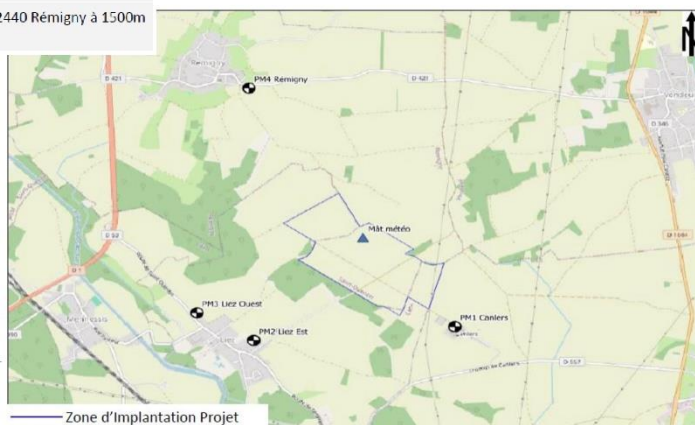


| 21

Etude acoustique



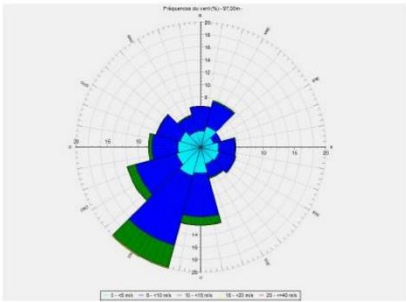
Point	Localisation
1	Jardin de l'habitation de Monsieur V, 15 Hameau de Canlers, 02800 Travecy à 500m au Sud-Est du projet
2	Jardin de l'habitation de Monsieur C, Rue du Mont, 02700 Liez à 1000m au Sud-Ouest du projet
3	Jardin de l'habitation de Monsieur B, 69 Route de Saint Quentin, 02700 Liez à 1200m à l'Ouest du projet
4	Jardin de l'habitation de Monsieur MM, 20 Rue de la Croix, 02440 Rémigny à 1500m au Nord du projet



Etude de gisement

Qualité de la campagne de mesure du 03/02/2023 au 10/06/2024				
Capteur	Hauteur (m)	Moyenne	Unité	Couverture Données
Anémomètre A1	101,3 m	6,043	m/s	99,5%
Anémomètre A2	97,35 m	5,96	m/s	99,5%
Anémomètre A3	80 m	5,58	m/s	99,5%
Anémomètre A4	60 m	5,14	m/s	99,5%
Anémomètre A5	40 m	4,46	m/s	99,5%
Girouette G1	97,35 m		degré	99,0%
Girouette G2	80 m		degré	99,0%
Température T1	95 m	12,4	°C	99,5%
Baromètre	95 m	992,50	hPa	99,5%
Humidité	95 m	78,2	%	99,5%

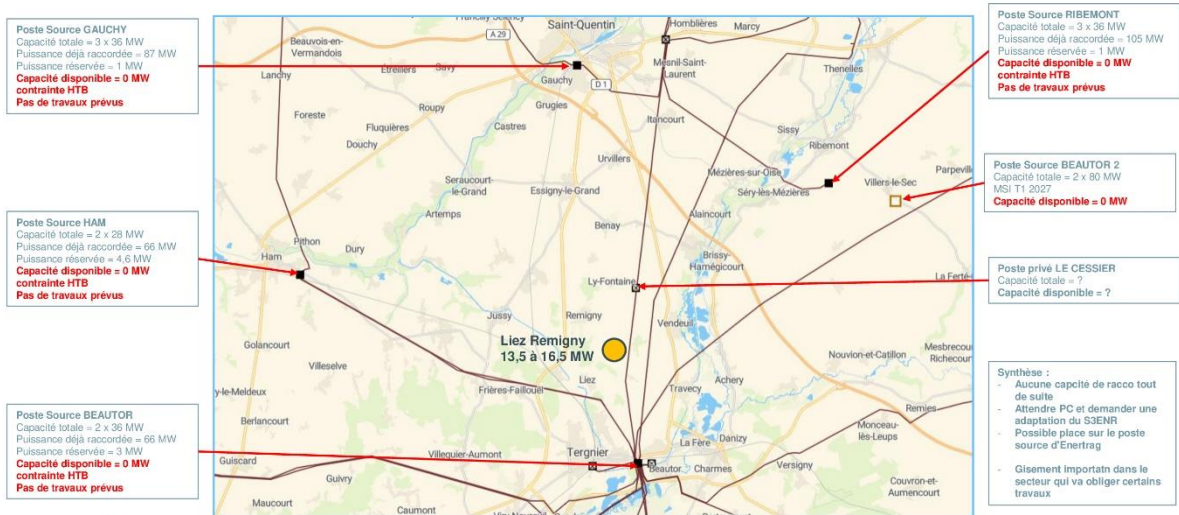
Rose des vents mesurée à 97m



04.

Implantation provisoire
définie

Raccordement



05.

Démarche de concertation et communication

Une concertation et une communication sur mesure

Dans le cadre de sa démarche de concertation et d'information, TotalEnergies **associe les acteurs du territoire**.

Notre objectif : développer l'appropriation du projet auprès des parties prenantes pour contribuer à sa réalisation.

TotalEnergies est signataire de **la charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés**, corédigée par AMORCE et France Renouvelables. Cette charte a pour objectif d'associer les collectivités locales aux projets éoliens, le plus en amont possible de leur développement.

Plan de concertation et communication élaboré pour le projet de Liez et Remigny :

- **2 présentations aux élus** : Février 2024 et Novembre 2024
- **1 présentation aux EPCI** : Décembre 2024
- **1 comité des élus** pour travailler autour des mesures d'accompagnement : Mars 2025
- **1 permanence publique** : Mars-Avril 2025
- **1 comité de projet** : Avril-Mai 2025

Outils d'information mis en place :

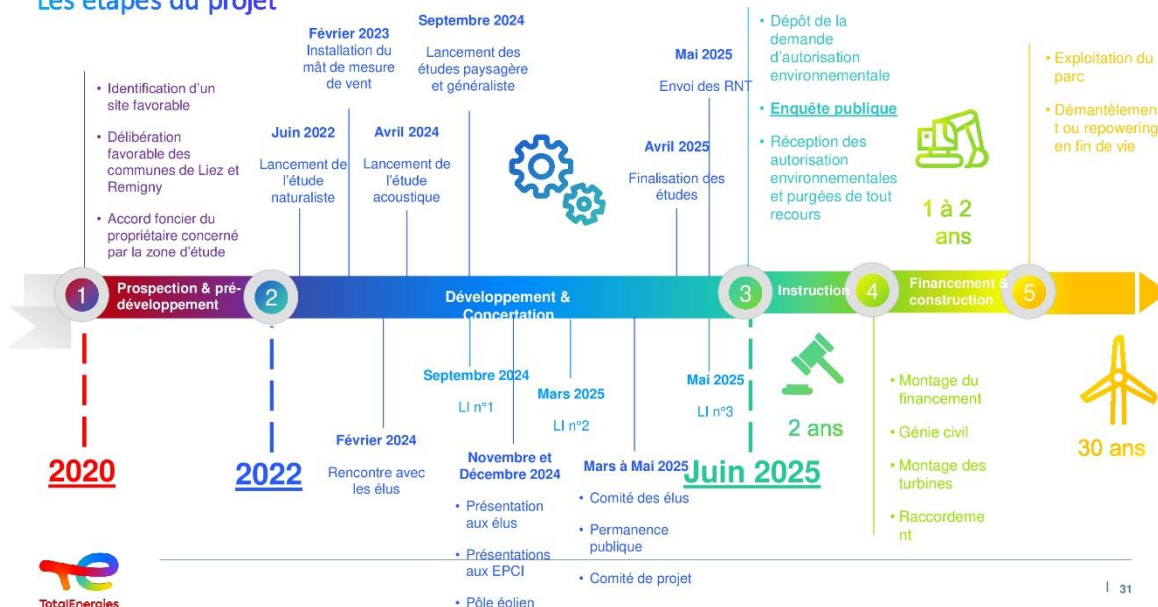
- **1 site internet** dédié au projet : **www.projeteolien-liezetremigny.fr**
- **3 lettres d'information** : 1^{ère} lettre d'information distribuée en septembre 2024 comprenant un mot de chaque maire



06.

Calendrier du projet

Les étapes du projet



Vos contacts

Pauline LEMEUNIER
Responsable Adjointe Agence de Paris
Tél : +33 (0)6 99 68 12 75
pauline.lemeunier@totalenergies.com

Amina SELMI
Cheffe de projets
Tél : +33(0)6 75 88 77 85
amina.selmi@totalenergies.com

Yohan PERROT
Chef de projets
Tél : +33(0)6 04 62 28 41
Yohan.perrot@totalenergies.com

TotalEnergies Renouvelables France

Agence Ile-de-France, Normandie et Hauts-de-France
52 quai Dion Bouton
92806 - Puteaux – FRANCE



Annexe 5 – CR de la Rencontre des élus du 19 novembre 2024



Projet éolien de Liez et Remigny
Rencontre des élus

Mardi 19 novembre 2024

Sommaire

1. Participants	2
2. Contenu des échanges	3

1. Participants

Etaient présents pour animer cette rencontre :

L'équipe TotalEnergies⁵ :

- **Pauline LEMEUNIER** – *Responsable adjointe de l'agence de Paris*
- **Bertille DARAS DE MONCOURT** – *Chargée d'études développement*

Les représentants des communes d'implantation :

Liez

- **Serge MANGIN** – *Maire de Liez*
- **Maryline CARTON** – *2^{ème} adjointe*

Remigny

- **Marceau LEMAHIEU** – *Maire de Remigny*
- **Luc ANFRAY** – *2^{ème} adjoint*

Vous trouverez ci-après les thématiques abordées lors des échanges ainsi que les réponses apportées par TotalEnergies aux différents points soulevés par les élus.

Le support de présentation est annexé au présent document.

⁵ Etant entendu la branche TotalEnergies Renouvelables France, filiale à 100% de TotalEnergies

2. Contenu des échanges

Thématique abordée : Communication et concertation

Réponse de TotalEnergies :

Dans le cadre de sa démarche de concertation et d'information, TotalEnergies **associe les acteurs du territoire.**

Notre objectif : développer l'appropriation du projet auprès des parties prenantes pour contribuer à sa réalisation.

TotalEnergies est signataire de **la charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés**, corédigée par AMORCE et France Renouvelables. Cette charte a pour objectif d'associer les collectivités locales aux projets éoliens, le plus en amont possible de leur développement.

Plan de concertation et communication élaboré pour le projet de Liez et Remigny :

- **2 présentations aux élus** : Février 2024 et Novembre 2024
- **1 présentation aux EPCI** : Décembre 2024
- **1 comité des élus** pour travailler autour des mesures d'accompagnement : Mars 2025
- **1 permanence publique** : Mars-Avril 2025
- **1 comité de projet** : Avril-Mai 2025

Outils d'information mis en place :

- **1 site internet** dédié au projet : **www.projeteolien-liezetremigny.fr**
- **3 lettres d'information** : 1^{ère} lettre d'information distribuée en septembre 2024 comprenant un mot de chaque maire

Thématique abordée : Raccordement

Réponse de TotalEnergies :

Divers postes sources se situent à proximité du site d'implantation. Néanmoins, la capacité totale de l'ensemble des postes est atteinte. Les experts Raccordement de TotalEnergies échangent régulièrement avec RTE et une mise à jour du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables est à prévoir dans les prochaines années permettant ainsi le raccordement du futur parc.

De plus, nos experts étudient également la possibilité de se raccorder au poste source privé de la société Enertrag qui est en cours de construction sur la commune de Remigny.

Thématique abordée : Bruit des éoliennes

Réponse de TotalEnergies :

Pour déterminer l'impact sonore d'un parc éolien, une étude acoustique est réalisée dans le cadre de l'étude d'impact. Elle modélise le niveau sonore qui sera généré par les éoliennes en prenant en compte plusieurs paramètres essentiels comme la topographie, l'occupation du sol ou encore les données météorologiques enregistrées sur le site.

*Cela permet notamment de prévoir un **bridage** des éoliennes sur certaines périodes si des dépassements des niveaux sonores réglementaires sont anticipés ou constatés.*

Les textes fixent un seuil de niveau ambiant à 35 décibels (dB) dans les zones à émergences réglementées, ainsi que les valeurs maximums admissibles lorsque ce seuil est dépassé. Ces valeurs sont de 5 dB le jour et de 3 dB la nuit (de 22 h à 7 h du matin). Cela signifie que lorsque le niveau de bruit ambiant dépasse 35 dB, la différence entre le bruit résiduel et le bruit ambiant ne doit pas dépasser 5 dB supplémentaires la journée et 3 dB la nuit. Si le niveau de bruit ambiant est inférieur à 35 dB, la mesure ne s'applique pas. De plus, le niveau de bruit maximal ne doit pas, réglementairement, dépasser 70 dBA le jour et 60 dBA la nuit en tout point du périmètre de mesure acoustique.

*Durant les 6 premiers mois de fonctionnement d'un parc éolien, et pour s'assurer du bon respect de ces règles, l'exploitant doit réaliser une nouvelle **étude acoustique**. En fonction des résultats de celle-ci, le bridage des éoliennes peut éventuellement être réajusté.*

Thématique abordée : Impact visuel

Réponse de TotalEnergies :

Il est incontestable que la présence d'un parc éolien, constitué de machines pouvant dépasser les 100 mètres de hauteur, modifie le paysage. Comme pour tout sujet de nature esthétique, le ressenti de cet impact est entièrement subjectif et peut varier nettement d'une personne à l'autre.

Il n'appartient pas à TotalEnergies de se prononcer sur ce sujet, en revanche, comme tous les porteurs de projets éoliens, il est de sa responsabilité de limiter au maximum les modifications qui sont apportées au paysage par ses installations.

*Ainsi, lors du développement d'un projet éolien, un effort tout particulier est consacré à la bonne intégration des éoliennes dans le paysage. **L'objectif est que celles-ci s'insèrent harmonieusement sur le territoire dans le parfait respect des règles urbanistiques en vigueur fixées par les collectivités.***

Il s'agit également de s'assurer que l'impact paysager d'un parc éolien soit entièrement réversible. C'est-à-dire : que le paysage puisse retrouver son état initial après le démantèlement qui interviendra à l'issue de la période d'exploitation.

Thématique abordée : Balisage lumineux des éoliennes

Réponse de TotalEnergies :

Le balisage lumineux des éoliennes répond à une obligation réglementaire imposée par les services de l'Aviation Civile et Militaire. Cependant, des mesures pour réduire les nuisances lumineuses sont expérimentées en espérant qu'elles puissent être généralisées dans les prochaines années.

Les règles applicables en matière de balisage lumineux sont définies par l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne. Ces règles s'appliquent à toutes les éoliennes, indépendamment de la proximité ou non d'activités aéronautiques.

La réglementation impose un balisage qui clignote blanc le jour et rouge la nuit pour tout édifice d'une hauteur supérieure à 45 mètres, il n'est donc pas spécifique aux éoliennes. Le passage du mode diurne à nocturne se fait automatiquement en fonction de la luminosité. Ce passage est effectué de façon synchronisée entre toutes les machines du parc.

La filière éolienne française milite depuis plusieurs années pour une adaptation des modalités d'application de ce balisage. **Un groupe de travail regroupant les professionnels de la filière, la Direction Générale de l'Aviation Civile et plusieurs ministères a été mis en place pour identifier des pistes d'évolution qui permettrait de réduire l'impact lié au balisage.**

Il existe par exemple des systèmes permettant de n'activer le balisage de nuit que lorsqu'un avion passe à proximité du site (on parle de balisage circonstanciel), ce qui permet d'atténuer fortement l'impact visuel occasionné. Ce système est déjà en vigueur et fonctionne très bien dans certaines régions allemandes. Des solutions fonctionnant avec un balisage infrarouge peuvent également être déployées pour répondre aux besoins des hélicoptères de l'armée de terre.

Toutes ces pistes sont aujourd'hui à l'étude et nous espérons qu'elles pourront aboutir prochainement à une évolution des règles de balisage. TotalEnergies prend part activement à ces réflexions.

Thématique abordée : Eolien vs Photovoltaïque

Réponse de TotalEnergies :

Les éoliennes que nous envisageons mesurent entre 180 et 200 mètres de hauteur, pales comprises, avec une garde au sol minimale de 30 mètres.

Leur capacité de production serait comprise entre 4 et 6 MWc.

Nous prévoyons une production globale d'environ 13-15 MWc pour l'ensemble du parc éolien, qui s'étendra sur une superficie d'implantation d'environ 5 hectares. Cela équivaldrait à un projet solaire classique couvrant plus de 20 hectares, ou à un projet agrivoltaïque couvrant plus de 50 hectares.

Thématique abordée : Accès au site

Réponse de TotalEnergies :

Actuellement, notre service de construction étudie plusieurs itinéraires possibles pour le projet.

Nous prêtons une attention particulière à la commune de Travecy, notamment si nous devons utiliser ses accès. Nous envisageons des mesures spécifiques pour minimiser l'impact sur le territoire.

En ce qui concerne les travaux envisagés, nous considérons plusieurs options, notamment :

- *L'enfouissement des câbles électriques dans le hameau de Canlers.*
- *L'élargissement de la route pour faciliter la circulation et améliorer la sécurité routière.*

Thématique abordée : Retombées fiscales

Réponse de TotalEnergies :

Les parcs éoliens sont soumis à l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) dont le produit est intégralement réservé aux collectivités, avec un minimum de 20% obligatoirement versé à la commune. Les projets éoliens génèrent également des revenus locaux via :

- *la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties),*
- *la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) intégralement perçue par les communes et les communautés de communes,*

- la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) partagée entre les communes, les départements et les régions.

Thématique abordée : Mesures d'accompagnement

Réponse de TotalEnergies :

Les mesures d'accompagnement visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré. Elles sont définies en concertation avec les communes concernées par le projet.

Une enveloppe budgétaire est versée par l'exploitant du parc éolien à la commune d'accueil des éoliennes et l'utilisation de cette enveloppe est définie dans un cadre réglementaire. En effet, les mesures d'accompagnement doivent avoir un lien avec le projet éolien, à travers des thématiques environnementales, paysagères ou encore énergétiques :

- *Sobriété / efficacité énergétique*
- *Réduction des émissions de GES* liées au transport*
- *Préservation de la biodiversité*
- *Protection / mise en valeur des paysages*
- *Education / sensibilisation à l'environnement*

Thématique abordée : Financement participatif

Réponse de TotalEnergies :

Un mécanisme de financement participatif peut être mis en place dans certains cas. Il s'agit d'une démarche initiée par le porteur de projet qui ouvre son financement aux citoyens. Cela permet d'impliquer le territoire dans l'installation d'un parc éolien en lui apportant un dispositif d'épargne engagé intéressant financièrement.

Le financement participatif est un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels (financement bancaire). L'investisseur va prêter une somme d'argent via une plateforme en ligne, qui est agréée pour procéder à de la collecte d'épargne publique.

Ici, les investisseurs ne sont pas actionnaires mais prêteurs. Très concrètement, le prêteur avance une somme d'argent à la société de projet. **Cette dernière paie des intérêts et rembourse le capital au prêteur sur une base trimestrielle ou semestrielle, via la plateforme.**

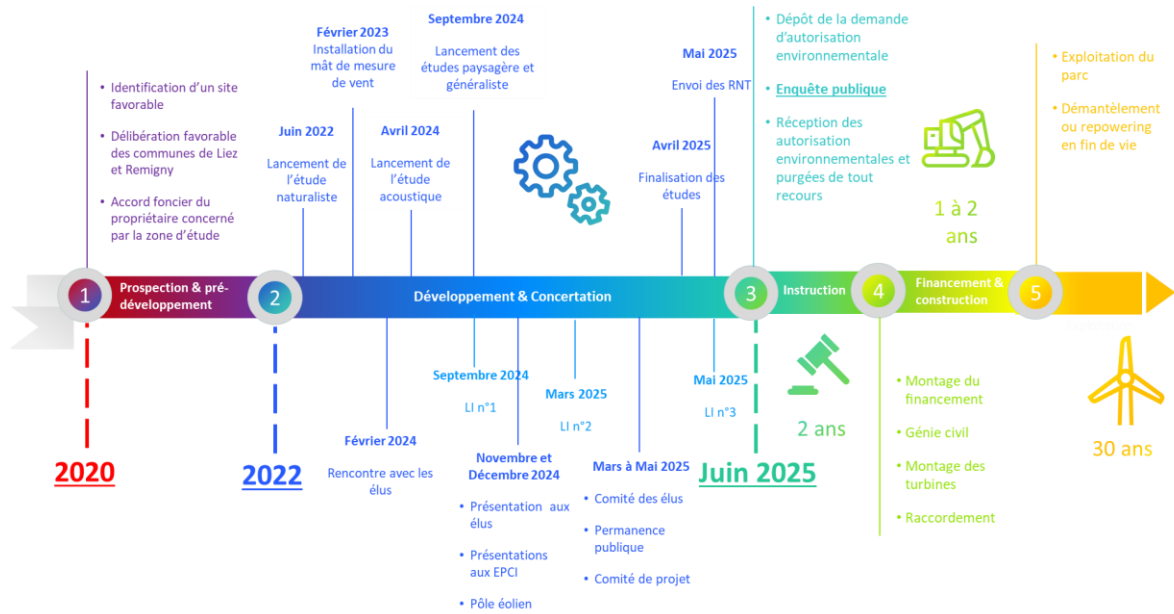
Les collectes de financement participatif contribuent au partage de la valeur avec la population locale et permettent ainsi d'investir dans la transition énergétique. Les investisseurs perçoivent ainsi des retombées économiques sur plusieurs années, via des intérêts, générées par l'exploitation du soleil et du vent.

Les caractéristiques du prêt participatif sont les suivants :

- Il s'agit d'un type de financement pour le projet, mais surtout d'une manière de partager la valeur avec les riverains.
- Nous privilégions au maximum la commune où est implantée le projet.
- Il existe une flexibilité sur le montant investi.
- Il s'agit d'un investissement à court terme (entre 2 et 4 ans).
- Le partenaire n'est pas actionnaire de la société de projet ce qui signifie qu'il n'intervient pas dans le processus de gouvernance.
- La rémunération du prêt par la société de projet n'est pas liée à la performance de la centrale.

Chez TotalEnergies Renouvelables, une personne est dédiée à la mise en place des différentes collectes, avec une plateforme partenaire préalablement sélectionnée (à titre d'exemple: Lendosphère, enerfip, lumo).

Thématique abordée : Calendrier du projet



Annexe 6 – CR de la Rencontre des élus du 03 mars 2025

« Ci-dessous les grandes lignes de nos échanges de ce lundi 3 mars :

Dans un premier temps, nous avons repris les avancées du projet par rapport au dernier échange :

- Rencontre de la communauté de commune Chauny Tergnier la Fère : Le projet a été accueilli très favorablement par l'EPCI.
- Présentation du projet au pôle éolien : Ce pôle réunit les services instructeurs du futur dossier de demande d'autorisation environnementale. Le projet également bien accueilli n'a pas fait l'objet de remarques contraignantes, à l'exception de quelques recommandations sur la qualité de l'étude paysage, notamment de multiplier les prises de vue et les photomontages.

Nous profitons par ailleurs de ce mail pour vous faire un retour sur l'échange que nous avons eu avec la présidente de la CCVO qui ne préfère ne pas se positionner. Elle considère que la communauté de communes n'a pas d'avis à donner sur ce type de projet. En effet, cette question ne concerne que les élus des communes.

L'implantation finale du projet vous a également été présentée, qui diffère peu de celle présentée précédemment. En effet seule l'éolienne E1 est décalée de quelques mètres au nord et passe au-dessus de la route (anciennement en dessous de la route de Travecy).

Nous avons repris le planning prévisionnel avec les événements suivants en perspective :

- Une présentation du projet élargie aux conseils municipaux des deux communes.
- Une permanence publique pour communiquer autour du projet auprès des riverains.

Ces deux événements pourront se tenir la même journée selon la disponibilité des lieux : le comité des élus le matin, la permanence en fin d'après-midi par exemple.

Voici quelques dates que nous vous proposons :

- 8 avril
- 10 avril
- 15 avril
- 16 avril

Plus tard, en mai, nous mettrons en place un comité de projet. Cette démarche similaire consistera à inviter les élus des communes d'implantations, des communes limitrophes sur un rayon de 6 km, de l'EPCI, des services de l'État et des associations intéressées. Nous ferons une présentation du projet et recueillerons d'éventuelles observations avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Enfin, nous prévoyons de compléter ces présentations par la diffusion de lettres d'information au sein des communes de Liez et de Remigny. La prochaine est en cours d'élaboration et vous sera communiquée pour relecture et avis. »

Annexe 7 – CR du comité des élus du 8 avril 2025

CM du 08/04/2025

Objet : présentation des avancées du projet de Liez et Remigny

Thèmes abordés :

- Présentation TTE
- Historique et présentation de la zone d'étude
- Etudes de faisabilité
- Présentation du projet, des chiffres clés et du calendrier
- Démarche de concertation et de communication
- Retombées économiques pour le projet

Personnes présentes :

- TTE
 - Amina SELMI - Cheffe de projets
 - Yohan PERROT - Chef de projets
 - Romane DRUEL - Assistante Chef de projets
 - Elise POREDOS - Chargée de Concertation
- Elus
 - Maire de Liez : **Serge MANGIN**
 - Maire de Remigny : **Marceau LEMAHIEU**
 - Adjoint au maire de Liez : **Gérard CARTON**
 - Adjoint au maire de Remigny : **Myriam DUJARDIN**
 - Adjoint au maire de Remigny : **Erick DALIBON**
 - CM de Remigny : **Chloé BONNARD**
 - CM de Remigny : **Jean-François PUCHAUX**
 - CM de Remigny : **Matthieu DURKALEK**
- Présentation générique de TotalEnergies
- Présentation de l'historique du projet
 - Focus PPE / SRADDET / PCAET / Carte éolien de la DREAL menant à la cartographie du potentiel éolien mettant en avant le choix du site.
 - Projet venant en continuité d'autres projets éoliens
 - Remarque d'un conseiller municipal de Remigny sur le risque de saturation visuelle et d'encerclement (notamment en regardant la carte sur les projets construits, déjà autorisés et des projets en cours d'instruction ou de développement).
Réponse apportée : tous les projets en instruction ne seront pas autorisés et tous les projets autorisés ne seront pas construits. De plus, le préfet est très attentif aux risques de saturation visuelle lorsqu'il délivre les autorisations. Le projet de Liez et Remigny vient en continuité de parcs éoliens déjà existants limitant son impact sur la saturation visuelle. Des

études de saturations seront menées par le bureau d'étude paysagiste, dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact, nous pourrons vous en transmettre les résultats une fois l'étude paysagère finalisée - avant le dépôt du dossier.

- Précisions sur la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), et sur l'implantation retenue des éoliennes

- Remarque sur la distance entre les éoliennes de 500m.

Réponse apportée : Justification de la nécessité de cette distance par l'effet de sillage afin de limiter les pertes de production et de l'étude de dangers préconisant d'écarter les éoliennes entre elles d'une distance minimale de 500m.

- Présentation de l'étude de faisabilité

- Introduction des bureaux d'études et de leurs domaines d'expertise
- Définition de la Zone de Moindre Impact (ZMI) obtenue après prise en compte des contraintes techniques et environnementales locales
- Présentation de la méthodologie de l'étude paysagère sur les différentes aires d'études (éloignée, rapprochée, immédiate)

- Remarque sur la route D8, le conseiller est étonné que cette route soit mentionnée par le bureau d'étude comme étant un élément sensible, alors que la D1 à proximité présente une fréquence de passage bien plus élevée.

Réponse apportée : L'état des lieux des sensibilités réalisé par le bureau d'étude ne tient pas seulement compte du taux de fréquentation de l'axe de communication (qui donne seulement le niveau d'enjeu), mais plus spécifiquement de la visibilité du projet au regard de cet axe (qui donne spécifiquement la sensibilité de l'axe au regard du projet). La D8 semble présenter une vue sur le projet bien plus forte que la D1 d'où l'on voit moins le projet du fait de la topographie, et de la présence de masques naturels qui créent un écran sur la zone projet (les boisements épars et les ondulations du relief rendent cette sensibilité très faible).

- Présentation synthétique de l'étude acoustique en cours et du gisement (rosage des vents)

- Présentation des données clés du projet

- Choix machines, emplacement
 - Remarque sur le poste de livraison (PDL), très peu visible sur la carte,
Réponse apportée : Le plan envoyé en PJ est une vue zoomée sur l'éolienne 2 et permet de mieux voir le PDL.
- Focus raccordement
 - Le raccordement est un vrai sujet : il n'y a pour le moment aucune capacité de raccordement disponible à moins de 30 km. Ce point est précisément étudié par nos services experts, le réseau électrique géré par RTE (ou Enedis suivant le niveau de tension) est en constante mutation, si le projet venait à se concrétiser : les capacités disponibles au moment de sa construction seront probablement plus importantes que celles

d'aujourd'hui. De plus, RTE travaille sur des scénarios de densification de leur réseau en lien avec l'électrification des usages en constante évolution.

- Un élu demande si le raccordement est le sujet rédhibitoire qui pourrait faire abandonner le projet

Réponse apportée : TotalEnergies précise que le raccordement est en effet un critère très impactant sur nos projets, c'est la raison pour laquelle le sujet est traité dès les premières phases de développement. Il n'est pour le moment pas un élément rédhibitoire pour autant compte tenu des évolutions possibles du maillage du réseau à horizon 2035.

- Planning : Présentation des prochaines étapes avant le dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) prévu pour cet été 2025 à savoir la présentation du projet au comité de projet et en permanence publique, les lettres d'informations 2 et 3, la finalisation des études spécifiques et le montage du DAE.

Le Résumé Non Technique du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sera envoyé aux deux mairies des communes d'implantation ainsi qu'aux communes limitrophes au minimum un mois avant le dépôt du Dossier en préfecture.

- Présentation concertation

- Reprise de l'historique des différents rendez-vous effectués pour présenter le projet à ses différents stades d'avancement (communes d'implantation, EPCI, pôle éolien, etc.)
- Rappel sur la communication réalisée et prévue autour du projet (lettres d'infos, site internet mis à disposition pour les riverains)
- Choix de la date du comité de projet et de la permanence publique : **mercredi 21 mai 2025**
 - Comité de 10h à 12h ou de 13h30 à 15h30 : nous reviendrons vers vous sur le choix du créneau horaire établi
 - **Permanence publique de 17h à 20h**

La lettre d'information N°2 ayant pour objet notamment d'inviter les riverains à cette permanence vous sera envoyée cette semaine pour relecture.

- Présentation des retombées économiques pour la commune

- Répartition de la fiscalité entre les communes / les EPCI / le Département
- Précision des différentes sources de revenu

- Focus sur les mesures ERC + mesures d'accompagnement

- La définition des mesures d'accompagnement est rappelée par TotalEnergies afin d'introduire la réflexion à mener afin de faire les propositions les plus pertinentes pour le territoire.
- Une question sur les mesures d'accompagnement : les réductions de factures d'électricité peuvent-elles être mises en place ? Si non, quelles mesures pouvons-nous espérer et avec quelle enveloppe ?

Réponse apportée : les réductions de facture peuvent être mises en place pour certain projet si cette mesure n'est pas trop lourde à porter pour le modèle

économique du projet : ce n'est pas le cas pour le projet de Liez et Remigny. Les autres mesures peuvent être étudiées au cas par cas mais doivent être à l'initiative de la commune et rester liées au projet EnR

- Une réflexion sur l'enfouissement des lignes électriques est une piste amorcée par les communes.
- Les élus reviendront vers TotalEnergies courant du mois d'avril avec des propositions de mesures d'accompagnement, en lien avec l'amélioration du paysage ou des enjeux environnementaux du territoire et en lien avec le projet.

Annexe 8.1 – Courrier d’invitation au comité de projet



TotalEnergies Renouvelables France

Agence Ile-de-France / Normandie / Hauts-de-France

Tour Vista – 52 Quai de Dion BOUTON

92806 PUTEAUX CEDEX

Mairie de Achery

Rue Charles-de-Gaulle

02800 Achery

LRAR : A1 195 412 3416 4

Objet : invitation au comité de projet pour le parc éolien de Liez Remigny

Madame, Monsieur,

La LOI n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit l'instauration d'un comité de projet prévu à l'article L.211-9 du code de l'énergie. Ces comités de projet sont obligatoires depuis le 24 juin 2024 pour les installations **de production d'énergies renouvelables dont les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent soumises à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées définies à l'annexe à l'article R.511-9 du code de l'environnement**. Ils vous permettent de rendre un avis sur le projet en amont du dépôt des demandes d'autorisation.

TotalEnergies organise un comité de projet pour le futur du parc éolien de **Liez et Remigny**. Vous y êtes cordialement conviés. Celui-ci se tiendra :

Le 21 mai 2025

à 13h30

à la mairie de Remigny

Vous serait-il possible de nous confirmer votre présence d'ici le 13 mai 2025.

Lors de ce comité de projet, et conformément à l'article R211-10 du code de l'énergie nous aborderons les points suivants :

1. Objectif du projet
2. Localisation du projet
3. Bilan des différentes études environnementales
4. Dimensionnement prévisionnel du projet : puissance installée, raccordement
5. Enjeux socio-économiques
6. Coûts prévisionnels
7. Calendrier du projet
8. Communication et information du public
9. Questions diverses

Vous trouverez une présentation du projet jointe à ce courrier. Elle vous sera également transmise en version électronique.

Pour votre parfaite information, les personnes et entités suivantes sont d'ores et déjà conviées au comité :

- Membres du comité de projet
- Représentants des communes limitrophes
- Participants au Pôle éolien départemental (novembre 2024)

Si vous souhaitez associer d'autres participants à cette réunion, veuillez joindre Mme Selmi Amina ou Mr Perrot Yohan qui les intégreront à la liste de diffusion.

C'est une volonté constante de la part de Total Energies que de développer ses projets dans une logique de concertation et de recherche de consensus avec le territoire.

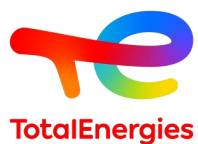
A cet effet, votre présence est primordiale pour le bon déroulement du projet. Nous comptons sur vos retours pour pouvoir vous proposer le projet le plus vertueux possible.

Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts, il est important que tous les participants soient transparents concernant leurs liens potentiels avec le projet et s'abstiennent de participer à toute discussion ou décision dans laquelle ils pourraient avoir un intérêt personnel.

« Un conflit d'intérêts peut se produire lorsqu'un participant a un intérêt personnel qui pourrait influencer ses décisions concernant le projet. Cela peut inclure, par exemple, des liens familiaux ou professionnels avec des entreprises ou des organisations impliquées dans le projet, ou des intérêts financiers personnels. »

En cas de doute, veuillez contacter Selmi Amina ou Perrot Yohan en charge du projet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.



Amina SELMI

Chef de projets EnR

TotalEnergies Renouvelables France

Direction Développement

Agence Ile-de-France / Normandie / Hauts-de-France

Tour Vista – 52 Quai de Dion BOUTON

92806 PUTEAUX CEDEX

M. : +33 (0)6 75 88 77 85

amina.selmi@totalenergies.com



Yohan PERROT

Chef de projets EnR

TotalEnergies Renouvelables France

Direction Développement

Agence Ile-de-France / Normandie / Hauts-de-France

Tour Vista – 52 Quai de Dion BOUTON

92806 PUTEAUX CEDEX

M. : +33 (0)6 75 88 77 85

yohan.perrot@totalenergies.com

Annexe 8.2 – Support de présentation du Comité de Projet du 21 mai 2025




PROJET ÉOLIEN DE LIEZ ET REMIGNY REMIGNY (02)

COMITÉ DE PROJET DU 21 MAI 2025





SOM- MAIRE

- 01 Présentation de TotalEnergies Renouvelables France
- 02 Objectifs du projet
- 03 Présentation de la zone d'étude
- 04 Etudes de faisabilité
- 05 Présentation du projet, des chiffres-clés et du calendrier
- 06 Démarche de concertation et de communication
- 07 Retombées économiques pour le territoire

2 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny





PREAMBULE



La LOI n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) prévoit l'instauration d'un comité de projet prévu à l'article L.211-9 du code de l'énergie.

Ces comités de projet sont obligatoires depuis le 24 juin 2024 pour les installations de production d'énergies renouvelables dont les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent soumises à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées définies à l'annexe à l'article R.511-9 du code de l'environnement.

Le présent comité assure une concertation préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.



3 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE

4 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny





TOTALENERGIES & LE RENOUVELABLE EN FRANCE



2,1GW

Installés en France
en 2024

Top 3 des électriciens renouvelables en
France



200MW

En construction sur
l'année 2025



530

Collaborateurs



20

Agences



Une présence sur tout le territoire français pour une
proximité assurée avec les acteurs locaux.



5 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



LES TECHNOLOGIES DÉVELOPPÉES



Solaire au sol



Ombrière de parking



Bâtiment / Toiture



Solaire flottant



Hydroélectrique



AgriPV



Éolien



6 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



UNE MAITRISE DE TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR



TotalEnergies vous accompagne de la conception jusqu'à la fin de vie de l'actif.



7 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



L'AGENCE DE PARIS

Agence de Paris située à Puteaux (92)

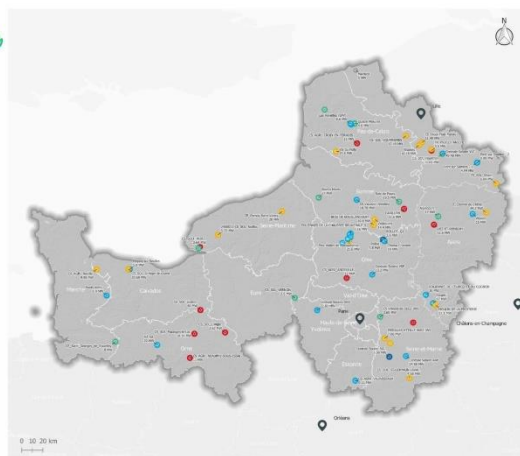
3 régions : Ile-de-France, Normandie et Hauts-de-France

Chiffres-clés de l'agence :

- » 192 MW en développement
- » 150 MW en instruction
- » 34 MW en construction
- » 186 MW en exploitation

Dans l'Aisne :

- » 2 projets en développement (Liez et Remigny, ext de Vilpion)
- » 1 projet autorisé – 17 MW - Alaincourt
- » 3 centrales en exploitation – 27 MW – Ourcq et Clignon, Couprou et Vilpion
- » 2 projets en recours – 51 MW – Chemin du Chêne et Moulin de la Picoterie



8 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



OBJECTIFS DU PROJET

9 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



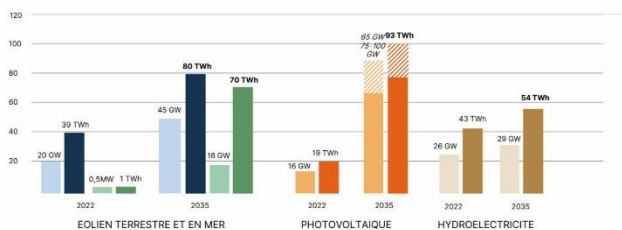
OBJECTIFS DU PROJET

Contribuer aux objectifs nationaux en matière de production énergétique:

Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2019-2028 :

- Objectifs de 40% d'énergies renouvelables électriques en 2030 (atteinte de 25% en 2023)
- Capacité installée de 48,6 GW fin 2017 à 73,5 GW en 2023 et entre 101 et 113 GW en 2028
- **Eolien : capacité installée de 24,1 GW en 2023 et 33,2 - 34,7 GW en 2028**

PPE 3 (en cours de consultation) :



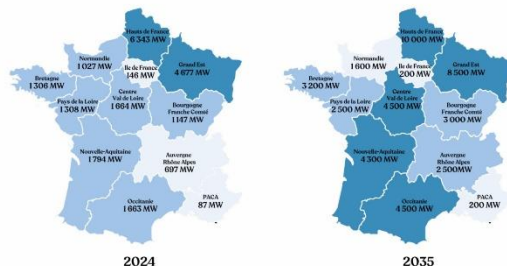
Le choix de l'éolien :

En plus de n'émettre aucun gaz à effet de serre, l'énergie éolienne est inépuisable et largement disponible en France.

Elle dispose du plus fort potentiel de croissance par rapport aux autres énergies renouvelables.

Une éolienne produit de l'électricité entre 75 % et 95 % du temps, hors période de maintenance.

La durée d'exploitation d'un parc est d'au moins 30 ans. On estime qu'une éolienne produit en un an l'énergie qu'elle a nécessité pour sa construction.



10 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



OBJECTIFS DU PROJET

Développer l'autonomie énergétique des territoires :

SRADDET de la Région Hauts de France

Adopté le 30 juin 2020, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France a dû évoluer et adapter de ses enjeux et de ses objectifs : nouvelles propositions validées en séance plénière le **21 novembre 2024**.

Objectif 33 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises (CAE)

Objectif chiffré régional	Année de référence 2012	Historique		Objectifs	
		2018	2021	3ème budget carbone 2026	4ème budget carbone 2031
Production d'Enr en TWh	18,3	24,1	29	43,9	57,3
Part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie	8%	11%	14%	23%	33%

Source : Observatoire Climat HDF-CERDD, juillet 2024 - Modélisation Enerdata, Énergie certain 2024

Pour l'éolien, afin d'éviter les impacts environnementaux et les phénomènes de saturation visuelle, les projets sont conditionnés à l'intégration paysagère des installations, à la protection du patrimoine et, ainsi qu'aux dispositions prises pour le traitement du parc en fin de vie afin d'atteindre 100 % de recyclage. Les projets éoliens s'inscriront en priorité dans les zones favorables à l'éolien définies par le Préfet de Région (cf. « cartographie du potentiel éolien terrestre – couche clé en main » - sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France).

11 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny

PCAET CC Chauny Tergnier la Fère

Se conforme à la **PPE**, la loi **Climat et résilience**, le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (**PRÉPA**) qui fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes, et les documents de cadrage territoriaux.

	Production 2017	Potential issu du diagnostic	Production projetée 2030	Production projetée 2050
Eolien (GWh/ans)	52,0	156	130	178,8

Nous présumons pour hypothèses que l'efficacité énergétique des éoliennes va augmenter par 1,5 d'ici 2050 et qu'un nouveau parc éolien de capacité équivalente sera installé sur le territoire.



12 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny

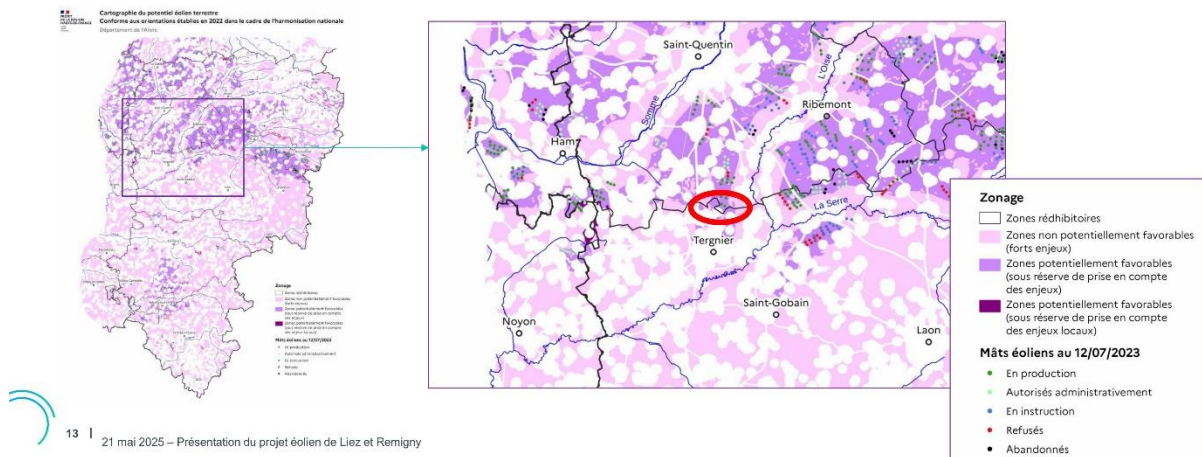
PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE





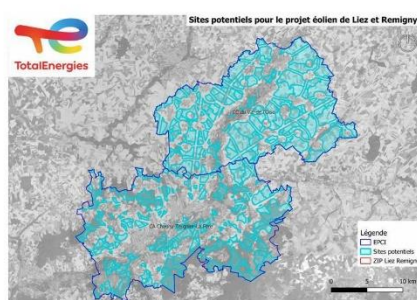
LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET HISTORIQUE

La cartographie du potentiel éolien délivrée par la DREAL Hauts-de-France, associée à l'analyse des différentes contraintes techniques et environnementales sur le territoire, ont été utilisées pour base de réflexion pour le choix du site :

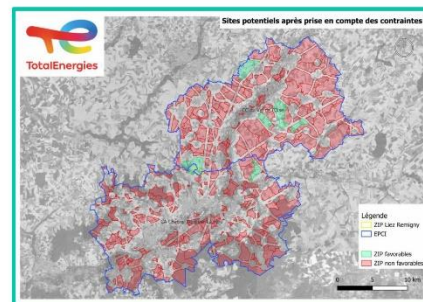


LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET HISTORIQUE

L'étude plus spécifique des deux EPCI de Chauny Tergnier la Fère et Val de l'Oise ont permis d'identifier quelques zones d'implantation potentielles :



Zones d'implantation potentielles sur les deux EPCI après discrimination des **contraintes primaires** : Eloignement de 500m des habitations, de 100m des routes départementales et autoroutes, de 200m des voies ferrées et des lignes électriques

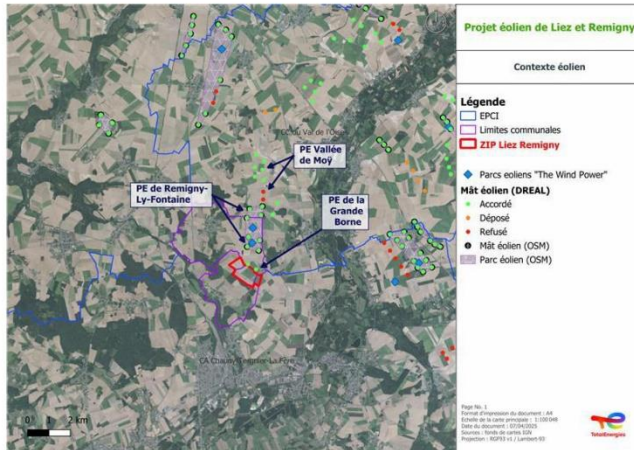


Zones d'implantation potentielles résiduelles après prise en compte du potentiel éolien, d'une surface minimale à l'implantation de 3 machines, de l'ensemble des contraintes environnementales (ZNIEFF, Natura 2000, Réserves et autres zonages écologiques), des contraintes aéronautiques et enfin des préconisations de la DREAL*.

Les accords politiques et fonciers ont permis de finaliser le choix de la zone d'étude la plus propice au projet.



LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET HISTORIQUE



Hauts-de-France

Aisne (02)

EPCI :

- CC du Val de l'Oise
- CA Chauny-Tergnier-La-Fère

Communes :

- Remigny sous RNU
- Liez – Zone A du PLU où est autorisée la construction d'ouvrages publics ou d'installations d'intérêt général (y compris liés au captage, aux ouvrages électriques et de distribution de gaz)

Délibérations communales :

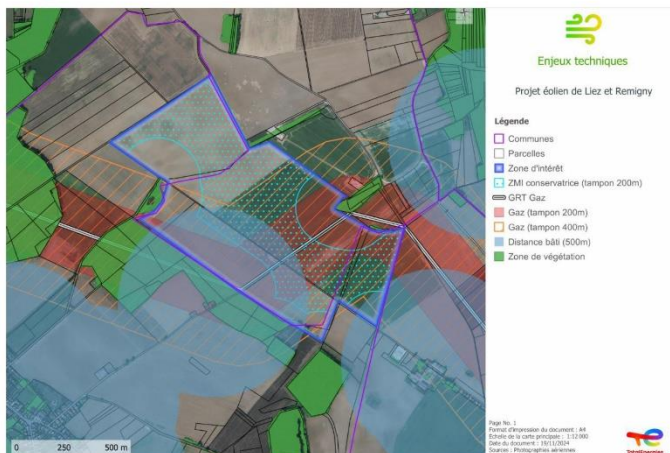
- Remigny : 14/06/2021 (8 pour et 1 contre)
- Liez : 30/11/2020 (9 pour, 0 contre et 1 abstention)



15 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



LA ZONE D'ÉTUDE ET LES PREMIÈRES CONTRAINTES



Contraintes identifiées :

- Canalisation GRT Gaz
- Boisements
- Habitations

Evitement mis en place :

- 200 m de la canalisation (zone stricte d'interdiction)
- 200 m bout de pale des boisements
- 500 m minimal aux habitations

NB :

- SDRCAM : « Gène acceptable en l'état »
- DGAC : « Le projet se situe en dehors des zones concernées par des servitudes aéronautiques de dégagement et radioélectriques associées à des installations de l'aviation civile »



16 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



ETUDES DE FAISABILITÉ

17 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ

A quoi servent les études de faisabilité ?

Les études de faisabilité permettent de vérifier la faisabilité d'un projet éolien sur la zone d'étude identifiée

Par qui sont-elles réalisées ?

Des bureaux d'études indépendants sont mandatés pour les réaliser



L'étude écologique

Réalisée par CERA Environnement
Date de début : juin 2022



L'étude paysagère

Réalisée par ATER Environnement
Date de début : septembre 2024



L'étude acoustique

Réalisée par Orfea
Date de début : printemps 2024



L'étude généraliste

Réalisée par Ora Environnement
Date de début : septembre 2024



18 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



ETUDE ÉCOLOGIQUE

ENJEUX IDENTIFIÉS



19 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



Enjeux identifiés :

- Absence de zonage environnemental recoupant la zone d'étude
- Enjeux majoritairement modérés au niveau des parcelles cultivées : habitat de nidification potentiel du Busard St-Martin
- Enjeux forts au niveau des boisements et des haies

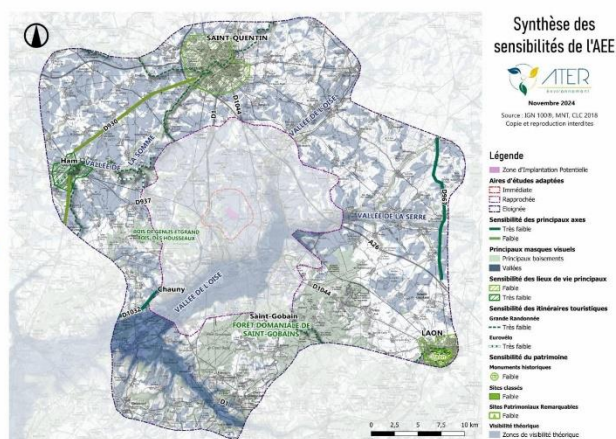
Mesures :

- Eloignement de 200 m des boisements et haies (bout de pale)
- Garde au sol minimale de 30 m
- Bridage proposé en lien avec la présence de la Noctule commune (90% de l'activité préservée) :
 - » Entre mi-mars et mi-octobre ;
 - » Température supérieure à 10°C ;
 - » Vitesse du vent inférieure à 5m/s ;
 - » En l'absence de précipitation ;
 - » Nuit complète



ETUDE PAYSAGÈRE

ENJEUX IDENTIFIÉS SUR L'AIRE ÉLOIGNÉE



20 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



Axes de communication :

- Sensibilité majoritairement nulle à très faible du fait de leur éloignement et de leur position en fond de vallée
- Eoliennes peu perceptibles

Lieux de vie :

- Très peu ou aucune sensibilité vis-à-vis du projet

Tourisme :

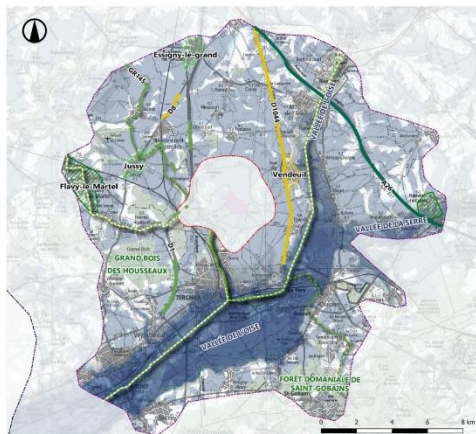
- Quelques portions d'itinéraires concernées par une sensibilité vis-à-vis du projet
- Sensibilités faibles à très faibles

Patrimoine :

- Patrimoine riche et diversifié
- La plupart des sites protégés et des monuments historiques ne présente pas de sensibilité vis-à-vis du projet



ETUDE PAYSAGÈRE ENJEUX IDENTIFIÉS SUR L'AIRE RAPPROCHÉE



Synthèse des sensibilités de l'AER



Novembre 2024
Source : IGN 1008, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Zone d'implantation potentielle
 - Aire d'étude adaptée
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Éloignée
 - Principaux masques visuels
 - Principaux bocaux
 - Vallées
 - Sensibilité des principaux axes
 - Très faible
 - Faible
 - Moyenne
 - Sensibilité des lieux de vie
 - Très faible
 - Faible
 - Moyenne
 - Sensibilité des chemins touristiques
 - Grande randonnée
 - Très faible
 - Faible
 - Europe
 - Faible

Axes de communication :

- Sensibilité modérée pour la D1044 et la D8
- Sensibilité faible pour les axes circulant proches des vallées

Lieux de vie :

- Sensibilité nulle à faible pour les bourgs situés dans les vallées ou au sud de l'aire d'étude
- Sensibilités faible à modérée pour les bourgs situés dans les plaines de grandes cultures

Tourisme :

- Sensibilité faible

Patrimoine :

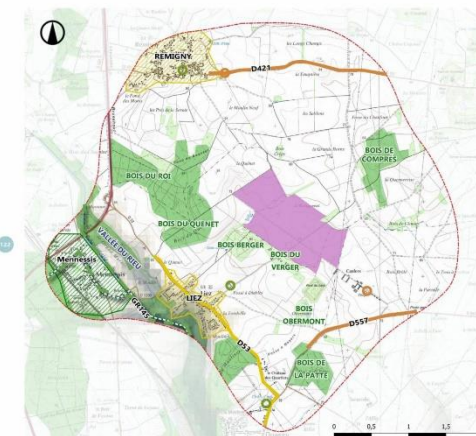
- Sensibilité nulle du fait du relief et de l'éloignement des monuments historiques ainsi que de la présence de masques visuels (végétation et bâti)



21 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



ETUDE PAYSAGÈRE ENJEUX IDENTIFIÉS SUR L'AIRE IMMÉDIATE



Synthèse des sensibilités de l'AEI



Novembre 2024
Source : IGN 1008, MNT, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Zone d'implantation potentielle
 - Aire d'étude adaptée
 - Immédiate
 - Principaux masques visuels
 - Principaux bocaux
 - Vallées
 - Sensibilité des principaux axes
 - Très faible
 - Faible
 - Moyenne
 - Sensibilité des lieux de vie
 - Très faible
 - Faible
 - Moyenne
 - Sensibilité des chemins touristiques
 - Grande randonnée
 - Très faible
 - Faible
 - Europe
 - Faible

Axes de communication :

- Sensibilité modérée pour la majorité des routes
- Sensibilité nulle pour la D1 grâce aux masques visuels

Lieux de vie :

- Sensibilité modérée liée à la localisation en plaine de grandes cultures

Tourisme :

- Sensibilité globalement faible grâce à l'importante ripisylve présente le long du Canal de Saint-Quentin

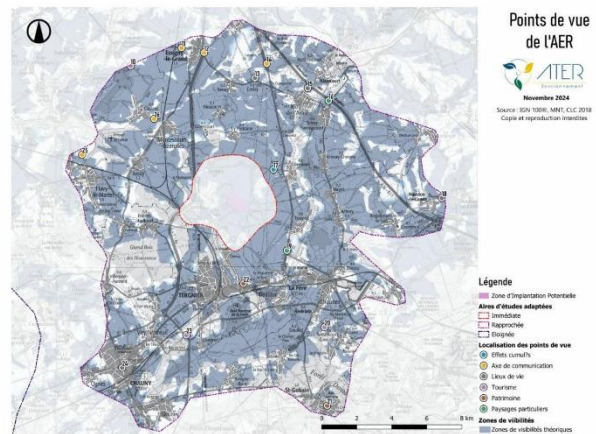
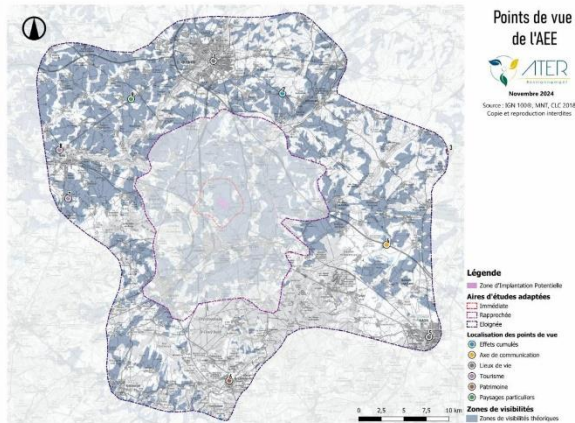
Patrimoine :

- Sensibilité faible à nulle pour le patrimoine vernaculaire
- Sensibilité forte pour la chapelle de la Famille Poitevin et la chapelle de Caniers



22 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny

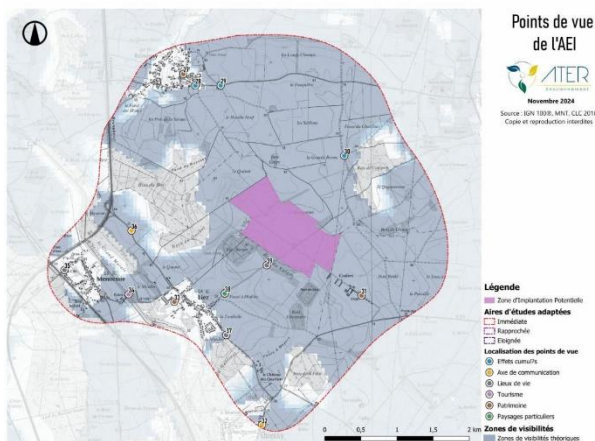
ETUDE PAYSAGÈRE POINTS DE VUE SÉLECTIONNÉS



39 points de vue sélectionnés pour la réalisation des photomontages

23 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny

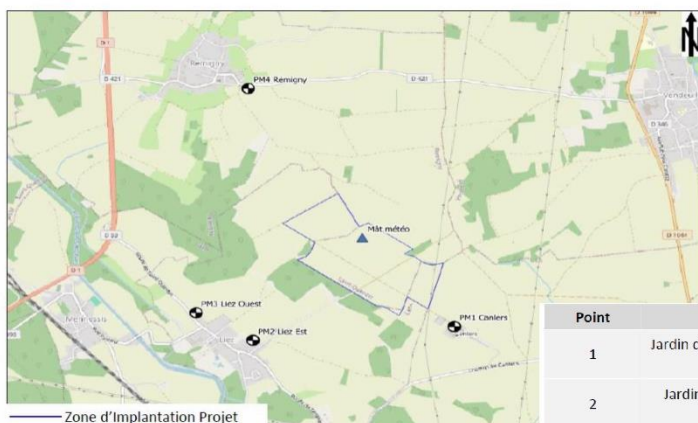
ETUDE PAYSAGÈRE POINTS DE VUE SÉLECTIONNÉS POUR LES PM



24 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



ETUDE ACOUSTIQUE LOCALISATION DES POINTS DE MESURE



Point	Localisation
1	Jardin de l'habitation de Monsieur V, 15 Hameau de Canlers, 02800 Travecy à 500m au Sud-Est du projet
2	Jardin de l'habitation de Monsieur C, Rue du Mont, 02700 Liez à 1000m au Sud-Ouest du projet
3	Jardin de l'habitation de Monsieur B, 69 Route de Saint Quentin, 02700 Liez à 1200m à l'Ouest du projet
4	Jardin de l'habitation de Monsieur MM, 20 Rue de la Croix, 02440 Rémigny à 1500m au Nord du projet



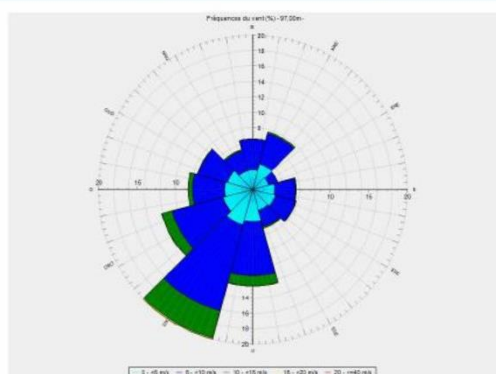
25 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Rémigny



ETUDE DE GISEMENT DONNÉES DU MÂT DE MESURE

Qualité de la campagne de mesure du 03/02/2023 au 10/06/2024				
Capteur	Hauteur (m)	Moyenne	Unité	Couverture Données
Anémomètre A1	101,3 m	6,043	m/s	99,5%
Anémomètre A2	97,35 m	5,96	m/s	99,5%
Anémomètre A3	80 m	5,58	m/s	99,5%
Anémomètre A4	60 m	5,14	m/s	99,5%
Anémomètre A5	40 m	4,46	m/s	99,5%
Girouette G1	97,35 m		degré	99,0%
Girouette G2	80 m		degré	99,0%
Température T1	95 m	12,4	°C	99,5%
Baromètre	95 m	992,50	hPa	99,5%
Humidité	95 m	78,2	%	99,5%

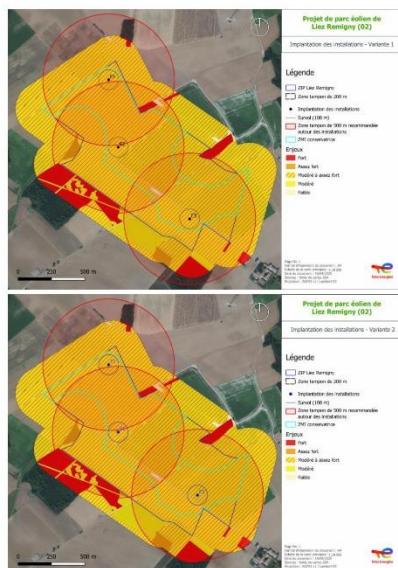
Rose des vents mesurée à 97m



26 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Rémigny



ANALYSE DES VARIANTES



	Nombre de machines	Hauteur maximale bout de pale	Garde au sol minimale	Distance aux premières habitations	Distance aux boisements/haies
E1 Variante 1	3	200	30	1 082 m	282 m
E2 Variante 1	3	200	30	577 m	298 m
E3 Variante 1	3	200	30	572 m	275 m
E1 Variante 2	3	200	30	1 082 m	282 m
E2 Variante 2	3	200	30	577 m	298 m
E3 Variante 2	3	200	30	639 m	345 m

La VARIANTE 2 a été privilégiée pour le projet car moins impactante compte tenu de l'éloignement supplémentaire de l'éolienne E3 des boisements/haies au Sud – Est de la ZIP.

Cette deuxième variante permet également un éloignement plus important de l'éolienne E3 aux premières habitations.



PRÉSENTATION TECHNIQUE DU PROJET, DES CHIFFRES-CLÉS ET CALENDRIER





PRÉSENTATION DU PROJET RETENU CHIFFRES-CLÉS



Projet :

- 3 éoliennes et 1 poste de livraison
- 2 éoliennes sur Remigny
- 1 éolienne sur Liez

Gabarit Machine :

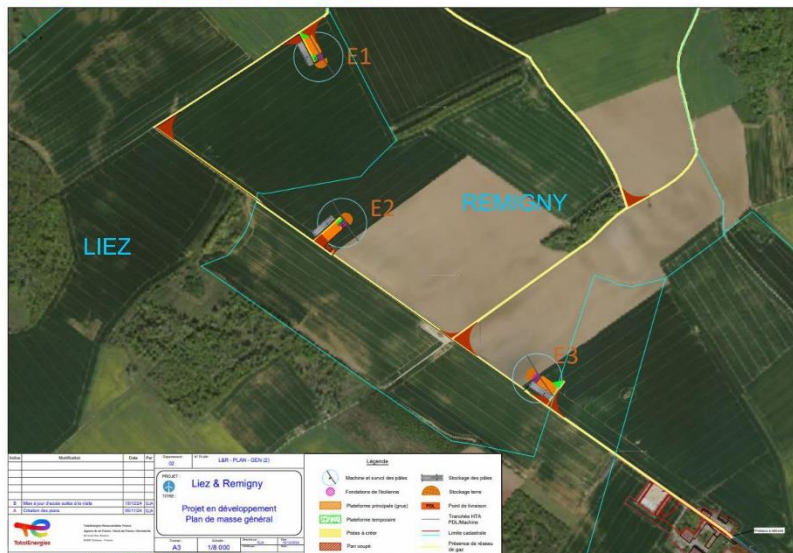
- Hauteur bout de pale = 180 à 200 m
- Diamètre rotor = 138 à 150 m
- Garde au sol = 30 m minimum
- Puissance unitaire = entre 4,5 et 5,5 MW
- Puissance totale du parc = entre 13,5 et 16,5 MW



29 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



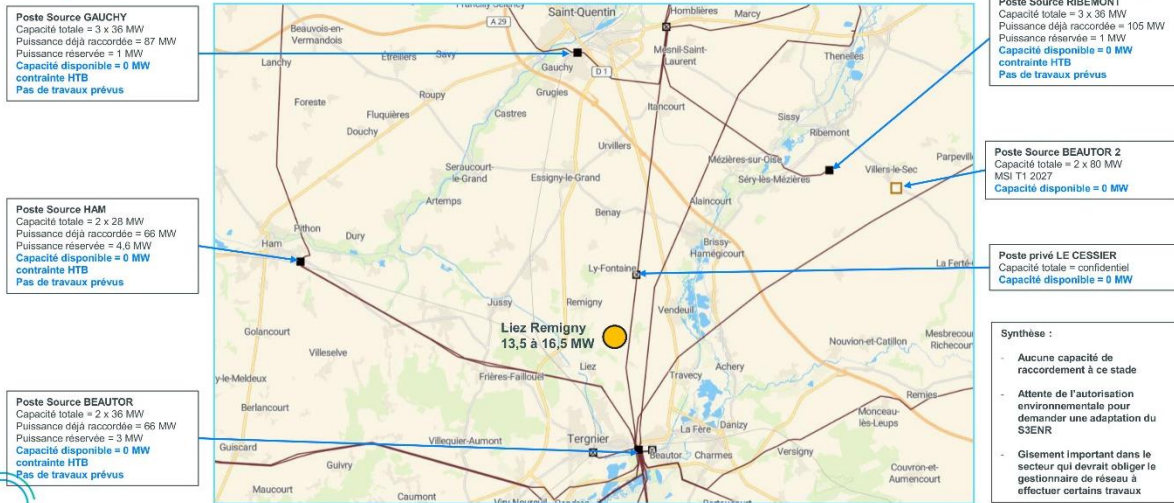
PRÉSENTATION DU PROJET RETENU PLAN DE MASSE GÉNÉRAL



30 |



PRÉSENTATION DU PROJET RETENU RACCORDEMENT



31 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



COÛTS PRÉVISIONNELS

Les coûts prévisionnels sont encore difficiles à estimer compte tenu de l'état d'avancement prématuré du projet.

Néanmoins nous en estimons les fourchettes suivantes :

CAPEX*

Entre 27 000 000 € et
33 000 000 €
d'investissement
selon les hypothèses
de raccordement

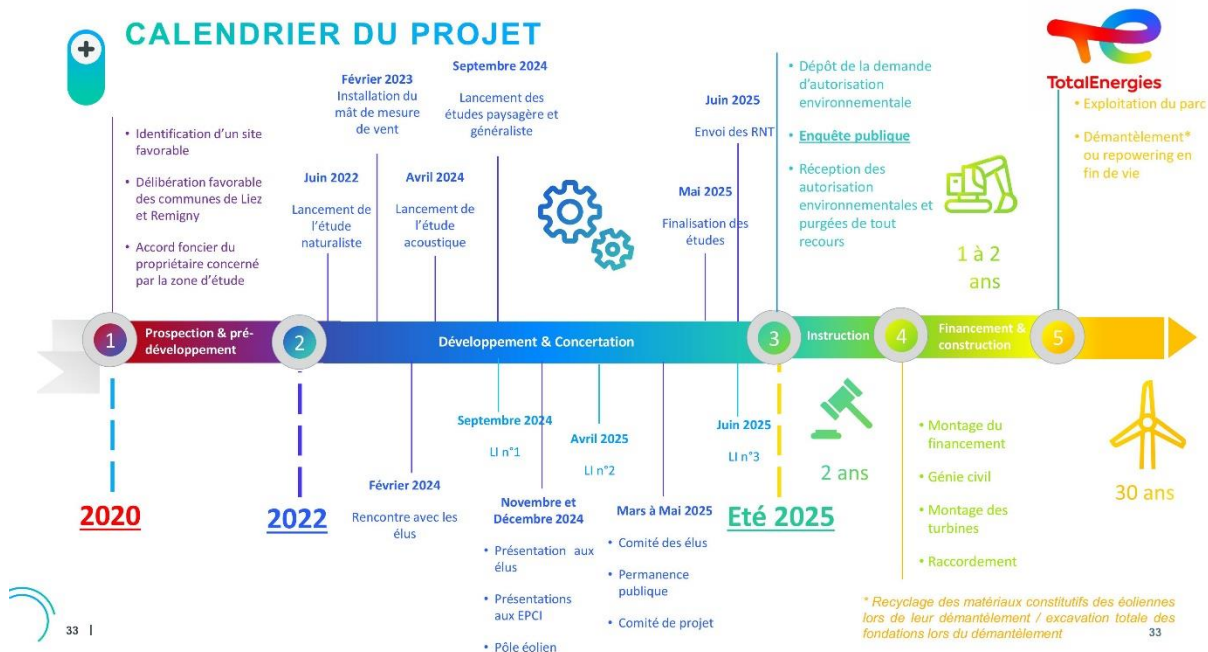
*CAPEX : Dépenses
d'investissement pour la centrale
éolienne capitalisées au bilan

OPEX**

Des charges
annuelles évaluées
entre 900 000 €/an et
1 100 000 €/an

**OPEX : charges courantes pour
exploiter la centrale éolienne

32 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



DÉMARCHE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION





UNE CONCERTATION ET UNE COMMUNICATION SUR MESURE



Dans le cadre de sa démarche de concertation et d'information, TotalEnergies **associe les acteurs du territoire**.

Notre objectif : développer l'appropriation du projet auprès des parties prenantes pour contribuer à sa réalisation.

TotalEnergies est signataire de **la charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés, corédigée par AMORCE et France Renouvelables**. Cette charte a pour objectif d'associer les collectivités locales aux projets éoliens, le plus en amont possible de leur développement.

Plan de concertation et communication élaboré pour le projet de Liez et Remigny :

- 3 présentations aux élus : Février 2024, Novembre 2024 et Mars 2025
- 1 présentation aux EPCI : Décembre 2024
- 1 présentation commune aux deux conseils municipaux : Avril 2025
- 1 permanence publique : Mai 2025
- 1 comité de projet : Mai 2025

Outils d'information mis en place :

- 1 site internet dédié au projet : www.projeteolien-liezetremigny.fr
- 3 lettres d'information distribuée aux habitants des deux communes d'implantation et diffusée sur le site internet du projet :

- » 1^{ère} lettre d'information distribuée en septembre 2024 comprenant un mot de chaque maire
- » 2^{ème} lettre d'information distribuée mi-avril 2025
- » 3^{ème} lettre d'information informant du dépôt du dossier d'autorisation prévue à l'été / automne 2025



35 |



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

36 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny





RETOMBÉES FISCALES RÉPARTITION



	Remigny	Liez	CC du Val d'Oise	CA Chauny Tergnier la Fère	Département	INRAP	CCI
Phase de construction (<u>versement unique</u>)							
Total	303 €	60 €	0 €	0 €	454 €	73 €	0 €
Phase d'exploitation (<u>versement annuel</u>)							
Total	35 966 €	16 067 €	42 204 €	24 794 €	33 858 €	0 €	783 €
Total (sur les 30 ans)	1 079 295 €	428 073 €	1 266 122 €	743 810 €	1 016 194 €	73 €	23 496 €

Hypothèses :

- Puissance (MWc) : 13,5
- Nb éoliennes : 3

Répartitions :

- 20 % commune
- 50 % EPCI
- 30 % Département

Composition de la fiscalité en phase d'exploitation :

- IFER
- CFE
- Taxe foncière



37 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny

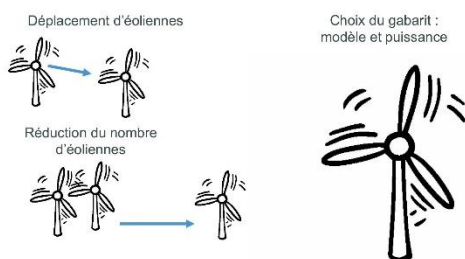


RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LES MESURES ERC



Dans le cas où un projet a un impact sur l'environnement, les maîtres d'ouvrage doivent prendre des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces éventuels impacts. Ces mesures doivent assurer l'équilibre environnemental du projet et l'absence de perte globale de biodiversité.

Les exemples de mesures ERC



La règle ERC

EVITER

- Éviter les impacts sur l'environnement le plus en amont possible

REDUIRE

- Réduire au maximum les impacts

COMPENSER

- Compenser les impacts résiduels après évitement et réduction



38 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT



Les **mesures d'accompagnement** visent à accompagner les mesures ERC. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité ou de sensibilisation du public à la protection de l'environnement.



Aménagement paysager

- Plantations d'arbres ou de haies pour compenser l'impact paysager



Amélioration du cadre de vie

- Enfouissement des lignes électriques, lumières basse consommation



Préservation de la biodiversité

- Plantations mellifères, favorables aux insectes butineurs pollinisateurs

Les caractéristiques des mesures d'accompagnement

Elles sont en lien avec le projet éolien et permettent de renforcer sa cohérence écologique.

Elles sont limitées par un cadre légal, justifiées par le projet : le renforcement d'une mesure de compensation.

Elles doivent provenir d'une concertation avec le territoire et **sont en cours de définition**.



Q&A





VOS INTERLOCUTEURS



41 | 21 mai 2025 – Présentation du projet éolien de Liez et Remigny



YOHAN PERROT

Chef de projets

yohan.perrot@totalenergies.com

06 04 62 28 41

AMINA SELMI

Cheffe de projets

amina.selmi@totalenergies.com

06 75 88 77 85

ELISE POREDOS

Chargée de concertation territoriale

elise.poredos@totalenergies.com

06 07 13 05 80

PAULINE LEMEUNIER

Responsable adjointe – Agence de Paris

pauline.lemeunier@totalenergies.com

06 99 68 12 75

Lien vers le site internet du projet :
<https://www.projeteolien-liezetremigny.fr/>

Annexe 8.3 – CR du Comité de Projet du 21 mai 2025



COMPTE-RENDU

Comité de Projet éolien Liez & Rémigny (02)

21 05 2025

PERSONNES PRESENTES

Numéro	COMMUNE / EPCI / Organisme	Nom	Prénom	Qualité	Présence
1	Mennessis	MONTAY	Michel	2eme Adjoint du Maire	Présent
2	Jussy	GONDRIY	Jean-Marie	Maire	Présent
3	Travecy	PENE	Laurent	Maire	Présent
4	Viry-Nouveau	FAREZ	Jean	Maire	Excusé
5	Essigny-le-Grand	GRZEZICZAK	Philippe	Maire	Excusé
6	Mayot	BLANCHARD	Béatrice	Maire	Excusé
7	La Fère	COPPENS	Pierre	Premier adjoint au Maire	Présent
8	Achery	DEMOULIN	Georges	Maire	Excusé
9	Clastres	GASDON	Jean-Louis	Maire	Excusé
10	Vendeuil	DA FONSECA	André	Maire	Excusé
11	Tergnier	CARREAU	Michel	Maire	Excusé
12	Beaufort	GOARIN	Jackie	Maire	Présent
13	Danizy	POTTIER	Gilbert	Maire	Excusé
14	Hinacourt	SALINGUE	Brigitte	Maire	Excusé
15	Cerizy	CARLIER	Jean-Christophe	Maire	Excusé
16	Brissay-Choigny	GLASSET	Anthony	Maire	Excusé
17	Condren	FLORIN	Claude	Maire	Excusé
18	Moÿ-de-l'Aisne	FEUILLET	Patrick	Maire	Excusé
19	Montescourt-Uzerolles	LINIER	Stéphane	Maire	Excusé
20	Benay	MASSON	Jacques	Maire	Présent
21	Andelain	WENDLING MARLIERE	Julie	Maire	Présent
22	Ly-Fontaine	VASSEUR	Jérôme	Maire	Excusé
23	Gibercourt	NUTTENS	Michel	Maire	Excusé
24	Brissy-Hamégicourt	ABDOULI	Marie-Pierre	Maire	Présent
25	Frères-Failloüel	LAURISTON	Charles-Edouard	Maire	Excusé
26	Liez	MANGIN	Serge	Maire	Présent
	Liez	CHOCHOY	Sylvain	Adjoint au Maire	Présent
	Liez	CARTON	Maryline	1ere Adjointe au Maire	Présent
27	Remigny	LEMAHIEU	Marceau	Maire	Présent
28	CC du Val de l'Oise	SALINGUE	Brigitte	Président de la CC du Val de l'Oise	Excusé

29	CA Chauny-Tergnier-La Fère	IGNASZAK	Dominique	Président de la CA Chauny-Tergnier-La Fère	Excusé
30	DREAL				Excusé
31	ODT				Excusé
32	TOTALENERGIES	DRUEL	Romane	Stagiaire Ass Chef de Projet	Présent
33	TOTALENERGIES	KABA	Nesta	Stagiaire Ass Chargé de concertation	Présent
34	TOTALENERGIES	SELM	Amina	Chef de Projet EnR	Présent
35	TOTALENERGIES	PERROT	Yohan	Chef de Projet EnR	Présent
36	TOTALENERGIES	POREDOS	Elise	Chargée de concertation	Présent
37	TOTALENERGIES	LEMEUNIER	Pauline	Responsable Adjointe Agence de Paris	Présent

COMPTE RENDU DES ECHANGES

TotalEnergies a ouvert la séance par un tour de table et une présentation de l'ordre du jour à savoir :

- La présentation de TotalEnergies et sa filiale TotalEnergies Renouvelables France
- Les objectifs auxquels répond le projet éolien de Liez & Rémigny
- La présentation de la zone d'étude
- Les premières conclusions des études de faisabilité
- La présentation des caractéristiques techniques du projet, les chiffres clés et le calendrier
- La présentation de notre démarche de concertation et de communication
- Les perspectives des retombées économiques liées au projet pour le territoire

Préambule

Question 1 : « En quoi consiste un comité de projet ? »

TotalEnergies rappelle en préambule le contexte à l'origine de l'organisation de ce comité de projet.

Instaurés par la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables), ces comités de projet sont obligatoires depuis le 24 juin 2024 pour les installations de production d'énergies renouvelables, et notamment les centrales éoliennes, situées en dehors des zones d'accélération et pour tous les projets lorsque ces zones n'ont pas encore été définies.

L'objectif est de permettre et d'assurer une concertation préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire du projet présenté.

Présentation de TotalEnergies et sa filiale TotalEnergies Renouvelables France

La présentation reprend les ambitions de TotalEnergies en matière d'électrification de son mix énergétique (50% d'ici 2050), et la trajectoire adoptée pour la croissance des énergies renouvelables au sein de ses actifs : objectif de 100 GW en 2030.

Est également présentée la filiale TotalEnergies Renouvelables France, son organisation et l'implantation de ses agences en France métropolitaine et DOM TOM.

La présence de la compagnie sur toute la chaîne de valeur d'un projet éolien est abordée et donne lieu à une seconde question :

Question 2 : « Avez-vous déjà démantelé un parc éolien ? »

Dans les Hauts-de-France, TotalEnergies n'a pas encore de parc éolien arrivé en fin de vie pour le démanteler. En revanche, c'est un sujet central qui deviendra de plus en plus traité car les premières éoliennes installées arrivent prochainement en fin d'exploitation. Elles vont faire l'objet d'études sur la possibilité de renouvellement du parc ou à défaut de son démantèlement.

Question 3 : « En cas de repowering, y-a-t-il de nouveau une enquête publique ? »

Les parcs qui feraient aujourd'hui l'objet de repowering auraient été installés il y a plus de 30 ans. Depuis la réglementation a changé, les normes environnementales ont été renforcées. Ainsi, un parc pour qu'il soit renouvelé devra répondre aux nouvelles réglementations en vigueur et cela se matérialise souvent par des modifications substantielles des caractéristiques techniques du parc éolien, et donc par une nouvelle demande d'autorisation. Pour qu'un parc soit renouvelé sans nouvelle demande, il faudrait qu'il soit remplacé par des machines quasiment identiques, aux caractéristiques équivalentes, ce qui aujourd'hui n'est plus envisageable. En effet, en 30 ans les technologies évoluent, les machines sont plus performantes, avec des gabarits différents. Une

nouvelle demande d'autorisation environnementale pour du repowering est donc quasi-systématique et implique la tenue d'une enquête publique.

Une remarque sur le choix de l'éolien comme étant une ressource inépuisable et disponible est partagé par l'un des élus : « En effet, avec le vent actuel on comprend que ce soit une ressource fiable ! »

Question 4 : « Qu'en est-il de la recyclabilité des éoliennes ? »

L'article 29 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011, établit les règles relatives au démantèlement, à la valorisation et au recyclage des déchets issus de la démolition des éoliennes terrestres.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2024, une éolienne se doit d'être recyclable à 95%. Les recherches actuelles tendent à augmenter ce taux de recyclabilité à 100%, avec une filière du recyclage qui continue de se développer.

Les déchets résiduels (5%) non réutilisables proviennent des pales, plus difficiles à recycler mais qui peuvent cependant être broyées pour être ensuite valorisées comme combustibles dans des usines de cogénération par exemple. Au 1^{er} janvier 2025, le taux de réutilisation (recyclage ou réutilisation) de la masse totale du rotor (pales et moyeux) est de 55%.

Question 5 : « Une éolienne, ça tourne ? Les habitants disent que ça ne tourne pas tout le temps, pourquoi ? »

En effet, une éolienne tourne entre 75% et 95% de son temps en moyenne hors période de maintenance, qui sont des périodes très ponctuelles et programmées.

Lorsque le vent est trop faible (inférieur à 8 km/h), elles ne peuvent pas démarrer et lorsqu'il est trop fort (plus de 90 km/h) comme lors des périodes de tempêtes, elles s'arrêtent automatiquement pour éviter tout risque de casse.

Elles peuvent faire également l'objet de bridage suivant les préconisations issues des études environnementales afin de minimiser leurs impacts potentiels sur l'environnement : respect des seuils acoustiques réglementaire, préservation des espèces avifaunes et chiroptères par exemple. Ces mesures de bridages sont proposées au cas par cas, selon les conditions d'implantation du parc. Elles consistent soit à une diminution de la vitesse de rotation ou, dans des cas plus rares, à l'arrêt complet des éoliennes.

En considérant les conditions de vent et ces mesures de bridage, une éolienne reste malgré tout en fonctionnement normal la majorité du temps.

Les objectifs auxquels répond le projet éolien de Liez & Rémigny

La transition énergétique se matérialise par des documents de cadrage définissant des objectifs à atteindre par filière (éolien, solaire, hydroélectriques, agri PV, etc.). Le document de cadrage national, qui installe les objectifs à l'échelle de la France est la PPE. TotalEnergies présente ainsi la PPE 2019 – 2028, avec comme objectif d'augmenter de près de 40% la capacité installée pour l'éolien entre 2023 et 2028, et aborde la PPE 3 qui est en cours d'adoption (juin 2025) mais qui ne prévoit pas de modifier les objectifs éoliens terrestres.

Question 5 : « Quel est la part des Hauts-de-France dans cette PPE ? »

La contribution exacte en pourcentage de la région Hauts-de-France par rapport aux objectifs nationaux en matière d'éolien n'est pas calculée sur ce support. Néanmoins, il est important de rappeler les points suivants :

- Le territoire des Hauts-de-France est favorable au développement de la filière, car il présente des conditions propices à la viabilité technico-économique des éoliennes, du fait de la force, de la fréquence et de la régularité des vents,
- Les objectifs pour la filière éolienne ne sont pas encore atteints, les efforts de développement sont donc à maintenir en priorité sur les territoires les plus propices. La région Hauts-de-France est, comme évoqué sur le premier point, une des régions les plus favorables du fait de son important gisement en vent,
- La forte contribution de la région Hauts-de-France est un élément sérieusement considéré, c'est pourquoi les nouveaux projets sont soumis à des exigences renforcées : la localisation du projet, sa bonne insertion environnementale, l'acceptabilité locale et la qualité du dossier de demande d'autorisation sont des points déterminants sur lesquels l'administration reste extrêmement attentive pendant la durée de l'instruction.

Question 6 : « Pourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation locale pour la PPE ? »

Une phase de consultation et de concertation a été menée auprès des services techniques (DREAL) et des organismes chargés de la déclinaison de ces objectifs en sous-objectifs (Région notamment). Il n'y a en effet pas eu de concertation auprès des élus locaux ou riverains pour ce document national qui donne les grandes directives de développement des énergies renouvelables.

Question 7 : « Malgré l'opposition de la région, si l'Etat a décidé d'autoriser des éoliennes à un endroit, le projet se fera ! » ; « Il est important de demander l'avis des administrés et pas uniquement lors de l'enquête publique »

Les projets sont soumis à des demandes d'autorisation environnementale dont la procédure est cadrée par la loi. La décision du préfet est motivée par deux avis :

- Avis des services instructeurs : La DREAL analyse le dossier sur les aspects techniques et environnementaux. L'avis de l'ensemble des services ainsi que celui des gestionnaires de réseaux est recueilli dans le cadre de l'instruction ;
- Avis du commissaire enquêteur : L'avis des élus et des riverains est recueilli lors de l'enquête publique par le commissaire enquêteur. Au terme de cette phase de consultation, le commissaire émet un avis qui peut être favorable, favorable avec réserves, défavorable.

Il est important de préciser que l'acceptabilité locale est d'autant plus importante dans la décision d'autoriser ou non un projet que la loi évolue. En effet, la loi industrie verte met l'accent sur la concertation et la qualité des dossiers afin de différencier les meilleurs projets des moins bons. Deux réunions publiques sont imposées en phase d'enquête publique et cela témoigne de l'importance donnée à l'avis des principaux concernés : élus et riverains locaux.

La présentation se poursuit avec les objectifs du SRADDET (qui introduit par ailleurs la cartographie du potentiel éolien), et ceux du PCAET de la CC Chauny Tergnier la Fère.

Le projet de Liez et Rémigny vient donc répondre en tout point à ces objectifs d'autonomie énergétique des territoires.

Question 8 : « Que faut-il pour qu'une zone d'implantation soit retenue ? »

Pour qu'une zone d'implantation soit retenue il faut qu'elle soit située en dehors de toute contrainte technique ou environnementale dite "rédhibitoire" (il est d'ailleurs préconisé que la zone soit identifiée comme étant favorable par la cartographie du potentiel éolien de la DREAL Hauts de France), qu'elle assure une conformité du projet aux documents d'urbanisme en vigueur, et qu'elle fasse l'objet d'accords politiques et fonciers. Ce sont des éléments présentés dans la partie 3 de la présentation (Cf : Localisation de la zone d'étude et études de faisabilité).

Localisation de la zone d'étude

La partie 3 présente la genèse du projet et le cheminement qui a conduit à s'intéresser à cette zone d'intérêt.

Avec une logique en entonnoir, le porteur de projet s'est intéressé au territoire de l'Aisne pour son potentiel en vent, et a éliminé toutes les contraintes rédhibitoires (zones à moins de 500 m des habitations, zones de protection écologiques ou patrimoniales, zones soumises à des contraintes radioélectriques ou aéronautiques, etc.).

Ensuite, des critères de surface minimale, et de localisation à proximité de parcs éoliens en exploitation se sont ajoutés. In fine, l'addition de tous ces critères ont abouti à une sélection de 5 zones éligibles, et l'obtention des accords fonciers et du propriétaire ont défini la zone finale, dite zone d'étude.

Question 9 : « Est-ce que la distance de 500 mètres aux habitations a évolué ? »

La distance aux habitations est toujours de 500 mètres. Des discussions parlementaires autour de l'augmentation de cette distance ont eu lieu mais n'ont pas abouti. Ce critère réglementaire reste donc inchangé.

Dans le cadre du projet éolien de Liez et Réminy, la première habitation se situe à 577 mètres de l'éolienne E2.

Question 10 : « La distance aux départementales n'est-elle pas de 500 m ? »

La distance aux départementales n'est pas figée sur le périmètre national et dépend de chaque département.

Pour le département de l'Aisne, les préconisations sont : la hauteur de l'éolienne + 20m soit une distance de 200 mètres minimum. Cette distance est respectée pour le projet de Liez & Réminy puisque la première éolienne se situe à 1175 mètres de la RD557.

Question 11 : « Pourquoi les autres promoteurs ne se sont pas positionnés sur ce terrain alors qu'ils ont des éoliennes à proximité ? »

Le projet a été initié par la société AEDES, qui a obtenu les accords fonciers et les délibérations nécessaires au développement du projet. Ils ont été choisis à ce moment-là par les signataires de ces accords plutôt qu'un concurrent. La société AEDES a ensuite lancé les études écologiques et installé le mât de mesure avant de revendre le projet à TotalEnergies qui a poursuivi les études de faisabilité. TotalEnergies est présent sur toute la chaîne de valeur du projet, assurera – si le projet est autorisé – le financement, la construction, l'exploitation et le démantèlement (ou repowering) de la centrale.

Question 12 : « Le projet a été initié par AEDES. Est-ce qu'ils peuvent initier tous les projets et TotalEnergies se charge de les développer ? »

Dans le cadre du projet éolien de Liez et Réminy, la société AEDES a privilégié la revente du projet en début de développement pour se concentrer sur d'autres projets.

TotalEnergies a vu en ce projet une proposition pertinente pour le territoire et ses nombreux atouts (faible impact environnementale, en continuité de parc existant, bonne acceptabilité locale), et a donc choisi de le reprendre.

En règle générale, TotalEnergies initie et développe ses propres projets mais peut parfois, en fonction des opportunités, racheter des projets à d'autres développeurs.

L'origination d'un projet et son suivi jusqu'à sa mise en service est dans l'ADN de TotalEnergies.

Question 13 : « Les ZAER accélèrent-elles l'instruction des dossiers ? »

Les ZAER n'ont pas aujourd'hui démontré une accélération de l'instruction des demandes d'autorisation environnementale ou de permis de construire. Le temps d'instruction est essentiellement dû aux effectifs au sein des services instructeurs, trop peu nombreux par rapport au nombre de dossiers à traiter.

De plus, la cartographie des ZAER n'est pas complète selon les préfetures, certaines communes ont fait la démarche suivant la procédure indiquée, d'autres ne l'ont pas encore effectuée. L'outil n'est donc à ce jour suffisamment fiabilisé, pour être utilisé de manière régulière.

En revanche, les ZAER sont un bon indicateur politique, à savoir lorsque les élus proposent une zone pour un parc éolien ou solaire par exemple, l'administration comprend que c'est une localisation de choix et qui présage d'une bonne acceptabilité du projet futur.

Etudes de faisabilité

Les différentes études actuellement menées sur le projet ont été présentées suivant leur niveau d'avancement respectif.

Volet écologique

Le projet du fait de sa localisation sur une plaine de grandes cultures présente des enjeux écologiques relativement modérés sur la grande majorité de la zone d'étude, aucun zonage environnemental ne recoupe la zone. Les enjeux forts sont situés au niveau des boisements et des haies qui abritent des oiseaux et des chauves-souris qui s'y alimentent et/ou y nichent. Selon la séquence Eviter, Réduire, Compenser, des mesures sont proposées :

- **Evitement :** Eloignement des machines de 200 m par rapport aux boisements et aux haies. Cet éloignement est respecté pour l'ensemble des 3 machines.
- **Réduction :**
 - o Garde au sol minimale de 30 m prévue pour limiter l'impact vis-à-vis des chiroptères (altitude maximale observée lors des rares fois où elles s'éloignent des boisements).
 - o Bridage proposé pour la préservation des chiroptères notamment.

Volet paysager

L'état initial de l'étude paysagère a également été présenté. Sur l'aire d'étude éloignée, la distance au projet limite grandement les sensibilités paysagères. Sur l'aire d'étude rapprochée, les sensibilités au regard du projet s'observent surtout autour des axes de communication : D1044 et D8. L'aire d'étude immédiate est celle qui – logiquement – présente le plus de sensibilités : Modérée pour la majorité des routes, des lieux de vie et du patrimoine avec la chapelle de la Famille Poitevin et la Chapelle de Canlers.

Des photomontages sont réalisés depuis ces lieux. Le bureau d'étude mandaté va développer l'analyse des impacts et proposer des mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement.

Question 14 : « Chaque éolienne est-elle adaptée avec un bridage propre ? »

En effet, chaque éolienne selon sa localisation et la sensibilité de son milieu environnant, ne se verra pas appliquer les mêmes préconisations en matière de mesure de réduction, et notamment de bridage. Par exemple : une éolienne proche de boisements abritant des chauves-souris, risque probablement de se voir appliquer des mesures de bridage, alors que pour le même parc une éolienne bien plus éloignée, et sans risque d'impact potentiel avéré sur cette même espèce n'en aura pas la nécessité.

Question 15 : « Comment se caractérise l'étude d'implantation d'un projet photovoltaïque par rapport à un projet éolien ? »

L'implantation d'un parc photovoltaïque nécessite une analyse approfondie de plusieurs facteurs locaux et régionaux et diverses contraintes locales doivent être intégrées telles que le respect et la préservation des milieux naturels ainsi que de la biodiversité sont également des impératifs. Au même titre qu'un projet éolien, les exigences environnementales sont importantes afin que l'implantation du projet se fasse dans les conditions les plus adéquates.

En fonction de la taille du projet, il convient également de produire en amont de la demande du permis de construire ou de la déclaration préalable, une étude d'impact conformément au code de l'environnement (tels que définis dans l'article L122-1).

En somme, l'implantation d'un projet photovoltaïque nécessite doit s'inscrire dans le respect des prescriptions environnementales et urbanistiques.

Présentation du projet retenu

Les caractéristiques techniques du projet ont été établies suivant les sensibilités déterminées et les préconisations effectuées par les différents bureaux d'études.

Le choix des machines n'étant pas arrêté à ce stade, un gabarit machine a été présenté. Il est précisé que l'analyse des impacts est effectuée sur la machine la plus impactante pour chaque thématique.



Projet :

- 3 éoliennes et 1 poste de livraison
- 2 éoliennes sur Remigny
- 1 éolienne sur Liéz

Gabarit Machine :

- Hauteur bout de pale = 180 à 200 m
- Diamètre rotor = 130 à 150 m
- Garde au sol = 30 m minimum
- Puissance unitaire = entre 4,5 et 5,5 MW
- Puissance totale du parc = entre 13,5 et 16,5 MW

Le calendrier prévisionnel a ensuite été présenté.

Les retombées économiques pour le territoire

Question 16 : « Quelles sont les recettes pour TotalEnergies dans le cadre de ce projet ? »

Cette information est confidentielle et relève de la stratégie de la compagnie.

Néanmoins, il est précisé que seuls des estimatifs sont à ce jour connus. En effet, certaines données d'entrée manquent pour pouvoir calculer les recettes définitives que percevra TotalEnergies telles que le coût final du raccordement qui est un enjeu sur le territoire du fait de la faible capacité disponible à l'heure actuelle, le tarif d'achat de l'électricité produite, le prix des éoliennes...

Les délais de développement et d'instruction des projets éoliens s'étendant sur plusieurs années, seules des prédictions sont possibles aujourd'hui et peuvent être éloignée de la réalité à la date de la mise en service du parc.

Question 17 : « Pourquoi les retombées fiscales des EPCI sont plus faibles que celles du département ? »

La répartition fiscale pour le projet éolien de Liez et Remigny s'établit comme suit :

- 20% pour la commune
- 50% pour l'EPCI
- 30% pour le département

Ce projet se situe à cheval sur deux communes et deux EPCI pour le même département.

La répartition « globale » des 50% est donc à distribuer pour chacune des deux EPCI en fonction du nombre d'éoliennes présentes. C'est pour cela que les EPCI, prises une à une, bénéficient de retombées fiscales plus faibles le département.

Question 18 : « Est-ce le scénario le plus favorable qui est présenté ici ? »

Le scénario retenu pour établir ces calculs de fiscalité est le plus défavorable c'est-à-dire avec la puissance installée la plus faible de 13,5 MW. Ainsi, le projet s'il vient à être autorisé, pourrait proposer davantage de retombées fiscales pour le territoire avec des machines plus performantes, selon les conditions au moment de la construction.

Les mesures d'accompagnement ont ensuite été abordées, elles visent à accompagner les mesures ERC précisées par les études de faisabilité, mais n'ont pas encore été définies à ce jour. Le sujet est en cours de traitement en concertation avec les élus locaux.

Clôture.

Durée du comité : 2h (13h30 – 15h30)

- Pièce Jointe : Support de présentation sous format PDF

Annexe 9 – Panneaux pédagogiques pour la permanence publique de mai 2025



Le projet Liez-Remigny en chiffres

	3 éoliennes
	200 mètres hauteur maximale en bout de pale
	13.5 MW puissance totale installée
	27.2 GWh/an production
	19 480 habitants équivalent de la consommation des habitants de l'Aisne (hors chauffage)
	1 638 tonnes/an* de rejet de CO2 évité

* Selon le mix électrique français

La zone d'intérêt se situe au sein de la Plaine de grandes cultures, au nord de la limite avec le Bassin du Chanois. Elle a été définie selon :

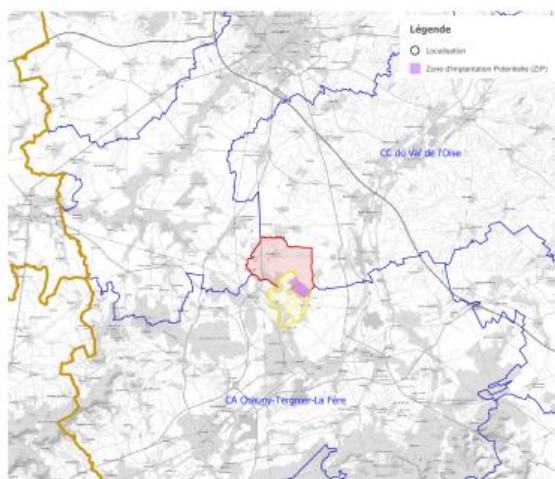
-  Une distance minimum de 500 mètres avec les habitations, en lien avec la réglementation ;
-  Les premières contraintes écologiques identifiées sur le territoire ;
-  Les premières contraintes techniques (gaz, eau, télécommunication).

Depuis 2022, TotalEnergies développe un projet éolien sur les communes de Liez et de Remigny. La zone d'étude du projet a été définie en respectant les contraintes réglementaires et techniques.

Calendrier prévisionnel



Localisation géographique



Les grandes caractéristiques d'un parc éolien

Une éolienne, qu'est-ce-que c'est ?

LE BALISAGE AÉRIEN

Conformément à l'arrêté du 23 avril 2018, le parc éolien sera équipé d'un balisage de jour et de nuit (couleur blanche et intensité de 10 000 cd le jour ; couleur rouge et intensité de 2 000 cd la nuit).

LE ROTOR

Les éoliennes sont équipées d'un rotor à trois pales dont le rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

LE MÂT

Il s'agit d'une tour conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Composition : béton ou acier
Couleur : blanc/gris
(RAL 7035 réglementaire)

LA NACELLE

Elle contient les différentes pièces permettant de convertir l'énergie mécanique en énergie électrique. Un mouvement de rotation permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

À savoir :

Une éolienne produit de l'électricité entre 75 % et 95 % du temps, hors période de maintenance. La durée d'exploitation d'un parc est d'au moins 30 ans. On estime qu'une éolienne produit en un an l'énergie qu'elle a nécessité pour sa construction.

(Source : Ministère de la Transition Écologique, mai 2021)

Tout ce qu'il faut savoir sur l'éolien

Une éolienne se recycle-t-elle ?

Une éolienne terrestre est recyclable à 93% de son poids (source : Ministère de la Transition Ecologique, mai 2021). Les parties métalliques (mât), ont une valeur marchande non négligeable. Le béton armé peut aussi être valorisé dans le secteur de la construction. Les pales peuvent être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain.

Les filières de revalorisation des pales se développent afin d'être en mesure d'envisager du 100% recyclable.

Est-ce que les éoliennes font du bruit ?

À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), le niveau sonore est inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse. Les éoliennes font également l'objet de perfectionnements techniques. C'est le cas du « système de serration », installé au bout des pales (forme de peignes), qui atténue les turbulences du vent à l'arrière des éoliennes et réduit donc le bruit aérodynamique.

Le prix de l'immobilier peut-il diminuer ?

La valeur d'un bien immobilier dépend d'éléments objectifs (localisation, surface habitable, isolation ...) et d'éléments subjectifs (beauté du paysage, impression personnelle, coup de coeur...).

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien. Il ne joue que sur les éléments subjectifs, qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

Différentes études immobilières montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales et par l'attractivité de la commune (présences de services, terrains attractifs...) plus que par la présence des éoliennes.

Que se passe-t-il en fin de vie d'un parc éolien ?

À la fin de vie d'un parc éolien, il peut être décidé de renouveler le parc éolien avec des éoliennes plus récentes et plus performantes (repowering) ou alors de démanteler intégralement le parc. Dans ce cas le site est entièrement remis en état.

Dans le cas d'un démantèlement :

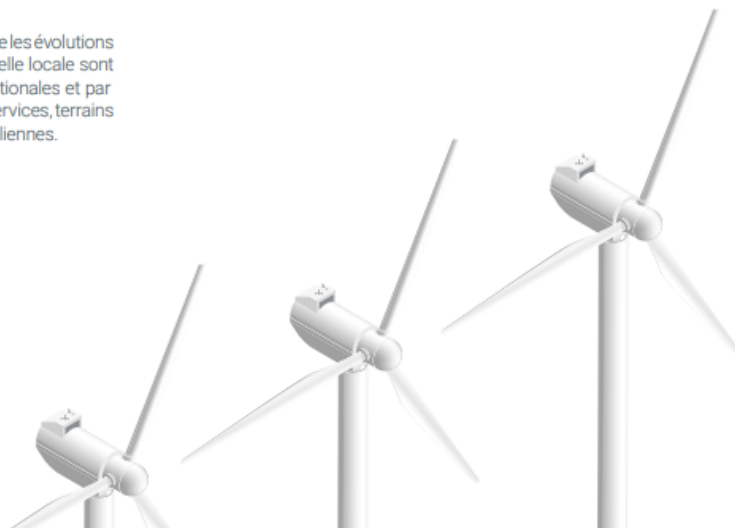
- > Lors de la construction d'un parc, la loi oblige l'exploitant à provisionner le montant du futur démantèlement. Cette provision est consignée à la Caisse des dépôts, au moment de la construction du parc conformément à l'article R.515-106 du Code de l'environnement.
- > Dès le début du projet, TotalEnergies constitue les garanties financières nécessaires à ces opérations et son montant est réévalué tous les 5 ans en fonction du contexte économique français.

Les éoliennes ont-elles un impact sur la santé humaine et animale ?

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), après études :

- > Considère comme « hautement improbable » le lien entre les éoliennes et les troubles rapportés dans deux élevages bovins (source : communiqué de l'ANSES, décembre 2021) ;
- > Considère que les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont, bien souvent « très en-deçà de celles de la vie courante » (source : étude ANSES rapportée par le Ministère de la Transition Ecologique, Mai 2021).

L'étude canadienne « Community Noise and Health Survey » (2013), basée sur des faits subjectif et objectifs (mesures des hormones de stress : taux de cortisol, pression artérielle, fréquence cardiaque), révèle que le bruit et la proximité des machines n'ont pas d'incidences « manifestes » sur la santé.



Parc éolien de Liez-Remigny (02)

ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Le bureau d'étude CERA Environnement a été chargé du volet naturel de l'étude d'impact. Le travail réalisé a permis d'aboutir à une cartographie des enjeux sur la zone d'étude ci-dessous.

Les inventaires de terrain ont été réalisés sur un cycle biologique complet d'un an (4 saisons). Ils ont permis d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux et d'en définir l'implantation optimale d'un point de vue environnemental.



Les principaux enjeux recensés sur la zone d'études portent sur la préservation de l'avifaune et des chiroptères. Les boisements et les haies constituent des habitats essentiels pour la reproduction et regroupent une diversité écologique importante. En revanche, la plaine cultivée présente des enjeux moindres, car elle ne présente pas de lieux d'habitat ou de reproduction. Afin de minimiser l'impact sur des milieux sensibles, il est préconisé de prévoir une distance minimale de 200 mètres entre les boisements, les haies et l'implantation des éoliennes.

Parc éolien de Liez-Remigny (02)

IMPLANTATION DES ÉOLIENNES VIS-A-VIS DES ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES IDENTIFIÉS

L'application de la séquence ERC «**Éviter, Réduire, Compenser**» assurent l'équilibre environnemental du projet et l'absence de perte globale de biodiversité.

Des mesures d'évitement et de réduction ont d'ores et déjà été intégrées au projet : les éoliennes ont été positionnées en dehors des habitats à enjeux et des éléments boisés avec une distance minimale de 200 m.

L'analyse des impacts potentiels de cette implantation optimisée est en cours, si certains ne peuvent pas être évités, des mesures de réduction seront mises en place tel que le bridage des éoliennes pour la protection des chauves-souris.

Enfin, des mesures de compensation seront définies et appliquées si des conséquences notables ne peuvent ni être évitées ni être réduites. Les impacts résiduels du projet seront alors définis sur les différents habitats, la flore et les groupes de faune.

À partir de l'étude écologique qui a permis d'identifier les différents enjeux faunistiques et floristiques de la zone d'étude, l'implantation a été retravaillée en fonction des enjeux recensés sur le site.

L'objet de ce panneau est donc également de vous présenter le travail d'implantation réalisé par rapport aux enjeux faunistiques et floristiques identifiés.



L'implantation retenue pour le parc éolien de Liez et de Remigny permet ainsi la prise en compte des enjeux écologiques locaux significatifs.

Parc éolien de Liez-Remigny (02)

ÉTUDES PAYSAGÈRES

La méthode

L'étude paysagère consiste à étudier le contexte paysager de la zone d'études (relief, occupation du sol, urbanisation, unités et structures paysagères...) et les effets du futur parc éolien sur celui-ci. Elle est réalisée par le bureau d'études ATER Environnement à différentes échelles, jusqu'à 20 km autour de la zone d'implantation potentielle. Un recensement des unités paysagères, des lieux de vie, des routes principales, ainsi que des sites patrimoniaux (protection réglementaire ou non) et touristiques est réalisé, dans l'objectif d'analyser leurs relations visuelles avec la zone du projet. Un niveau de sensibilité est défini pour les différents centres d'intérêts recensés.

Sur la base de ces éléments, le bureau d'études effectue des recommandations en matière d'intégration paysagère. 39 photomontages dont la localisation est choisie de manière à couvrir les différents niveaux de point de vue sont également réalisés afin de pouvoir évaluer l'insertion du parc éolien projeté.



Deux exemples de points de vue pour l'analyse paysagère



Depuis le centre du bourg de Liez



Depuis le centre du bourg de Remigny

Les préconisations paysagères

La zone d'implantation potentielle s'installe sur le plateau agricole entre la D1 et la D421. Les bois du Roi, du Quenet, du Berger et du Verger longent la ZIP à l'est selon un axe nord-sud. Ainsi, il est recommandé que les éoliennes suivent l'orientation de cet axe afin de ne pas impacter les vues depuis ces axes de communication.

Afin de garantir une intégration paysagère optimale, une implantation linéaire est privilégiée, de 3 éoliennes qui longent l'axe desservant le hameau de Canlers, dont deux machines dans le prolongement des lignes formées par les parcs voisins. Enfin, il paraît important d'appliquer un recul vis-à-vis des lieux de vie notamment depuis les accès des bourgs les plus sensibles (La Fère, Rémigny ou Essigny-le-Grand).

Vos idées pour le projet

Dans le cadre de notre démarche de concertation,
nous souhaitons amorcer une réflexion collective autour de ce projet.

Annexe 10 – Envoi des recommandé avec AR

Communes / EPCI/ Entité	LRAR
CA Chauny Tergnier La Fère	1A 217 726 0563 7
CC Val de l'Oise	1A 217 726 0564 4
Achery	1A 195 412 3416 4
Andelain	1A 204 602 3434 0
Beautor	1A 217 726 0538 5
Benay	1A 217 726 0539 2
Brissay-Choigny	1A 217 726 0540 8
Brissay-Hamégicourt	1A 217 726 0541 5
Cerizy	1A 217 726 0542 2
Clastres	1A 217 726 0543 9
Condren	1A 217 726 0544 6
Danizy	1A 217 726 0545 3
Essigny-le-Grand	1A 217 726 0546 0
Frières-Faillouël	1A 217 726 0547 7
Gibercourt	1A 217 726 0548 4
Hinacourt	1A 217 726 0549 1
Jussy	1A 217 726 0550 7
La Fère	1A 217 726 0551 4
Liez	1A 217 726 0552 1
Ly-Fontaine	1A 217 726 0553 8
Mayot	1A 217 726 0554 5
Mennessis	1A 217 726 0555 2
Montescourt-Lizerolles	1A 217 726 0556 9
Moÿ-de-l'Aisne	1A 217 726 0557 6
Remigny	1A 217 726 0558 3
Tergnier	1A 217 726 0559 0
Travecy	1A 217 726 0560 6
Vendeuil	1A 217 726 0561 3
Viry-Noureuil	1A 217 726 0562 0
DDT	1A 217 726 0565 1
DREAL	1A 217 726 0566 8